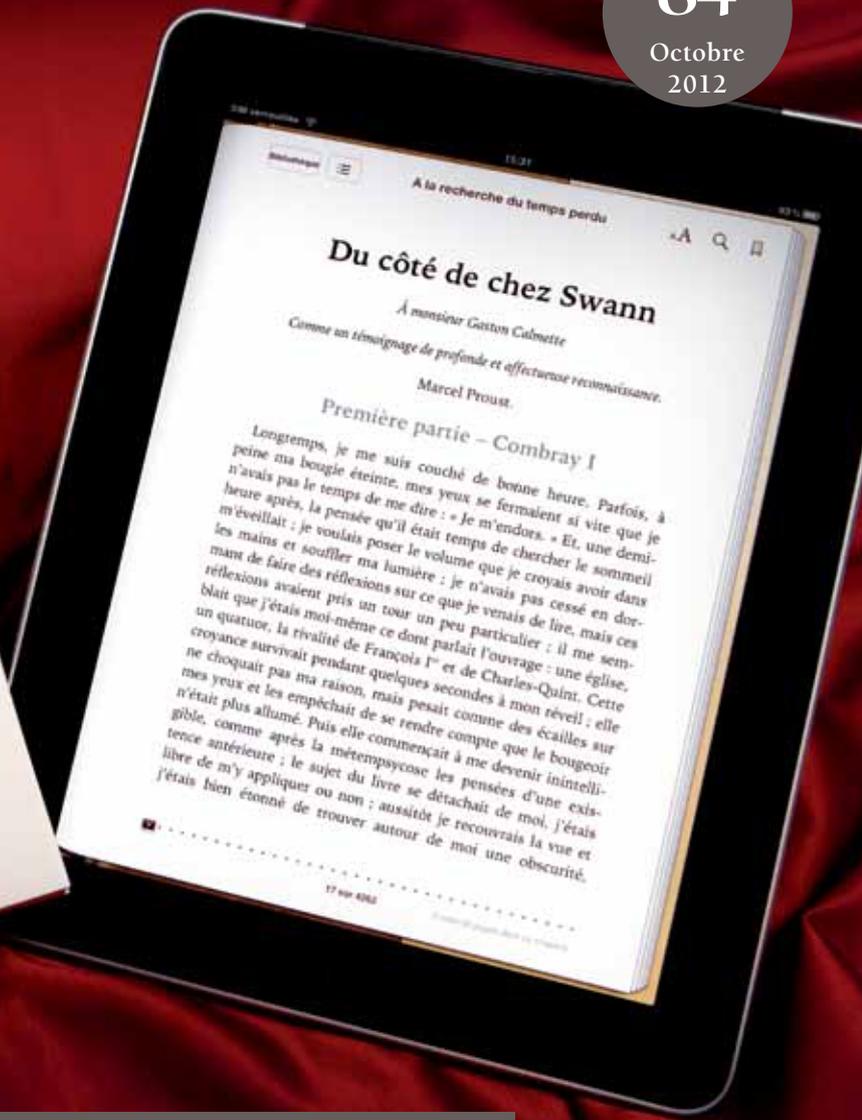


Bibliothèque(s)

64

Octobre
2012



LA CHAÎNE DU LIVRE NUMÉRIQUE

Éditorial, par Dominique Lahary **1** Sommaire **2** Bibliobrevés **4** À l'heure du déchaînement numérique, par Bernard Démay **8** De l'auteur au lecteur : une chaîne du livre en pleine mutation, par Patrick Gambache **10** Les supports de L'Imprévisible, ou Splendeurs et mirages d'un petit commerce numérique, par Thierry Kerserho **16** La librairie indépendante à l'ère numérique, par Jean-Noël Orengo **18** L'approche française en matière de livres indisponibles, par Rémi Gimazane **23** Pour une critique pharmacologique de la lecture numérique, par Alain Giffard **28** Esclaves, otages ou fantômes ? Les bibliothèques dans l'économie numérique, par Silvère Mercier **34** Le prêt de livres numériques en bibliothèque. De l'expérimentation à l'adaptation, par Laurent Matos **38** Outils d'aujourd'hui, mission de toujours. Le prêt d'e-books dans les bibliothèques américaines, par Marie Lalevée **42** Ressources numériques, de l'acquisition à la conservation, par Pierre Carbone **46** Les 10 commandements. Les e-books dans l'enseignement supérieur, par Grégory Colcanap **49** CAREL. Un réseau bien terrestre pour des ressources en ligne, par Pascal Leray **52** Le dépôt légal à l'ère du numérique, par Hélène Jacobsen **54** Le livre numérique, facteur de turbulences juridiques, par Lionel Maurel **57** Actualités de l'ABF • Les gens • En bref • Les débats au cœur – Réponse à Sophie Courtel, par Dominique Lahary • Le jeu, l'écran, la bibliothèque, par Colette Alves • Les personnes âgées en bibliothèque, par Christine Cornut et Janou Neveu • Une e-bibliothèque pour s'autoformer, par Gaud Coatanlem **62** Reportage Les collections gourmandes de la Bibliothèque nationale de France, par Dominique Wibault **70** Bibliomonde Images d'Haïti (Ayiti). Journal de voyage, 27 octobre-6 novembre 2011 (3/3), par Annick Guinery **74** Les bibliothèques exposent **78** Notes de lecture • Joel-Peter Witkin, Enfer ou ciel • La belle époque de Massenet • Voyages à vélo. Du vélocipède au Vélib' **79**



« Pour développer notre politique sur les ressources numériques, nous avons choisi le catalogue de formations bureautique proposées par Vodecllic »

Bénédicte S. - Directrice de bibliothèque

Plus de 9 000 formations bureautique en ligne en un seul clic

- Plusieurs solutions adaptées à vos besoins dans les murs ou hors les murs
- Solution intégrable simplement dans votre organisation informatique
- Accès illimité pour aider vos adhérents à progresser

190 bibliothèques nous font confiance dont Bagnolet, Béziers, Bibliothèques Départementales du Cantal, de Seine et Marne, de la Corrèze et du Nord, Boulogne-Billancourt, BPI, Caen, Charenton-Le-Pont, Chartres, Cité des Sciences, Cluses, Fresnes, La Rochelle, Le Blanc-Mesnil, Le Chesnay, Lyon, Bibliothèques francophones du Maroc, Meaux, Melun, Metz, Meylan, Miramas, Noisy-Le-Sec, Poissy, Sceaux, Strasbourg, Troyes, Villejuif...

Plus d'informations au 01 83 64 04 10

Vodecllic
www.vodecllic.com



Publication paraissant depuis 1907.
Éditée par l'**Association des bibliothécaires de France**
31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Pascal Wagner

Rédacteur en chef
Philippe Levreaud
redaction@abf.asso.fr

A collaboré à ce numéro
Bernard Démay

Comité de rédaction
Gérard Briand, Grégory Colcanap, Bernard Démay, Aline Girard, Annick Guinery, Bernard Huchet, Jean Mallet, Pascal Wagner.

Responsable de rubrique
Les bibliothèques exposent
Nicole Picot

Publicité
Christine Guyot
Téléphone : 06 26 64 91 68
christine.guyot@gmail.com

Diffusion
ABIS - Gérard Briand
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31

Maquette
M.-C. Carini et Pictorus

Mise en pages
Éditions de l'Analogie

Abonnements 2011
abis@abf.asso.fr / 01 55 33 10 36
Individuel : 50 € – Collectivités :
France 100 € / Étranger 110 €

Commission paritaire
n° 1114G82347
ISSN : 1632-9201
Dépôt légal : octobre 2012

Impression : Jouve, Paris

Bibliothèque(s)

REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE
est analysée dans la base Pascal
produite par l'Inist et dans la base Lisa.

Couverture : © J-R Jacques

Ce numéro contient le mailing
Territorial Éditions « Manager
une bibliothèque territoriale ».

Éditorial

Voilà un numéro de *Bibliothèque(s)* qui risque de faire date. Un numéro qui trouvera sa place sans déparer au milieu des monographies sur la question du livre numérique. L'expression doit être prise ici dans un sens large, tant les objets des études et les points de vue exprimés sont à la fois divers et complémentaires.

Un des articles concerne la place de la librairie indépendante dans la diffusion du livre électronique. Cela fait justement écho à l'un des derniers actes de représentation du président sortant de l'ABF, qui a participé à une réunion organisée par le ministère de la Culture rassemblant les représentants de nombreux « corps intermédiaires » pour parler de la question de « l'accès des librairies aux marchés publics d'achats de livres ». En effet, la crise que vit actuellement la librairie française révèle la contradiction majeure qui existe entre le code des marchés publics, dont un des traits consiste à favoriser la concurrence, et la loi Lang qui vise au contraire à l'abolir, au moins sur le terrain des prix.

La crise de la librairie justifie maintenant le fait que les pouvoirs publics s'attaquent à la résorption de cette contradiction entre les deux lois, contradiction dont les bibliothécaires étaient conscients depuis longtemps. Le fait que le ministère rassemble autour d'une même table les différents acteurs est une chose positive. Nous verrons à l'usage les résultats de cette concertation, mais nous nous félicitons de son existence. Le casse-tête consiste à concilier l'esprit de la loi Lang et une partie de l'esprit du code des marchés publics, en l'occurrence le souci d'éviter des formes de choix dictées par tout mobile autre que l'intérêt général. Mais il faudra bien mettre de côté le fait de favoriser la concurrence sous son aspect économique, laquelle n'aboutit que trop souvent à la mise en place de « situations dominantes », ce, justement, contre quoi la loi Lang avait été conçue.

Situations dominantes : les articles que vous allez lire traitent abondamment du sujet. Une des causes des difficultés de la librairie française est bien la montée en puissance de telles puissances commerciales, et ce à la faveur des développements technologiques de ces dernières décennies. Évidemment, les intérêts des bibliothèques – je parle ici des intérêts des publics des bibliothèques et, *in fine*, de l'intérêt public – sont également mis en cause. À nous de les défendre dans ces confrontations avec les autres acteurs en présence.

Pascal WAGNER,
président de l'ABF

Au sommaire des prochains numéros de *Bibliothèque(s)*

- n° 65/66 : Florilège bibliothéconomique – 31 décembre 2012
- n° 67 : Roumanie – 15 mars 2013
- n° 68 : Rhône-Alpes – 1^{er} juin 2013
- n° 69 : Littérature de l'imaginaire – 31 juillet 2013

Sommaire

4 **Bibliobrevés****Dossier LA CHAÎNE DU LIVRE NUMÉRIQUE**

- 8 À l'heure du déchaînement numérique, par BERNARD DÉMAY
- 10 De l'auteur au lecteur : une chaîne du livre en pleine mutation, par PATRICK GAMBACHE
- 16 Les supports de *L'Imprévisible*, ou Splendeurs et mirages d'un petit commerce numérique, par THIERRY KERSERHO
- 18 La librairie indépendante à l'ère numérique, par JEAN-NOËL ORENGO
- 23 L'approche française en matière de livres indisponibles, par RÉMI GIMAZANE
- 28 Pour une critique pharmacologique de la lecture numérique, par ALAIN GIFFARD
- 34 Esclaves, otages ou fantômes ? Les bibliothèques dans l'économie numérique, par SILVÈRE MERCIER
- 38 Le prêt de livres numériques en bibliothèque. De l'expérimentation à l'adaptation, par LAURENT MATOS
- 42 Outils d'aujourd'hui, mission de toujours. Le prêt d'e-books dans les bibliothèques américaines, par MARIE LALEVÉE
- 46 Ressources numériques, de l'acquisition à la conservation, par PIERRE CARBONE
- 49 Les 10 commandements. Les e-books dans l'enseignement supérieur, par GRÉGORY COLCANAP
- 52 CAREL. Un réseau bien terrestre pour des ressources en ligne, par PASCAL LERAY
- 54 Le dépôt légal à l'ère du numérique, par HÉLÈNE JACOBSEN
- 57 Le livre numérique, facteur de turbulences juridiques, par LIONEL MAUREL

Liste des annonceurs

- Vodeclis 2^e de couverture
- Electre 3^e de couverture
- IDM 4^e de couverture
- Maif p. 15
- BRM p. 45
- Éditions du Groupe Territorial Encart joint

Actualités de l'ABF

- 62 *Les gens. En bref*
- 64 Le jeu, l'écran, la bibliothèque, par COLETTE ALVES
- 66 Les personnes âgées en bibliothèque, par CHRISTINE CORNUT et JANOU NEVEUX

Reportages

- 69 Une e-bibliothèque pour s'autoformer, par GAUD COATANLEM
- 70 Les collections gourmandes de la Bibliothèque nationale de France, par DOMINIQUE WIBAULT

Bibliomonde

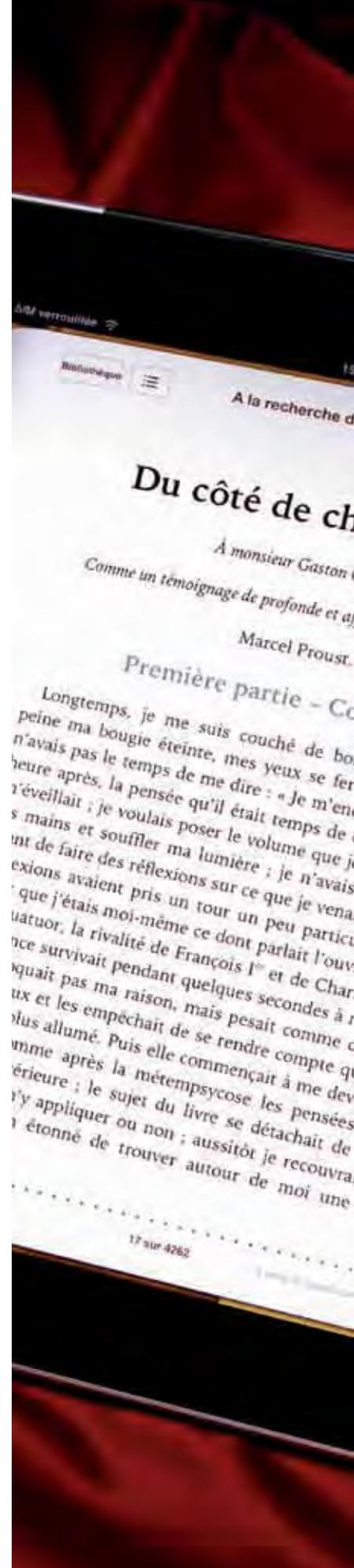
- 74 Images d'Haïti (Ayiti). Journal de voyage, 27 octobre-6 novembre 2011 (3/3), par ANNICK GUINERY

Les bibliothèques exposent

Notes de lecture

- 79 *Les bibliothèques éditent*
- Joel-Peter Witkin, Enfer ou ciel*, par PIERRE DANA
- La belle époque de Massenet*, par FANNY BASTIEN
- Voyages à vélo. Du vélocipède au Vélib'*, par PHILIPPE LEVREAUD

Les opinions exprimées dans *Bibliothèque(s)* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



• **26 au 27 novembre, Aix-en-Provence (13)** : « Les Métamorphoses numériques du Livre III », colloque organisé par l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur à la Cité du livre. Sous la direction d'Alain Giffard (voir notre dossier), avec Philippe Chantepie, Franck Cormerais, Olivier Le Deuff, Rémi Mathis, Alvaro Caballero, Véronique Draï-Zerbib, Alexandra Saemmer et Michel Melot.

Progr. complet : www.livre-paca.org
Rens. : contact@livre-paca.org
Tél. 04 42 91 65 20

• **29 novembre, Lons-le-Saunier (39)** : « La bibliothèque, un univers féminin ? », journée d'étude organisée par l'Accolad, avec Mariangela Roselli (cf. *Bibliothèque(s)*, n° 47/48, déc. 2009). Rens. :

www.livre-franche-comte.com

• **8 décembre, Sèvres (92)** : 9^e édition des « Rencontres de l'Imaginaire » sur les jeux de science-fiction organisées par la Bibliothèque-Médiathèque de Sèvres avec Le Sel et l'Esc@ale. Georges-Jean Arnaud, auteur et illustrateur, en sera l'invité d'honneur. Conférences, débats, dédicaces, remise du Prix « ActuSF de l'Uchronie » et trois expositions (22/11 au 6/01/2013).

Progr. complet : www.ville-sevres.fr
Rens. : 01 41 14 12 01

• **14 décembre, Lille (59)** : Journée d'information sur l'édition en région avec des éditeurs de toute la France, organisée par le Centre régional des Lettres et du Livre Nord – Pas-de-Calais. Rens. :

aurelie.olivier@crtl-npdc.fr

• **17 décembre, Paris (75)** : Dernière des rencontres trimestrielles 2012 « Qu'est-ce que créer ? Comment comprendre le processus de la création artistique » avec Agnès Varda (Petite salle du Centre Georges Pompidou) : projection de *Mur, murs* (1981) à 18h, suivie d'un entretien avec Antoine de Baecque, critique à 19h30.

En vrac

■ L'ART EN MOTS



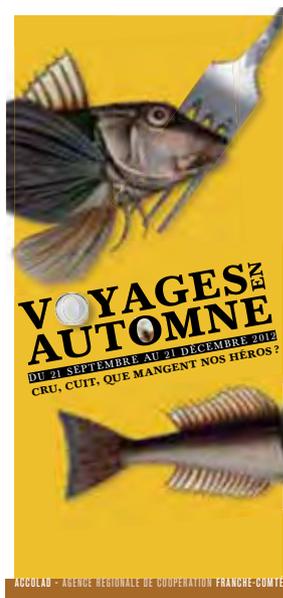
La Villa Marguerite Yourcenar.

Du 8 au 11 novembre 2012, les rencontres littéraires de la Villa Marguerite Yourcenar, « Voix au chapitre # 2 », explorent l'univers des arts plastiques et ses rapports avec la littérature. Progr. : 2 expositions : « Georges Lemoine et Marguerite Yourcenar, Un conte chinois » (8/11-27/01/2013, Musée Benoît de Puydt à Bailleul, et rencontre le 10/11 à la médiathèque de Bailleul) et « Marguerite Yourcenar et la peinture flamande » (13/10-27/01/2013 au Musée de Flandre, à Cassel) ; lectures (avec M.-C. Barrault, J. Bonaffé, D. Sandre...) ; ateliers pour enfants (10/11, méd. de Bailleul) ; performances théâtrales, déambulations poétiques, rencontres et brunch littéraire. Journée professionnelle (réservée aux bibliothécaires, documentalistes et enseignants, inscr. oblig.) : deux rencontres avec les 15 écrivains en résidence à la Villa Yourcenar, « Pleins Feux sur les éditions Le Baron perché » ; « Comment parler d'art aux enfants ? » par F. Barbe-Gall (historienne de l'art) ; table ronde « L'art et les mots, toute une histoire ! » avec Ph.

Beaussant, G. Lemoine (illustrateur) ; D. Maurizi (écrivain-plasticienne) et Dominique Tourte (éditeur et graphiste). Conclusion par M.-O. Paris-Bulckaen (Médiathèque départementale du Nord). Rens. : villayourcenar@cg59.fr / Tél. 03 59 73 48 90.

■ LE CRU ET LE CUIT

Pendant quatre mois (21/09-21/12), pas moins de 23 bibliothèques de Franche-Comté mais aussi musées, galeries, archives, librairies, restaurants, caves, cinémas et... pharmacies participent à ces Voyages en automne 2012, manifestation de grande ampleur organisée par l'Accolad sur quatre départements et un thème gastronomique : « Cru, cuit, que mangent nos héros ». Au menu (l'office a été largement présenté dans nos colonnes de Bibliothèque(s), n°63, juillet 2012, pp. 44-47) : expositions, dégustations, lectures, tables rondes et ouvertes, spectacles, démonstrations culinaires, ateliers... Ce sera à Baume-les-Dames, Besançon,



Chapelle-des-Bois, Chemaudin, Montbéliard, Saint-Vit (Doubs), Arbois, Dole, Saint-Amour (Jura), Amance, Amblans et Velotte, Faucogney-et-la-Mer, Fontaine-les-Luxeuil, Héricourt, Luxeuil-les-Bains, Pesmes, Plancher-Bas, Pusey, Rioz, Ronchamp, Saint-Loup-sur-Semouse, Vesoul (Haute-Saône), Beaucourt, Belfort, Bourogne, Etueffont, Grandvillars, Roppe, Rougemont (Territoire de Belfort). Progr. complet à télécharger : www.livre-franche-comte.com/?id=19
Rens. : www.livre-franche-comte.com
Tél. 03 84 26 99 51.

■ CHAPITRE

Depuis un an, un chat abandonné est devenu la mascotte de la bibliothèque de Coulonges sur l'Autize (79). Personnel et lecteurs l'ont pris d'affection et l'ont prénommé Chapitre. Tous les jours, il accueille le public, accompagne les lecteurs dans le choix de leurs livres, participe aux animations avec les scolaires, redonne le sourire à des enfants et apaise les lecteurs et l'équipe. Il a régulièrement les honneurs de la presse locale et est souvent au cœur des animations. Plus qu'une mascotte, il contribue à promouvoir la bibliothèque municipale. Depuis son arrivée, les inscriptions sont montées en flèche. En attendant d'être aussi célèbre que le chat Dewey qui a vécu 19 ans dans une bibliothèque aux USA, il inspire les enfants de la commune qui ont entrepris de lui consacrer un livre. Une cagnotte



permet de lui donner le meilleur traitement possible (alimentation, hygiène et soins). Rens. Aurélie Nibodeau : 05 49 06 14 47.

■ IABD... DEUXIEME BUREAU

Réuni en assemblée générale le 1^{er} octobre, l'IABD... a procédé à l'élection pour un an de son nouveau bureau. Ont été élus à l'unanimité : Dominique Lahary (pdt, ABF) qui a déclaré que ce sera là son dernier mandat, Michèle Battisti (vice-pdte, ADBS), Marie-Dominique Heusse (vice-pdte, ADBU), Christian Massault (vice-pdt, ACIM), André-Pierre Syren (secr., ADBGV), Jean-Philippe Legois (secr.-adj., AAF), Michel Fauchié (très., ADDNB), Laëtitia Bontan (très.-adj., ADBDP). L'IABD... s'est donné les objectifs suivants : Acte 2 de l'exception culturelle : contribuer à la définition d'un cadre juridique facilitant l'accès aux œuvres et aux informations, et confortant le rôle des services d'archives, de bibliothèque et de documentation dans cette diffusion.

Acte 3 de la décentralisation : préciser et conforter la place des services d'archives et de bibliothèque dans les compétences des collectivités territoriales. Open data : agir pour la mise en œuvre de l'open data par les organismes publics,

analyser, préciser et promouvoir le rôle des services d'archives, de bibliothèque et de documentation dans cette mise en œuvre.

RDA : apporter une contribution

associative à la définition des besoins pour son application en France. Pour en savoir plus : www.iabd.fr

■ BIENS COMMUNS

Un collectif s'est constitué pour promouvoir la problématique des biens communs de la connaissance et a publié un manifeste sur ce sujet. Pour en savoir plus : www.savoircom1.fr

■ L'INIST CONTESTÉ POUR FOURNITURE PAYANTE D'ARTICLES

Le chercheur Olivier Ertzscheid a dans une lettre ouverte à l'INIST dénoncé le fait que cet organisme relevant du CNRS fourni de façon payante des articles par ailleurs librement accessible sur Internet. L'ABF qui a un partenariat avec l'Enssib pour la diffusion en ligne de *Bibliothèque(s)* un an après publication a demandé à l'INIST de faire cesser cette vente.

Internet

■ MANUSCRITS MÉDIÉVAUX AQUITAINS

Près de 500 manuscrits médiévaux produits en Aquitaine, souvent richement décorés, sont conservés dans la région, en une dizaine de lieux. Ils sont désormais recensés dans un nouveau site,

■ PETITS CHAMPIONS

À l'initiative du Syndicat national de l'édition (SNE), l'association Les petits champions de la lecture, présidée par Antoine Gallimard, lance une opération nationale de lecture à voix haute destinée aux enfants de 9 à 12 ans, en classe de CM2. Ce grand jeu organisé en partenariat avec l'ABF célèbre le plaisir de lire et le partage de ce plaisir et donnera lieu à une finale nationale en présence d'écrivains et illustrateurs. Les bibliothèques constituent un lieu naturel pour la lecture à haute voix ; les bibliothécaires sont invités à être les relais d'organisation de cette opération. Ils peuvent découvrir la manifestation et s'inscrire sur le site internet : <http://petitschampionsdelalecture.com>



Manuscrits médiévaux d'Aquitaine, qui décrit tout le corpus mis à jour (images, décors, dessins, enluminures et lettrines) et reproduit intégralement une sélection d'une centaine de textes parmi les plus importants et les plus richement enluminés. Une seconde version enrichie de ce site est déjà prévue. Manuscrits médiévaux d'Aquitaine est une production de l'agence Écla dans le cadre l'un des programmes régionaux de la Banque numérique du savoir en Aquitaine (programme État-Région), avec la participation des villes et départements conservant des fonds).

<http://manuscrits-drac.bnsa.aquitaine.fr>

International

■ HABEMUS BIBLIOTHECARIUM

« La plus vieille institution la plus continue au monde, la mémoire de l'humanité », c'est par ces mots rapportés dans *La Croix* que Mgr Jean-Louis Bruguès a désigné la Bibliothèque vaticane dont il vient de prendre la direction le 26 juin dernier, avec celle des Archives secrètes du Vatican. Au total, ces deux institutions emploient environ 150 personnes. La Vaticane (180 000 manuscrits, plus d'un million et demi de livres dont 8 600 incunables, importantes archives photographiques) avait été récemment restructurée (cf. *Bibliothèque(s)*, n° 32, p. 7). Jean-Louis Bruguès, entré dans les ordres après avoir fait des études de droit et de sciences politiques, n'a pas de formation de bibliothécaire : tous les espoirs sont donc permis pour les recalés de l'Enssib...

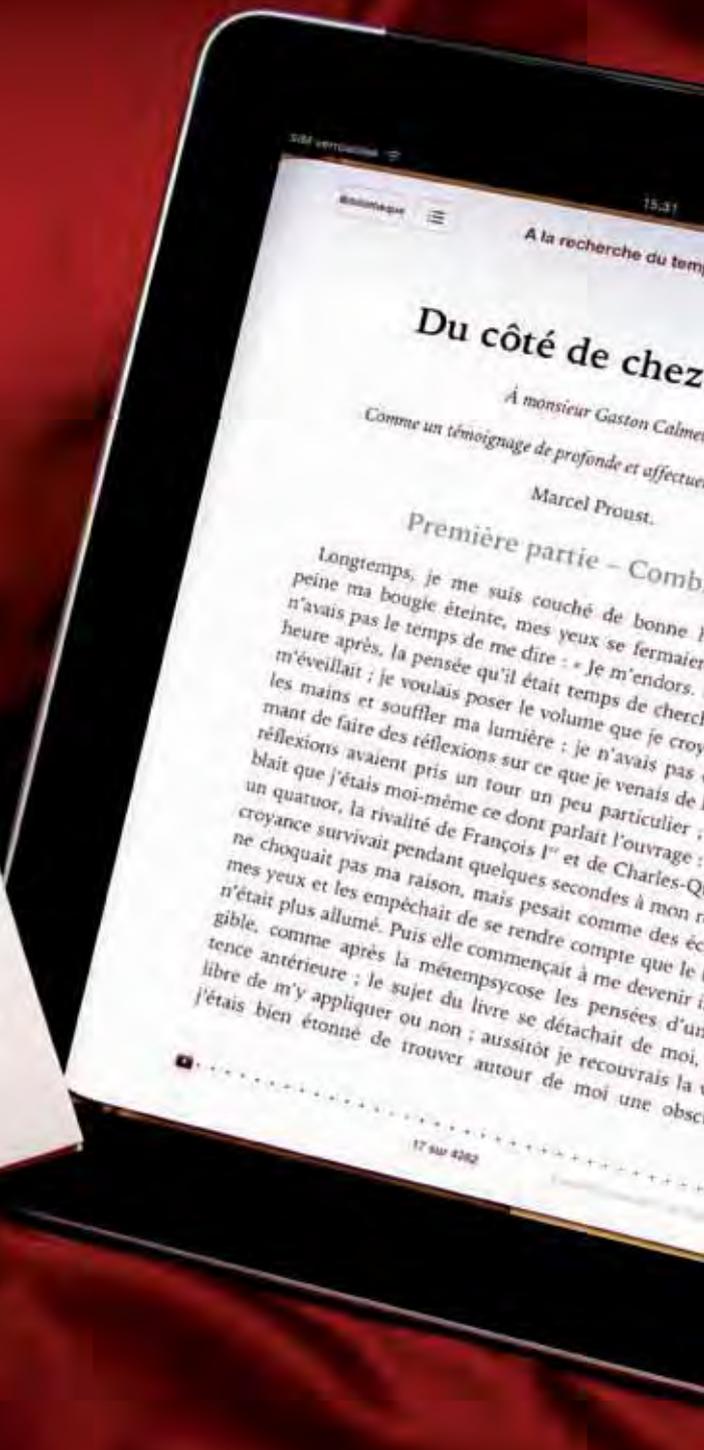
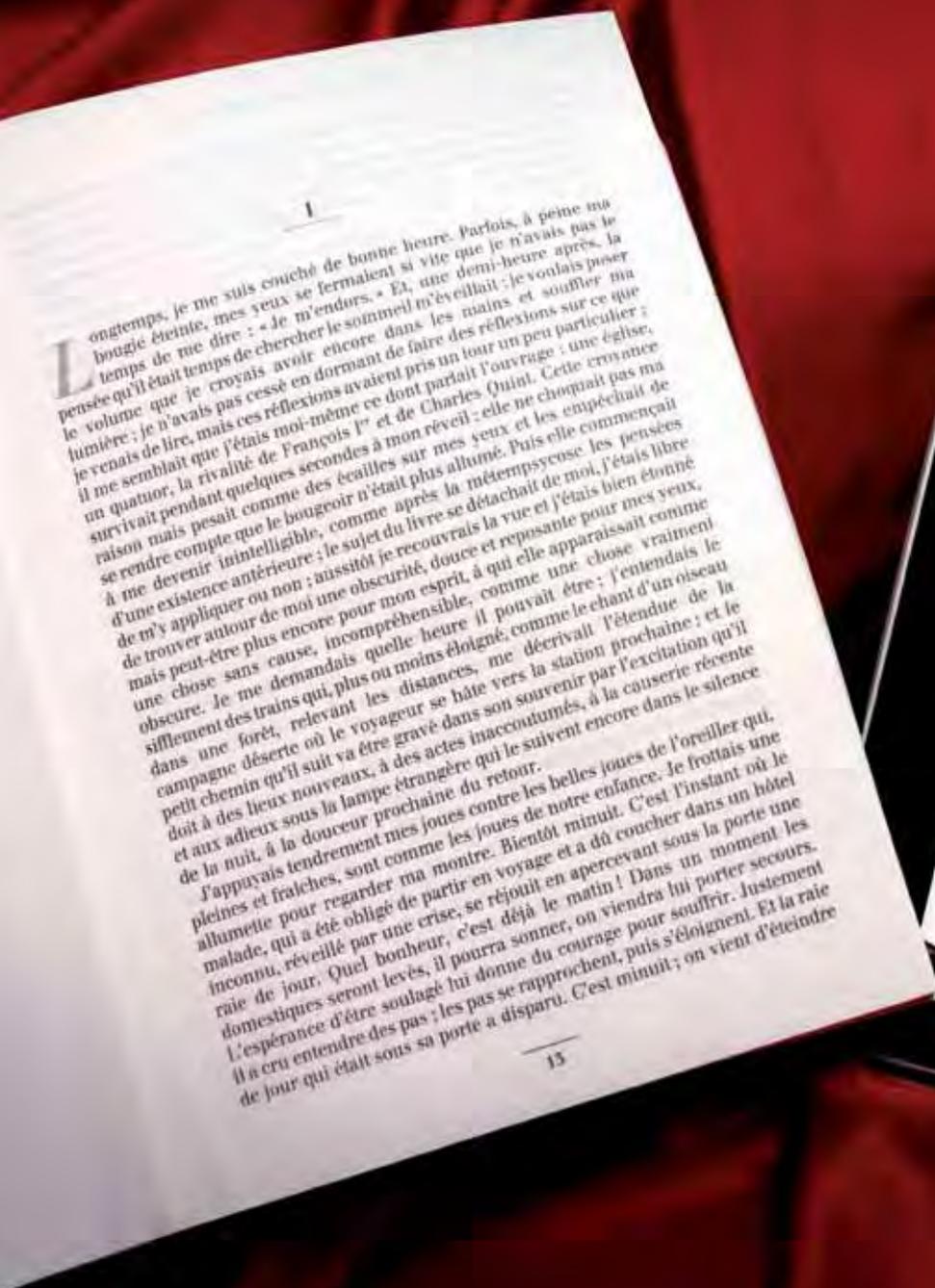




► 8



► 10





▶ 18



▶ 26



▶ 55



▶ 59

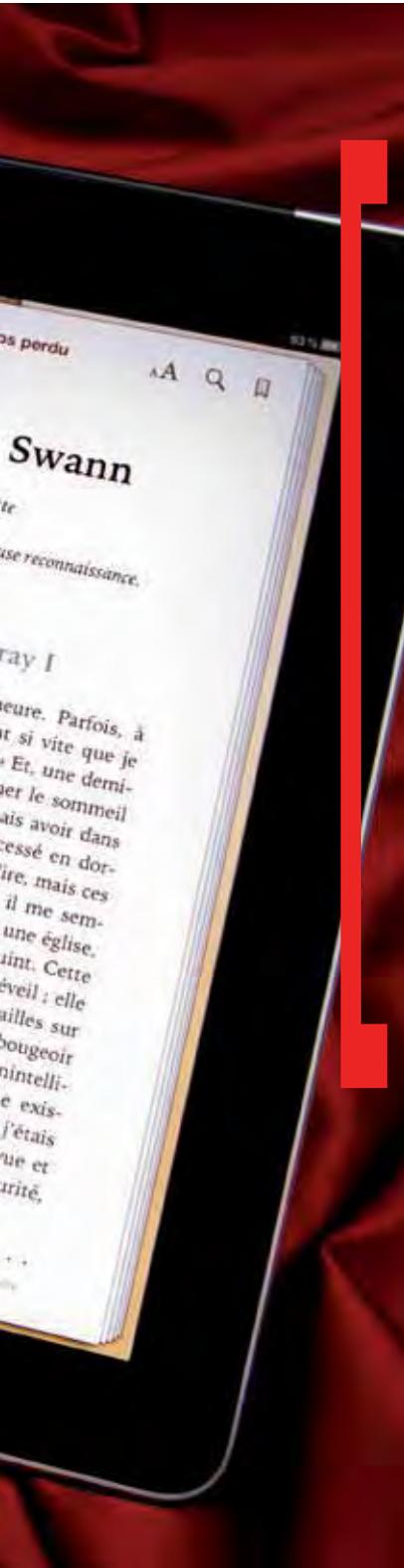
La chaîne du livre numérique

L'idée même de « chaîne du livre » suppose que la solidarité de ses maillons résiste aux tensions auxquelles sont soumis chacun d'entre eux. Aussi a-t-on pu contester son existence, au vu des multiples dissensions qui ont pu, par le passé, opposer les uns et les autres, éditeurs, libraires, bibliothécaires, mais aussi diffuseurs, distributeurs et même auteurs et lecteurs. À supposer pourtant qu'elle ait fonctionné, la conception que nous en avons aujourd'hui n'est que l'aboutissement d'une longue histoire au cours de laquelle n'ont cessé de s'interposer entre l'auteur et ses lecteurs de nouveaux intermédiaires que le succès du livre a rendu toujours plus nombreux.

L'irruption des nouvelles technologies fait-elle autre chose que de continuer une partie séculaire avec une nouvelle donne ?

Cette question peut se poser ainsi pour des historiens. Mais vécue au présent, la nouvelle donne du numérique fait l'effet d'un véritable tsunami qui menace l'ensemble des acteurs concernés, sommés non seulement de redéfinir les conditions d'exercice de leurs activités, mais aussi d'en reconsidérer jusqu'au sens : Qu'est-ce qu'éditer un texte remis sur un fichier techniquement exécutable ? Vend-on des fichiers multipliables à l'infini comme des livres au tirage par définition limité ? Que fait-on exactement lorsque l'on prête un e-book ?...

Le passage du livre papier au livre numérique n'est pas une simple transposition. De nouveaux rapports sont à inventer. Il est donc important pour chacun de saisir comment les autres envisagent d'y tenir leur nouveau rôle : ce sont ces regards croisés que le présent dossier invite à partager.



BERNARD DÉMAY
Conseiller pour le livre et la lecture
Drac Île-de-France



À l'heure du déchaînement numérique

Entre obsolescence programmée et recomposition hypothétique dans l'univers numérique, la « chaîne du livre » est prise dans les tourbillons d'une transition difficile qui menace de s'éterniser. Plus de questions que de réponses et des constats paradoxaux : un point au milieu du gué...

C'est peu dire que l'arrivée du numérique chamboule totalement les différents métiers de la chaîne du livre en France ! Les articles qui suivent s'attachent à décrire, pour chacun des maillons de cette chaîne, les avancées, mais aussi les impasses, à ce stade, qu'engendre cette révolution.

Certes, un cadre juridique s'est assez rapidement mis en place ces deux dernières années, avec le vote

de la loi sur le prix du livre numérique, de celle sur la numérisation des livres indisponibles du XX^e s., et de celle sur le taux de TVA réduit applicable au livre numérique. Textes auxquels il convient d'ajouter l'accord signé – après maintes péripéties – entre Google et le SNE en 2012. Pourtant, outre l'incertitude portant sur l'acceptation par la Commission européenne de ce taux réduit de TVA, cet arsenal juridique est loin d'avoir réglé tous les problèmes.

Éditeurs et écrivains n'ont pas trouvé de terrain d'entente sur les modalités d'exercice et de rémunération du droit d'auteur du livre numérique, et libraires et éditeurs n'ont pas contractualisé dans ce domaine ; ce qui a pour conséquence – pour schématiser – qu'en pratique, les librairies ne peuvent obtenir des éditeurs d'offre de livres numériques, et que les bibliothèques, tenues de passer par les librairies pour bénéficier du même service, sont également privées de ce nouveau média par la voie la plus naturelle, et devront recourir à des fournisseurs commerciaux !

STRATÉGIES COMMERCIALES ET AVANCÉES TECHNOLOGIQUES

À ce paysage déjà compliqué, vient s'ajouter la stratégie des fournisseurs commerciaux de livres numériques, Amazon surtout.

Pour s'en tenir à l'actualité immédiate, Amazon lance en France, le 25 octobre 2012, la tablette Kindle Fire améliorée, et offre en même temps 66 000 textes numériques en français. (L'entreprise a aussi annoncé son intention de diffuser des textes originaux en raccourcissant au maximum la chaîne du livre : un auteur, un lecteur ; autrement dit en devenant éditeur en bonne et due forme.)

Par ailleurs, les problèmes relevant de la technologie – domaine où celle-ci semblait pourtant triompher sans partage – ne sont pas tous résolus. Outre leur coût de création élevé, les plateformes de production de livres numériques doivent garantir la pérennité de lecture des textes stockés, que met en péril la rapide obsolescence des machines. De même, les librairies et les bibliothèques ayant acheté des textes numériques pourront-elles les conserver durablement, comme elles le font pour leurs livres papier ?

Enfin – et l'essentiel est peut-être cet aspect du problème –, comment évoluera le rapport entre production et vente du livre numérique d'un côté, du livre papier de l'autre ?

Après nous avoir prédit une progression fulgurante du livre numérique en quelques années (voire la disparition pure et simple du livre papier !), on en revient, ces derniers temps, à des affirmations plus modestes : au maximum 30 à 35 % du marché pour la France, 50 % pour les États-Unis à terme. Bien difficile de deviner le vrai rythme de l'avancée en cours, plus encore de déterminer quand le fameux « point mort », c'est-à-dire la mon-



tée du livre numérique à 51 % du total des ventes, pourrait être atteint !

VERS UNE COEXISTENCE NUMÉRIQUE

Pour compléter cette ébauche d'état des lieux, rappelons qu'une tranche bien particulière de la population fait l'objet de toutes les attentions (et de toutes les inquiétudes !), celle des « *digital natives* », autrement dit des « nés numériques » ou « numériques de naissance », qui vont systématiquement chercher l'information sur écran, pas sur papier. L'offre de livre numérique suffira-t-elle à déclencher leur intérêt pour l'écrit s'ils ne l'éprouvent pas déjà ?

Le plus probable est, bien sûr, une coexistence de très longue durée.

On peut sans grand risque prévoir que la petite édition, qui ne vise pas le profit, continuera de fabriquer de beaux livres originaux.

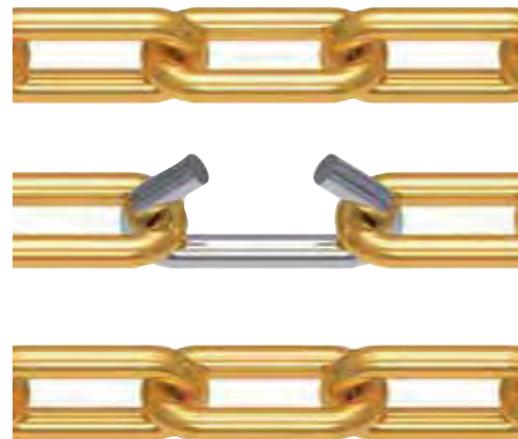
L'expérience du prêt de liseuses en bibliothèque confirme que ce sont plutôt les gros lecteurs de livres papier qui s'intéressent aussi le plus aux textes numériques, pas les « *geeks* », que l'on attendait *a priori* davantage sur ce terrain.

Rappelons aussi que la production de livres papier

a atteint plus de 70 000 titres nouveaux en 2011, et qu'au 1^{er} septembre 2012, le Service du dépôt légal des livres de la BnF a déjà reçu 3000 livres de plus qu'à la même date en 2011.

Face à ce panorama globalement morose, on trouvera quelques raisons de ne pas jeter le manche après la cognée !

La définition d'un modèle opérationnel complet pour la librairie et le numérique pour demain, le recours aux ressources de réseaux sociaux par les chargés de médiation numérique des bibliothèques, pour mettre en avant leurs services et leurs collections et l'atout sans égal que représente leur offre de sociabilité, les possibilités d'intervention et de médiation de la puissance publique pour améliorer les relations entre partenaires de la chaîne du livre, ainsi que ses aides financières (*voir encadré*), le programme considérable de numérisation (Europeana) conduit par la BnF, tous ces éléments permettent d'envisager la suite avec un peu plus d'optimisme. ■



© 123RF.com

LES AIDES PUBLIQUES ET LE NUMÉRIQUE

Ministère de la Culture et de la Communication

- Appel à projets de la Drest (Direction de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie).

Depuis 2010, cet appel à projets annuel offre des aides pour des projets de numérisation de fonds culturels patrimoniaux détenus par des institutions comme les bibliothèques et les services d'archives municipales ou départementales, par des associations...

Les dossiers sont à adresser à la Drest entre début juin et début novembre de l'année considérée. Les aides représentent en moyenne 20 à 30 % des dépenses prévues.

Pour l'année 2012, l'appel d'offres a été lancé le 5 octobre. Les dossiers sont à remettre pour le 11 décembre.

- Appel à projets de services numériques culturels innovants. Cet appel à projets intervient au printemps tous les deux ans depuis 2010 ; il subventionne des collectivités qui proposent des dispositifs numériques originaux.

La Dotation générale de décentralisation (DGD) des bibliothèques est un dispositif financier de l'État qui permet de subventionner les communes, intercommunalités et départements qui construisent, agrandissent, rénovent, meublent et informa-

tisent leurs bibliothèques¹.

Depuis 2010, la procédure peut aider les collectivités à acquérir des liseuses et des tablettes, à condition qu'il s'agisse d'achats en nombre (au moins 10 liseuses ou tablettes).

Le taux d'aide est de 50 % du coût hors taxe de la dépense.

Pour cette subvention, il convient de contacter la Drac (Direction régionale des affaires culturelles), antenne du ministère de la Culture et de la Communication de la région concernée.

Centre national du livre (CNL)

Le CNL peut accorder plusieurs aides :

- Une subvention pour les plateformes innovantes de diffusion et de valorisation de catalogues de livres numériques : www.centrenationaldulivre.fr/?Subvention-pour-les-plateformes
- Une subvention pour la numérisation rétrospective et la diffusion numérique de documents sous droits : www.centrenationaldulivre.fr/?Aide-pour-la-diffusion-numerique
- Une subvention pour la création d'une édition multimédia ou pour la création d'un projet numérique innovant : www.centrenationaldulivre.fr/SUBVENTIONS-POUR-LA-CREATION-D-UNE

1. Cf. Bernard Démay, « Trois procédures de financement », *Bibliothèque(s)*, n° 44, mai 2009, pp. 12-14.

PATRICK GAMBACHE
 Directeur général de la collection
 « Points », Responsable du
 développement numérique
 chez La Martinière Groupe



De l'auteur au lecteur :

une chaîne du livre en pleine mutation

Les technologies numériques remodelent de fond en comble le travail des éditeurs, de la production jusqu'à la diffusion : outils, organisation et méthodes de travail, mais aussi relations aux auteurs et aux différents partenaires et la gestion des droits... Incontournable ces derniers siècles, le métier n'a pas toujours existé : survivra-t-il ?

De commencerai par un aveu, je suis éditeur et non technicien informatique ni spécialiste en technologie, même si depuis maintenant un certain nombre d'années je travaille sur ces questions, tout d'abord à l'Éducation nationale, puis depuis une vingtaine d'années dans le secteur de l'édition publique puis privée. C'est à travers ces différentes expériences que j'ai acquis une culture du numérique en souhaitant si possible garder une distance d'analyse face à ces nouveaux outils qui envahissent notre existence, notre sphère privée, nos espaces de travail. Au fur et à

mesure de mes pérégrinations autour de ces questions, j'ai acquis la conviction que le numérique ne peut s'appréhender que de façon globale. Nous avons affaire à des outils techniques qui influencent de façon importante nos rapports aux choses, mais également nos organisations et nos méthodes de travail.

Dans le cadre de l'édition, cette composante est importante et selon que l'on produit du papier ou du fichier numé-

rique, l'organisation de cette chaîne qui va de l'auteur au lecteur se fait de façon différente.

Les fabricants, les commerciaux, les e-diffuseurs et les e-distributeur ont dû développer et mettre en place de nouvelles procédures afin de produire des fichiers, de nouveaux contrats avec les auteurs et les e-libraires. Des plateformes de distribution de fichiers ont été créées... C'est de l'ensemble de ces changements dont il va être question dans les mois et les années à venir.

Je vais tenter de vous décrire succinctement et le plus simplement possible la première partie de cette nouvelle chaîne du livre numérique, celle qui est mise en œuvre par l'éditeur et qui va de la production à la mise à disposition des plateformes de distribution de livres numériques.

LA CHAÎNE DE PRODUCTION

Très souvent, les auteurs fournissent aux éditeurs un tapuscrit dans un format numérique (Word ou autre) et si le travail éditorial ne diffère aujourd'hui que très peu entre la version qui sera imprimée et celle qui vivra en numérique, il n'en reste pas moins que des différences existent dès lors que l'on passe à l'étape de la fabrication.

Produire des fichiers numériques, c'est d'abord choisir des options techniques de restitution.



Salon du livre de Paris, 2012, espace livre numérique.

LA SOURIS QUI RACONTE

Sur le blog de La Souris Qui Raconte, Françoise Prêtre aborde tous les problèmes auxquels se heurte un éditeur pionnier dans le livre numérique (techniques, commerciaux, d'affichage, de visibilité...). Pourquoi une telle aventure ?



• Qu'apporte le 100 % numérique à l'édition Jeunesse ?

Peut-on vraiment dire que le 100 % numérique apporte quelque chose à l'édition Jeunesse sinon une diversité supplémentaire ? L'édition jeunesse en France est extrêmement riche et créative. Lorsqu'il y a 3 ans, j'ai imaginé une énième maison d'édition dans le paysage déjà très prolifère et alors que les écrans se posaient en « potentat » dans certaines familles, combiner lecture et écrans m'est apparu comme une évidence. La Souris Qui Raconte défend une idée forte : faire du lire un plaisir pour les non-lecteurs. Les écrans ayant envahi nos foyers, et les enfants en étant gros utilisateurs, il est essentiel de fournir du contenu, non seulement à jouer ou à regarder mais aussi à lire. Si nous voulons que nos enfants continuent d'aimer lire, il faut utiliser des leviers auxquels ils sont sensibles.

• Quel a été votre accueil en bibliothèque ?

Le numérique pose encore beaucoup de questions aux bibliothécaires. Pour preuve cette rencontre entre éditeurs et bibliothèques au Labo de l'édition¹. Le fait d'être le seul éditeur Jeunesse à proposer une offre de livres inédits enrichis avec une utilisation somme toute assez simple, canalise la demande. Pour ce qui est de l'accueil, je crois pouvoir dire qu'il est bon et que les enfants confrontés aux lectures numériques les apprécient autant que les livres. La fréquentation du site génère un petit millier de visites par mois avec un temps moyen de connexion de 11 minutes. Pour autant l'importance de la médiation reste un levier considérable encore trop négligé ! La Souris Qui Raconte propose aux bibliothèques un service « sur mesure » avec deux types d'abonnement : de la consultation sur place dans un espace dédié du site LSQR et de la consultation à distance *via* CVS. Ce que j'ai constaté, c'est que les bibliothèques aiment bien tester avant de souscrire. Certainement pour juger d'abord de la qualité des contenus, peut-être aussi pour estimer du potentiel de la ressource. Une fois la ressource installée dans les murs, je ne sais pas comment elle est gérée. Existe-t-il une mise en avant ? Des lectures sont-elles organisées autour d'un livre particulier ? Ou bien laisse-t-on le lecteur seul face à l'histoire ? Celles que nous éditons étant toutes narrées, l'accompagnement est fait en partie.

Françoise PRÊTRE
Propos recueillis par Philippe Leveaud



1. Compte rendu sur : <http://storify.com/labodeledition>

www.lasourisquiraconte.com

Il existe aujourd'hui deux grandes familles : le format image (PDF) et le format dynamique (ePub). Ce dernier est le format le plus largement employé par les éditeurs pour la fabrication des nouveautés. Ce format permet à l'outil (liseuse, tablette) de réadapter sa mise en page, en d'autres termes de recomposer le texte en fonction de la taille de l'écran, mais aussi de la police et du corps choisis. Si dans le cas du PDF la mise en page papier est respectée, dans celui de l'ePub la composition en fonction du support sur lequel il sera lu pose un certain nombre de problèmes, notamment celui de la qualité de la restitution (c'est le terminal de lecture et les logiciels implémentés qui gèrent la recomposition). L'éditeur n'a plus l'entière responsabilité de la qualité du rendu final.

QU'EST-CE QUE LE FORMAT EPUB ?

Le format ePub est un format ouvert et standard qui évolue de façon maîtrisée. Il est géré par l'*International Digital Publishing Forum* (IDPF) et est capable de supporter des mesures de protection (Tatouage, DRM). Il existe aujourd'hui des formats dérivés de l'ePub développés par certains acteurs du marché : Amazon et son Mobipocket, Kobo de Kobo. Ce format permet l'intégration de contenus multimédia et de métadonnées.

Pour bien comprendre ce qu'est un fichier ePub, il faut le voir comme un transporteur qui contient le texte du livre sous forme XML (langage informatique qui permet d'insérer des balises qui



Blog de Vanessa de Oliveira, call girl brésilienne et auteur de cinq livres. Elle a manifesté le 19 juillet dernier Plaza de Armas à Lima devant le Palais du gouvernement contre le piratage de ses livres.

autres. Je crois que cette histoire de piratage est au centre.

EB : Et on en parle nulle part ! On n'a pas le droit d'en parler car ça n'existe même pas. Personne ne parle de piratage !

• **On en parle dans le domaine de la musique, on peut imaginer que...**

TB et EB : C'est déjà la même chose...

• **Justement, pour la musique, on cherche à mettre une législation en place...**

TB : ... qui ne fonctionne pas...

EB : Et qui sera contournée. La réactivité institutionnelle est bien moindre que la réactivité technologique des *geeks* derrière les écrans.

1. Voir « Dix ans de Finitude. Au petit bonheur, la grande joie », entretien avec Emmanuelle et Thierry Boizet par Philippe Levreaud, *Bibliothèque(s)*, n° 62, juin 2012, pp. 74-78.

permettront l'automatisation de la composition par les outils de lecture), des images, des règles de style, le fichier de navigation et des métadonnées qui vont définir l'ouvrage.

La nouvelle chaîne de production de fichiers comme le montre le schéma ci-dessous se complexifie en amont et en aval. Trois entrées sont possibles.

FACE AUX PIRATES

Les intérêts des éditeurs ne sont pas les mêmes selon leur taille et la nature de leur travail. Comment un « petit éditeur indépendant » voit-il son avenir quand approche la vague du tout numérique? Question posée à Emmanuelle et Thierry Boizet, des éditions Finitude¹.

• **Vous avez débuté dans le sillage d'un éditeur du XIX^e s. au cœur du XX^e, comment voyez-vous l'avenir ?**

Thierry Boizet : Comme un éditeur du XX^e siècle au cœur du XXI^e (rires). Je n'ai rien contre le numérique mais... euh...

Emmanuelle Boizet : Ce qui fait que pour nous le livre existe dans sa globalité – l'objet livre – fait qu'on est peut-être moins inquiets que d'autres face au numérique.

TB : On trouvera toujours bien 2 ou 3000 lecteurs pour aimer un livre sur un beau papier, même si on peut faire des livres papier tout en les sortant en numérique : la question n'est pas là. En France, depuis cinq ans maintenant, dès qu'il est question du livre, il n'est question que du numérique. Il y a une focalisation sur le numérique, il est omniprésent. Les institutions sont totalement barrées sur le numérique. Mais il y a une question à mon avis centrale qui n'est jamais ou très peu abordée quand on parle de modèle économique, c'est : quoi faire ? Est-il utile de publier un livre de forme numérique sachant que dans les 15 jours il va être piraté et que les gens l'auront à disposition gratuitement ? Qui ira payer un livre qui est gratuit sur Internet ? C'est quelque chose qui a foutu l'industrie du disque par terre, puis le cinéma, et on a l'impression que tout le monde est en train de courir dans le milieu du livre pour dire : « *Nous aussi on veut notre part du désastre.* » Il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre dans cet empressement, mis à part pour certains gros éditeurs, de grands groupes, une espèce de besoin de passer avant les autres, d'avoir sa part du gâteau avant les

En amont :

- le livre papier (fonds ancien) ;
- le PDF imprimeur (fonds récent) ;
- le XML (nouveau saisie sur traitement de texte type Word).

En aval avec comme base un fichier ePub et ses formats dérivés propriétaires.

TB : Des solutions pour parer ça, il n'y en a pas. Donc il faut réfléchir à nouveau au modèle économique en prenant en compte cette question du piratage. Nous, aujourd'hui, on ne se sent pas très concernés. Avant que des gens aient envie de pirater le dernier livre de Gilles Ortlieb, de Jean-Pierre Énard ou de Christian Estèbe, on n'a pas trop de souci à se faire. Mais je pense que des gens qui éditent Olivier Adam ou Anna Gavalda... à leur place je réfléchirais à deux fois avant de balancer un fichier sur le Net. Parce que là, ça peut être du piratage de masse. Comment ont réagi les gens de la musique ? Ils réussissent à refaire des bénéfices simplement parce qu'il n'y a jamais eu autant de monde dans les concerts. Les concerts comme produits dérivés, ça fonctionne au mieux. Et vous remarquerez que pour le cinéma, le DVD du dernier film de Dany Boon ou de je-ne-sais-pas-qui est piraté dès qu'il sort. Et les ventes en pâtissent. Par contre, quand un diffuseur de DVD sort un coffret avec un très beau livret qui reprend 5 films de Louise Brooks, les gens ont envie d'acheter le coffret car, pour regarder le film, l'objet leur fait plus envie qu'un fichier dans leur ordinateur. Ils ont envie de l'objet, envie de le garder.

EB : D'ailleurs, il y a une recrudescence de la fréquentation des cinémas. Ça rééquilibre les choses.

TB : Pour le livre, pour que les gens aient quand même envie d'acheter un livre, d'acheter un fichier...

EB : ... il va falloir inventer quelque chose. Retrouver des choses qui se faisaient. Dickens faisait des lectures en avant-première dans des théâtres londoniens et il remplissait des salles de théâtre de 3 000 places.

• Oui, c'était la grande époque des conférences...

TB : Mais ça existe encore ! Il y a quelques mois, on était aux Escales du livre², et Michel Onfray nous a proposés de venir parler de Thoreau au TNBA. La salle faisait 500 places, il l'a remplie et on a refusé 100 personnes. Il y avait 600 personnes qui attendaient pour venir écouter Michel Onfray. Le week-end précédent il était à Rivesaltes, il a rempli une salle de 1200 personnes ! Je veux bien, c'est gratuit. Il n'empêche qu'avec une billetterie et en faisant payer 5 € l'entrée, à mon avis, il y aurait autant de personnes ! C'est une solution comme une autre, quand un auteur sort un livre, pourquoi ne pas faire payer les gens pour écouter l'auteur lire son livre ? C'est une piste parmi tant d'autres, mais je crois que si l'industrie du livre veut s'en sortir face au numérique et au piratage, il va falloir trouver d'autres modèles.

Ça nous est arrivé un très grand nombre de fois de voir, sur des salons, des gens qui viennent nous acheter un livre en disant : « *Je l'ai emprunté à la bibliothèque, j'ai beaucoup aimé, j'ai envie de l'acheter, j'ai besoin de l'avoir.* » Ça montre bien qu'il y a une plus-value de l'objet. Il y a neuf chances sur dix que ces personnes ne le relisent jamais. Mais elles l'ont sur un rayon chez elles. Et ça, c'est pas prêt de bouger.

• Vous voyez donc les bibliothèques comme des partenaires pour la diffusion de vos livres ?

EB : Je suis certaine qu'il n'y a pas d'antinomie entre l'acheteur en librairie et le lecteur en bibliothèque. Il y a toujours des gens qui ne pourront jamais lire un livre en bibliothèque publique, un livre que quelqu'un d'autre a lu. D'un autre côté, vous avez des gens qui, pour des raisons financières ou autres disent : « *De toutes façons, j'ai payé mon abonnement à la bibliothèque, ça suffit, je n'achèterai rien d'autre.* » Mais vous vous apercevez qu'il doit y avoir une très grosse corrélation entre la fréquentation d'une bibliothèque et la librairie de la même ville. C'est un public qui fonctionne ensemble. Il n'y a pas d'opposition.

TB : Ça a un lien avec l'objet. S'ils ont envie de l'acheter alors qu'ils l'ont déjà emprunté, c'est parce que ça leur fait envie. De la même manière que des lecteurs lisent en poche mais ont envie d'acheter en grand format après. C'est le même processus.

EB : La bibliothèque sert souvent de lieu de découverte, d'exploration et après avoir testé tel auteur, tel titre, ou telle collection qu'on aimait bien, on va l'acheter. Ça permet à un moment où l'on fait attention à ses achats de ne pas se tromper, d'être plus sûr de soi.

Propos de Thierry et Emmanuelle BOIZET
recueillis par Philippe LEVREAUD



². Salon du livre à Bordeaux.

NOUVEAUTÉ ET FONDS

Le travail actuellement fait par les éditeurs est d'œuvrer à la mise en place de cette chaîne de production pour les nouveautés de façon à produire en même temps le plus systématiquement papier et numérique. Pour ce faire, il faut avoir négocié au préa-

lable avec les auteurs ou les agents les droits numériques. Cette opération est parfois complexe et peut être longue. Si elle se fait en même temps pour les nouveautés, la démarche est différente pour la numérisation du fonds, car dans bien des cas nous ne disposons pas des fichiers imprimeurs, mais seulement de la version papier. Il s'agit alors de numériser cette version, ou de la

faire ressaisir, de la reconvertir en XML... puis de revenir vers l'auteur ou ses ayants droit afin de négocier un avenant au contrat papier pour la fixation de la rémunération des droits d'auteurs. C'est un travail qui peut prendre un temps considérable.

La conversion numérique du fonds des maisons d'édition est un enjeu primordial. Il doit être de qualité et représente un coût non négligeable pour les éditeurs, même si aujourd'hui le CNL aide à cette numérisation par le biais de sa commission numérique. Il n'en reste pas moins que ce travail demande du temps (relecture, vérification et recherche de droits...).

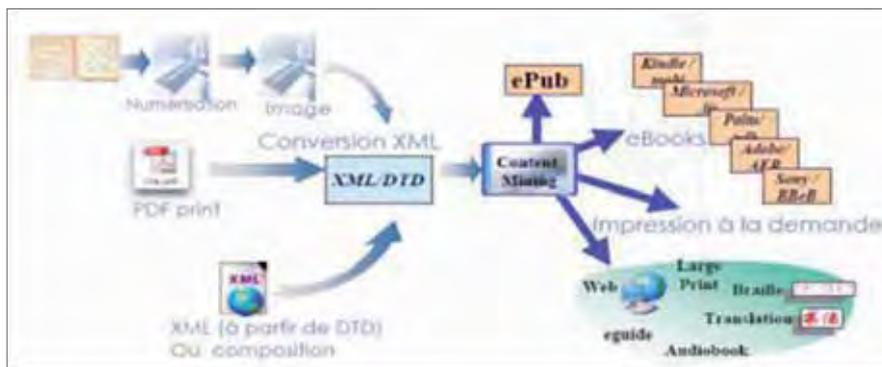
GÉNÉRATION DES MÉTADONNÉES

Ce nouvel acteur sert à donner toutes les informations possibles aux sites ou aux moteurs de recherche qui en ont besoin pour effectuer le référencement et nécessaires aux e-librairies mais aussi aux bibliothèques. Ces métadonnées sont intégrées dans les fichiers numériques mais également dans les flux d'informations qui sont poussés vers les sites de vente par exemple. La rigueur avec laquelle l'éditeur renseigne ces métadonnées est primordiale pour la bonne visibilité de son catalogue. Ces flux d'informations sont à garder à jour et peuvent être enrichis régulièrement (nouvelle couverture, correction de prix, biographie d'auteur actualisée, ...).

Ces métadonnées sont aujourd'hui simples et élémentaires : maison d'édition, titre, auteur, gencode, prix, copyright, collection, texte de la quatrième de couverture, biographie de l'auteur, « dans la même collection », traducteur, préfacier... Mais elles seront prochainement beaucoup plus complètes, plus riches et permettront de mettre à disposition des informations de type mots clés, descriptions multimédia, vidéos d'auteurs, commentaires de journalistes... qui seront déposées sur les plateformes de distribution.

LES PLATEFORMES DE DISTRIBUTION NUMÉRIQUE

Elles sont avant tout des entrepôts de stockage de fichiers pour les éditeurs. C'est un outil capable d'acheminer les fichiers et les métadonnées vers les e-librairies, mais aussi de récupérer les informations et les statistiques des ventes de livres numériques nécessaires aux éditeurs pour la facturation des revenus et le calcul des droits d'auteur.



Voilà à grands traits ces différentes étapes qui sont autant de chantiers, autant de nouvelles organisations, autant de nouveaux outils à créer. Cette partie, traitée ici, n'est qu'un des maillons de cette chaîne et d'autres questions sont en attente de réponses, d'autres chantiers sont à ouvrir et d'autres solutions à imaginer.

QUESTIONS EN COURS

Il me semble important, pour conclure, de survoler quelques problèmes posés par l'arrivée du numérique.

Tout d'abord le rapport avec les auteurs et les interrogations concernant la contractualisation. Tout n'est pas réglé et des questions importantes restent en suspens :

- Les clauses concernant le numérique doivent-elles être intégrées au contrat papier ou doit-il y avoir deux contrats séparés ?
- La notion d'exploitation permanente et suivie pour le numérique est-elle une notion à redéfinir ?
- Faut-il créer un BAT numérique avec les difficultés techniques qui y sont associées ?

Mais aussi, le rôle et la place des libraires dans la chaîne du livre numérique, la pérennité des contrats de mandat et la mise en œuvre de la loi sur le prix unique du livre.

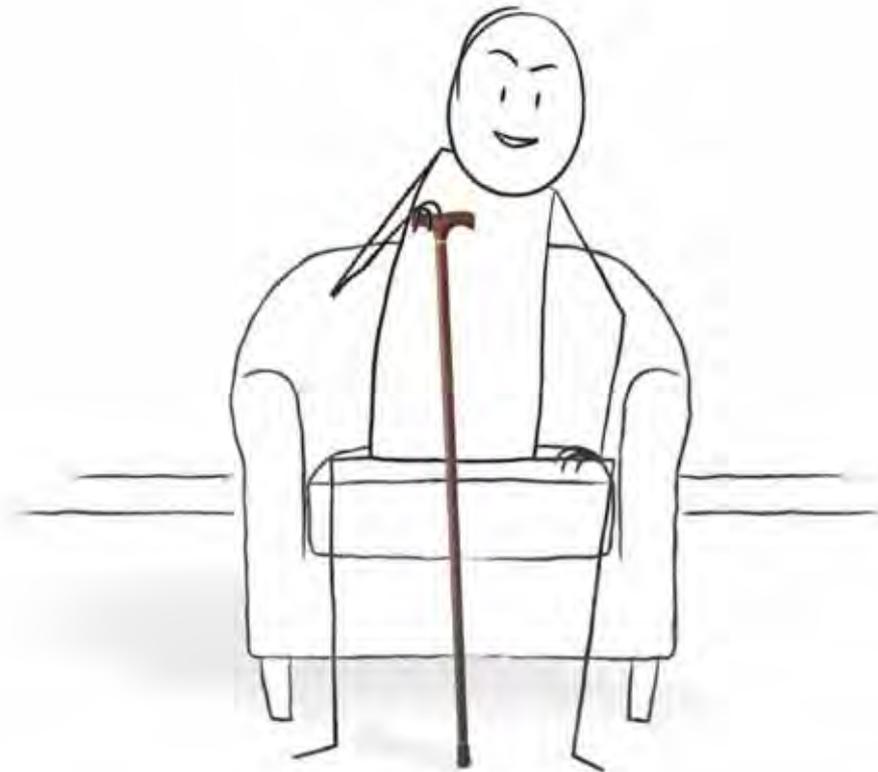
Enfin, pour ne prendre que quelques sujets importants, celui des bibliothèques. Quelles offres, quel modèle économique, quels outils pour un accès unique à l'ensemble de l'offre disponible chez les éditeurs ?

En toile de fond reste bien entendu le lecteur, expérience de lecture en numérique, simplicité d'accès aux différents catalogues, facilité pour l'achat de livres dans les e-librairies ?

Nous ne sommes qu'au début du développement du livre numérique et déjà face à des problèmes d'une grande complexité. Un travail important reste à faire et les transformations de la chaîne du livre doivent se faire en permettant à chacun des acteurs de trouver sa place. ■

« C'est fou le nombre de gens qui s'imaginent encore que la MAIF est réservée aux enseignants. »

Pierre - sociétaire MAIF à Lyon.



**FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX, VOUS AUSSI
REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.MAIF.FR/TERRITORIAUX**



THIERRY KERSERHO
Les éditions Le Jeu de la règle



Les supports de *L'Imprévisible*,

Passer de l'édition papier à l'édition numérique, et parfois, comme pour l'agenda *L'imprévisible*, à la métamorphose en application, ce n'est pas seulement changer d'environnement, mais entrer dans un tout nouveau monde où les intermédiaires ont remplacé les interlocuteurs, au risque d'être dépossédé de son projet.

ou Splendeurs et mirages d'un petit commerce numérique

LE CONCEPT ORIGINAL

S'il est des paris éditoriaux qui doivent penser et défricher leurs propres conditions de diffusion, *L'Imprévisible* est assurément de ceux-là. Une telle nécessité ne relève pas alors d'une stratégie commerciale, mais s'enracine dans la nature singulière de l'ouvrage et dans le type d'invitation qu'il prétend former.

L'Imprévisible emprunte la forme de l'agenda, le parent pauvre de l'édition, pour ne pas dire sa partie honteuse dont il est admis de nos jours qu'elle soit abandonnée aux gestionnaires du temps. Et si l'agenda peut parfois se prévaloir d'un ISBN, c'est que les jours s'y succèdent ornements d'un peu de culture thématique. Aucune trace de ce service minimum dans *L'Imprévisible* : c'est un objet pratique, soit, mais qui propose dans le même temps une remise en jeu de notre institution calendaire.

En résumé, disons que cet agenda fait sienne la mode actuelle qui consiste à instituer internationalement ou localement des « journées », et qu'il proclame à sa manière des journées de ceci ou des journées sans cela, en jouant des harmoniques de sens avec des événements historiques ou

avec des données calendaires du jour. Œuvre écrite, signée, mêlant dimensions historique, poétique et politique, s'il faut comparer cet agenda avec une production existante, c'est du *Journal officiel de la République française* qu'il convient de le rapprocher. Ouvrage complexe et exigeant dans son élaboration mais simple d'utilisation, l'agenda de *L'Imprévisible* déroge donc en son principe aux lois du genre.

Son premier millésime est paru sous forme de livre, comportant une page par jour. *L'Imprévisible* 2008 a été tiré à 2 008 exemplaires numérotés de 1 à 2 008, et vendu 20,08 €. Dix livraisons au total sont dorénavant programmées, avec changement d'auteur(s) tous les ans.

DU PAPIER À L'APPLICATION NUMÉRIQUE

L'édition sous forme de livre papier a dû trouver sa place auprès des libraires et des critiques littéraires, ce qui ne fut pas toujours une mince affaire, même si le bouche-à-oreille ne s'est pas fait attendre. Les librairies indépendantes ne présentent ordinairement pas d'agendas, qu'elles laissent aux professionnels de la papeterie, et les grandes rédactions littéraires ne s'attardent que sur la « vraie » littérature. Fort heureusement, cet ouvrage a aussitôt su rencontrer quelques courageux critiques de renom et quelques libraires audacieux et précautionneux, qui ont largement contribué à sa bonne fortune au fil des ans : les uns en l'imposant à leur rédaction, les autres en ne regrettant pas de ne pas disposer de rayon pour le ranger. Ce sont même jusqu'à

quelques bibliothécaires, qui n'acquiescent jamais cette catégorie d'ouvrages, qui décidèrent de s'en saisir pour instaurer au quotidien d'autres types de rapports avec les usagers de leurs salles de lecture. Si l'édition papier de cet agenda – pour laquelle il n'y avait *a priori* de place nulle part – a su trouver des interlocuteurs parmi les intermédiaires de la chaîne du livre, c'est donc qu'il y avait des interlocuteurs.

Revenant à l'un de ses enjeux principaux, *L'Imprévisible* comme instance de proclamation de journées, et mesurant que les quelque deux mille exemplaires ne suffisaient pas à en assurer une large publicité, la question s'est posée en 2011 d'élargir par d'autres voies la diffusion de ce « jeu de société ». Une solution sembla répondre à cette exigence sans imposer de renoncer à l'une ou à l'autre des invitations que formait cet agenda : en réaliser une application numérique (et non pas un simple e-book) que chacun, doté du matériel adéquat s'entend, pourrait utiliser à partir de son téléphone ou de sa tablette portables. Il fut donc décidé d'opérer une transcription électronique de l'ouvrage qui conserverait sa dimension carnet de bord et à laquelle serait adjointe la possibilité d'envoyer par e-mail une page du jour de *L'Imprévisible* avec un message personnel inscrit au centre. Pour des raisons circonstancielles, le système Apple, dont on connaissait pourtant le caractère résolument fermé, fut retenu.

DES VERS DANS LA POMME

Passant par-dessus les objections traditionnelles, fussent-elles pertinentes, exprimées sur les nouvelles technologies par quelques éditeurs conservateurs (dont nous faisons partie), il nous faut encore convenir que l'aventure numérique est ici un échec, sinon une erreur, et, ceci, même si l'application réalisée fonctionne à merveille. De multiples raisons justifient un tel constat.

- Édition : les textes publiés n'ont rien de définitif dès lors que l'on bascule une page en mode e-mail, l'utilisateur peut alors les modifier à volonté.
- Typographie : Apple ne reconnaît qu'un choix restreint de polices de caractères.
- Prix de vente : Apple impose une grille prédéfinie ne permettant aucune souplesse, au sein de laquelle il faut choisir

en ayant conscience que les réseaux numériques propagent par ailleurs l'idéologie du gratuit.

- Distribution : les applications sont disponibles sur un magasin exclusif à l'enseigne d'Apple, saturé (des centaines de milliers d'applications) et dont l'accès requiert une licence annuelle payante pour l'éditeur.

- Commission : contractuellement 30 % pour Apple, auxquels on comprendra en anglais que doivent s'ajouter 10 % de taxes.

- Suivi des ventes : la confiance aveugle.
- Pérennité de chaque publication : jusqu'à la sortie d'un nouveau matériel Apple, pour lequel des mises à jour onéreuses sont indispensables.

- Coût de la simple vérification de compatibilité d'une application réalisée avec le matériel Apple : quasi équivalent à la facture d'impression papier (et ne parlons pas du coût du développement de l'application elle-même).

- Diffusion : le recours à des sites relais plus ou moins spécialisés en applications en tous genres est de rigueur, sites sans numéros de téléphone qui entretiennent en général plus de rapports, « produits » disponibles obligent, avec la patente d'amuseur compulsif qu'avec les métiers de journaliste ou de libraire. Non pas un monde virtuel, mais bien un autre monde.

- Bilan du passage par cette machine totalisant nombre d'intermédiaires mais peu ou pas d'interlocuteurs (mis à part pour le développement et les aides publiques « à la diffusion ») : propagation du « jeu de société » quasi nulle, sans compter que le côté gadget inhérent à toute application numérique pousse rapidement le « consommateur » à tenter de tromper sa frustration systémique par d'autres semblables moyens.

Au regard d'un tel tableau, il n'est donc pas sûr qu'à l'occasion des millésimes suivants nous soyons disposés à renouveler l'expérience commencée tardivement. Mais que les amateurs des agendas *L'Imprévisible* se rassurent, l'édition papier, qui n'a jamais cessé de constituer l'édition de référence, n'est pas un lot de consolation. ■

Le 26 juillet 2012,
journée des politiques volontaristes

Site : www.lejeudelaregle.fr



L'Imprévisible 2011, écrit par Pierre Bazantay : version papier (en h.) et extrait de l'application (en b.).

JEAN-NOËL ORENGO

Co-créateur des éditions en ligne D-Fiction,
Chargé de mission pour les questions numériques
au Syndicat de la librairie française (2010-2012).

La librairie indépendante à l'ère numérique

« Acheter un livre numérique, c'est acheter les meubles où le stocker, le fauteuil où le lire, le crayon pour l'annoter, et même la librairie où consulter les titres et effectuer l'achat... [Le lecteur] achète un environnement de lecture. » Comment alors traduire sur la Toile et dans leurs magasins physiques ce qui a fait la force des libraires dans la vente de livres papier ?



L'offre de livres numériques à la librairie l'Arbre à lettres, Paris XII^e.

À l'origine de la vente de livre au format numérique, il y a – comme pour la musique ou la vidéo –, la nécessité de protéger ce type d'ouvrage contre leur duplication indéfinie. Cette volonté de protéger des contenus contre le piratage a façonné les différents modèles de ventes existant actuellement. Pour la majorité des éditeurs, le passage au numérique implique la pose d'un DRM (*Digital Right Management*) sur chaque titre, permettant de limiter le nombre de téléchargements possibles et d'empêcher l'impression papier. Certains éditeurs choisissent une option plus souple, dans laquelle le fichier est « tatoué » par l'identité de son acheteur, ce qui permettrait le cas échéant de retrouver son propriétaire si ce fichier se retrouvait sur des réseaux d'échanges. Dans les deux cas, c'est le producteur qui gère le niveau de protection. Or, pour garantir une expérience de lecture qualitative, il apparaît aujourd'hui évident que c'est au revendeur de pouvoir

gérer mais les fichiers eux-mêmes, afin de respecter au mieux les multiples cas d'usages qu'une protection universelle type DRM Adobe (6 téléchargements maximum) ne permet plus de satisfaire. De fait, avec le numérique, le libraire ne se contente plus de prescrire un ouvrage : il doit proposer un système de lecture complet.

CONTEXTE

La librairie indépendante en France, ce sont d'abord entre 2500 et 3000 points de vente sur l'ensemble du territoire et, parmi eux, une centaine s'est déjà lancée dans la vente de livres numériques à travers des sites dédiés ou, très rarement, des bornes en magasin. Mais, pour le lecteur néophyte ou même confirmé de livre en format numérique, acheter en librairie indépendante relève du parcours du combattant quand la concurrence – désormais effective sur le territoire français avec la commercialisation de la liseuse d'Amazon, le Kindle, ou de la tablette couleur d'Apple, l'iPad – offre un parcours aisé et fluide.

En effet, vendre des livres numériques, ce n'est pas simplement vendre des œuvres à travers une prescription de qualité, c'est d'abord vendre un système de lecture capable de les lire correctement, qui implique à la fois un terminal d'accès à ces livres – liseuses (terminaux dédiés à la lecture) ou des tablettes (plus chères mais dont l'usage est multimédia : lire la presse et des livres, voir des films, consulter et écrire des

mails, etc.) –, une interface de lecture intégrée à ce terminal, permettant de consulter les catalogues, de les acheter et de les lire et toute une gamme de services impliquant le stockage, la consultation en ligne, le partage, etc.

Autrement dit, là où dans l'univers papier, un client achète simplement un livre, dans l'univers numérique, pour qu'il puisse lire et utiliser correctement ce livre, il achète également les meubles où le stocker, le fauteuil où le lire confortablement, le crayon pour l'annoter, et même la librairie où consulter les titres et effectuer l'achat... Il achète un environnement de lecture souple, maniable, aisé à transporter avec soi et à utiliser et non pas simplement un lien de téléchargement...

Dès lors, comment, de quelles manières et par quels moyens ces libraires ont-ils décidés de s'organiser à l'avenir pour vendre des livres numériques et traduire sur la Toile et dans leurs magasins physiques ce qui a fait leur force auprès de nombreux lecteurs encore dans la vente de livres papier ?

UN MARCHÉ STRUCTURÉ AUTOUR DES MODÈLES PROPRIÉTAIRES ET DES MODÈLES OUVERTS

Il est impossible de dresser un état des lieux de la librairie indépendante sur le marché numérique – et donc du parcours d'achat pour ses clients – sans décrire au préalable les systèmes mis en place par les géants de l'informatique et de la vente en ligne et qui sont en passe de devenir, faute de mieux, les véritables libraires pour une grande partie des lecteurs.

Il existe en effet aujourd'hui deux grandes polarités de commercialisation du livre numérique face auxquelles la librairie n'existe que sous la forme d'une troisième voie très élémentaire et inappropriée pour conserver sa clientèle, si elle devait rester en l'état. La signature progressive des éditeurs avec Amazon et Apple a d'ailleurs radicalisé le fossé existant entre ces « ex- » nouveaux entrants – dont le principal commerce n'est pas de vendre du livre – et les libraires, dont la mission première est de vendre, de prescrire et d'animer tous les types de catalogues, tous les livres, sous n'importe quel format – papier et numérique –, en ligne et en magasin.

Le premier modèle est donc représenté par les systèmes dits « propriétaires » ou « verticaux » type Amazon, Apple, Fnac (en partenariat avec le fabricant de la liseuse Kobo). C'est un modèle dit fermé car il concentre toutes les actions chez un seul acteur et « capture » son client en rendant ses achats uniquement possibles sur les terminaux de la marque. C'est le modèle phare, où la verticalité du système permet au client une facilité d'utilisation sans pareil tout en garantissant aux éditeurs une relative protection contre le piratage puisque si le client jouit d'une totale liberté d'usage de sa bibliothèque



Offre de livres numériques (sans DRM) à la librairie Mollat sur le portail d'e-Pagine.

dans le système, sa « captivité » l'empêche « théoriquement » de télécharger un fichier Apple ailleurs que sur l'ipad ou l'iphone. Voici, en quelques points, les principaux critères des systèmes propriétaires pour un client :

- Un effet de marque sans pareil : avec le numérique, le livre dépend d'outils de lecture high-tech qui représentent un investissement. Dès lors, une marque que le public perçoit comme pérenne dans le domaine technologique ou simplement commercial sera privilégiée, au détriment d'acteurs – les libraires – dont la multiplicité et la totale absence de visibilité en matière technique seront considérées comme peu sécurisantes en cas de problème.
- Un système global pour le lecteur : cette marque reconnaissable développe non seulement des terminaux, mais une interface qui est à la fois une librairie pour consulter et acheter les œuvres, les stocker, les lire en ligne ou en téléchargement de manière presque illimitée. Le lecteur possède donc un système tout-en-un.
- Offrir ainsi un parcours client aisé : consultation des catalogues, achat et lecture se font en un minimum de clics et depuis la même interface graphique et ne nécessitant pas une ré-identification multiple et permanente.
- Une utilisation transparente pour le client de sa bibliothèque numérique : les DRM – ces protocoles qui verrouillent les contenus – existent dans ces types de modèle, mais ils sont spécifiques à la marque. Dès lors que le client reste chez



Collectif (dir. Jean-Paul Fourmentraux), *L'ère post-média. Humanités digitales et Cultures numériques*, Hermann, coll. « Cultures numériques », 2012, 222 p., ISBN 978-2-7056-8326-9

Les technologies numériques ont renouvelé les approches et les problématiques artistiques, sur les deux versants de la création et de la réception et très diversement selon les disciplines.

Les nouvelles relations médiatiques qui redéfinissent les contours des dispositifs et des pratiques numériques contemporaines appellent une analyse esthétique et sociologique : la notion même d'interactivité qui s'est imposée est elle-même critiquée d'après le « contrat tacite de réactivité » qui s'est substitué au pacte de lecture implicite qui prévalait jusqu'ici.

Trois parties sont consacrées aux nouveaux laboratoires médiatiques, à l'innovation et aux détournements créatifs et aux relations des artistes et publics à l'œuvre. Y sont envisagés comment : le numérique (et Internet) a remis en cause les anciens équilibres entre savoirs académiques et productions industrielles ; la traçabilité des nouveaux usages agrandit et remodèle le champ des sciences sociales ; les différentes disciplines artistiques et culturelles – musique, arts de la scène, cinéma, jeux vidéo... – sont affectées par la « convergence numérique » ; et se modifie enfin l'horizon d'attente et les régimes de fonctionnement de l'œuvre. C'est le modèle musical de l'« interprétation » qui s'étend désormais à l'ensemble du champ de l'art numérique. L'ensemble très cohérent de ces 10 contributions (S. Bianchi, F. Chateauraynaud, V. Folcher, J.-P. Fourmentraux, A. Hennion, P. Laudati, E. Mahé, J. Perriault, S. Selah, V. Tiffon, T. Venturini, M. Zouinar et A. Batonio) fournit une excellente mise au point sur l'univers dans lequel émerge une e-littérature, hélas ici la grande absente. PL

Apple ou Amazon, il n'a rien à gérer, il peut lire son fichier aussi bien sur iPad que sur iPhone, ou d'un Kindle à l'autre (il existe néanmoins un nombre limité de téléchargements par machine mais largement supérieur à celui du DRM universel Adobe dont hérite le libraire et limité à 5).

- La possibilité de lire en ligne depuis n'importe quel terminal de lecture : si, dans un système fermé, le client est captif de sa librairie d'achat, il peut néanmoins stocker dans une bibliothèque virtuelle accessible en ligne et lire ainsi ses livres depuis des terminaux externes à la marque.
- Des applications à profusion, liées aux livres, permettant le partage, la lecture optimisée, etc. *via* les magasins d'application type Appstore. Cette dimension est fondamentale, elle implique la fédération de communautés de développeurs autour des grandes marques, qui enrichissent la gamme de services au client.

Le deuxième modèle est représenté par les systèmes dits ouverts ou semi-ouverts de type Google. On dit qu'ils sont ouverts car ils articulent plusieurs acteurs pour plusieurs missions, quand les systèmes fermés les concentrent toutes autour d'une seule marque. Par exemple, Google propose aujourd'hui un modèle dont il est le seul revendeur (Google Play) mais associé à plusieurs fabricants de liseuses et tablettes. En effet, à travers un outil de gestion de bibliothèque synchronisé sur une adresse gmail, un client serait potentiellement en mesure d'acheter et de retrouver l'ensemble de ses achats sur n'importe quel terminal de lecture.

LA LIBRAIRIE INDÉPENDANTE : UN LIEU AUJOURD'HUI SANS MODÈLE

Face à ces deux modèles, la librairie hérite aujourd'hui de toutes les complexités technologiques et commerciales du marché. La librairie ne gère pas les fichiers des éditeurs, elle prescrit des catalogues dont elle n'a aucune maîtrise technique. Voici, en quelques points, les travers auxquels sont confrontés les clients de la librairie indépendante dans l'univers numérique.

Le client est victime d'une complexité qu'il ignore, qui ne le concerne pas *a priori*, mais qui conditionne la difficulté pour lui d'acheter du numérique en librairie : depuis les années 1980 et leur informatisation, les librairies dépendent des sociétés de services en ingénierie informatique (SSII) pour toutes les questions techniques. Aujourd'hui, toutes les SSII ne sont pas au même niveau pour faire face aux enjeux du web. Certaines SSII ont développé des outils de ventes numériques comme des sites Web dédiés ou des bornes en magasin mais beaucoup d'autres ne proposent aucune solution pour le libraire et le consommateur. Ce décalage entre les SSII est très important : des pans entiers de la librairie sont aujourd'hui incapables de vendre des livres numériques à leurs clients car leurs SSII n'y sont pas préparées.

Quand les libraires sont capables de le faire, *via* une SSII, ou, pour les plus avancées d'entre elles, *via* leur propre service informatique (des ingénieurs-libraires), ils proposent à leurs clients des fichiers protégés par le DRM Adobe. Le DRM Adobe limite à 6 le nombre de téléchargements, implique

une identification multiple (chez le libraire, chez Adobe avec entrée d'un code), le téléchargement et la mise à jour d'Adobe digital édition, etc. Comme la librairie ne vend pas un service de lecture mais un simple lien de téléchargement, le client se sent en quelque sorte abandonné. Il doit lui-même effectuer des opérations qui, dans un système propriétaire, se font en amont de l'achat du client. Voici, en quelques points, le parcours d'un client en librairie pour le numérique :

- Achat, depuis un PC sur le site du libraire ou depuis une borne en magasin d'un livre numérique. Cet achat génère un lien de téléchargement et non l'envoi direct du fichier. Il suppose une identification sur le site du libraire.
- Ouverture du lien de téléchargement depuis sa boîte mail : le fichier est alors envoyé au client après une nouvelle identification chez l'émetteur qui est en fait le distributeur/éditeur du fichier (et non le libraire chez qui on a acheté le livre...).
- Téléchargement d'Adobe Digital édition, logiciel capable de lire les fichiers sous DRM Adobe.
- Identification chez Adobe.
- Si l'on souhaite lire ailleurs que sur son PC, téléchargement du fichier sur sa liseuse (elle-même devant être dotée d'Adobe Digital édition...).
- Téléchargement d'un outil de gestion de bibliothèque pour organiser sa bibliothèque (par thèmes, etc.).

On ne décrit pas ici tous les cas d'usage auxquels le client peut être confronté... On voit bien qu'il s'agit d'un parcours du combattant. Le client se retrouve transformé en petit gestionnaire bidouilleur de son interface de lecture. Le service après-vente est alors exponentiel.

Le libraire peut décider de ne vendre que les catalogues sans DRM Adobe, afin de faciliter la lecture. Mais il se prive alors de la grande majorité de l'offre, les éditeurs n'étant pas prêts à renoncer à ce type de protection. Le client n'a plus qu'à se tourner vers Amazon, Apple ou la Fnac pour accéder à une offre complète.

VERS UN MODÈLE OUVERT DE VENTE DE LIVRES NUMÉRIQUES POUR LA LIBRAIRIE INDÉPENDANTE

Face à cette situation qui la marginalise, la librairie indépendante s'est rapprochée des opérateurs de téléphonie afin de créer un modèle ouvert de vente de livres numériques. Comme dit précédemment, un modèle ouvert est basé sur une répartition des rôles, une déconcentration des moyens, en pariant sur le fait qu'un seul acteur ne peut pas tout faire correctement. Et de fait, les modèles propriétaires, aujourd'hui dominants, souffrent implicitement de plusieurs défauts qui,

avec le temps, peuvent ouvrir la voie à l'alternative que sont les modèles ouverts :

- Une concentration préjudiciable au marché : peu d'acteurs sont capables de mettre en place un modèle fermé ; ils sont donc peu nombreux et contribuent à appauvrir la visibilité de l'offre. En effet, Amazon, ce n'est jamais qu'un seul site et l'animation commerciale de l'offre est d'autant plus limitée. Là où la librairie offre en ligne des centaines de vitrines et donc des centaines de manières différentes pour le lecteur d'accéder à des milliers de titres, une marque aussi forte qu'Apple ou Amazon ne possède jamais qu'une seule vitrine. Souvent, le client de ce type d'enseignes sait déjà ce qu'il cherche.

- Une prescription pauvre : sur Amazon ou Apple, la prescription est minimale, axée sur des recoupements de données de consultation via les moteurs de recherche. Là où un client peut retrouver sur des centaines de sites de librairies, la vidéo de la rencontre d'un auteur, le dossier thématique autour d'un genre, des notes de lecture effectuées par des professionnels, un rapport personnalisé à son vendeur, etc., il en est réduit, sur un système propriétaire, à savoir déjà ce qu'il recherche dans la profusion des offres des éditeurs.

- Pour le client, une bibliothèque non pérenne : que deviennent les bibliothèques des clients une fois qu'ils décident de quitter une plateforme pour une autre ? Elle est perdue. Captif d'une seule librairie, c'est un peu comme si, dans le domaine papier, en déménageant de son domicile, le client devait également y laisser sa bibliothèque. Si aujourd'hui, alors que nous sommes au début de la commercialisation massive de livres au format numérique,



Tutoriel pour éliminer les DRM d'un livre numérique proposé par Clément Bourgoïn, libraire et développeur de la librairie Ys (www.librys.fr/).

les clients plébiscitent les modèles fermés car ils satisfont au premier critère d'usage, qui est la simplicité d'accès, qu'en sera-t-il demain, lorsqu'ils passeront d'un système à l'autre, et qu'ils perdront leurs achats ?

Pour répondre à ces défis de demain, la librairie se trouve paradoxalement réévaluée dans une perspective à moyen/long terme. On l'a dit, ce modèle est conçu sur la partition des pouvoirs et des actions. Trois familles ont été identifiées :

- les eDistributeurs type Eden, ePlateforme, Immatériel : ils gèrent la numérisation des fonds des éditeurs, ils créent des fichiers numériques, les stockent ;

- les libraires : c'est la fenêtre d'accès au modèle pour le client. Le libraire vend et anime les catalogues des éditeurs comme pour l'offre papier ; il commercialise également le modèle ouvert en proposant d'ouvrir, lors d'un premier achat, le compte de son service de bibliothèque personnelle numérique chez son opérateur de téléphonie. Ce service est accessible depuis son site et son magasin physique ;

- le gestionnaire de bibliothèque : c'est un nouvel acteur dans le monde du livre. Il peut être tenu par un opérateur de téléphonie type Orange, SFR ou même par une SSII comme ePage, qui se positionne sur le marché. Le gestionnaire entrepose les achats des clients dans une bibliothèque personnelle, il développe des outils de lecture, il gère les offres complexes des éditeurs vendues par les libraires (bouquets, abonnement à des flux de lecture, etc). Il assure la portabilité de la bibliothèque du client : si le client change d'opérateur et donc de gestionnaire, il doit mettre à disposition du client sa bibliothèque numérique que récupère le nouveau prestataire.

L'objectif de ce modèle, qui doit voir le jour d'ici fin 2013, est d'offrir aux clients une alternative crédible aux modèles propriétaires avec un parcours d'achat facilité et, surtout, une pérennisation de sa bibliothèque quand, après plusieurs années, il souhaitera changer de terminal de lecture et donc de magasin d'achat.

Pour le client du libraire, avec ce modèle ouvert, il sera possible :

- d'acheter chez plusieurs revendeurs, d'avoir ainsi le choix de ses enseignes et de les cumuler ;

- de disposer d'une bibliothèque numérique personnelle où déposer l'ensemble de ses achats et minimiser ainsi les identifications multiples ;

- de disposer d'une interface de lecture en perpétuelle évolution gérée et optimisée par son prestataire de gestion de bibliothèque ; le libraire ne vendra donc plus simplement un lien de téléchargement mais une plateforme de lecture où lire, entreposer et enrichir ses livres avec des outils d'annotation, de citation...

- de disposer à terme d'un parc applicatif renforçant les fonctionnalités déjà en place sur son interface de lecture ;

- de pouvoir accéder à sa bibliothèque depuis toutes sortes de terminaux de marques multiples ;

- de ne plus avoir à subir un DRM universel type Adobe ; chaque acte de lecture sera identifié par une procédure impliquant, lorsqu'il y aura téléchargement, la pose de DRM spécifiques à l'usage du client (DRM chronodégradable, adapté à la marque de son terminal, etc.) ;

- de disposer ainsi d'un parcours client facilité comparable à celui d'un modèle fermé sans être captif d'une marque ;

- d'avoir la garantie de la portabilité de sa bibliothèque ; en quittant un gestionnaire, le client ne perd pas sa bibliothèque d'achats, qui sera prise en charge par son prestataire.

Bref, le modèle ouvert doit permettre au client de disposer des facilités d'usage propres aux modèles fermés, tout en lui donnant une liberté d'achat, comme dans le domaine papier, dans le choix de ses enseignes, et une garantie de pérennité de sa bibliothèque.

EXPÉRIMENTER, ENCORE ET TOUJOURS... VERS UN NUMÉRIQUE DE PROXIMITÉ

D'ici la mise en place de ce modèle ouvert, la librairie continue d'expérimenter, par exemple en développant avec la société ePage des bornes de ventes numériques en magasin, articulant ainsi un lieu physique avec la vente de contenus dématérialisés. Si ces opérations restent d'abord des expérimentations qui peuvent paraître dérisoires face aux mastodontes de l'informatique, qu'en sera-t-il réellement demain, quand le client, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres secteurs du commerce, notamment au niveau alimentaire, cherchera à nouveau la proximité et la qualité ? D'un côté considérée par certains comme obsolète car ne disposant pas des moyens financiers pour soutenir la course à la compétitivité technologique et ne construisant pas sa relation client avec des outils automatisés capables de proposer des prescriptions à partir des requêtes effectuées sur les moteurs de recherche, la librairie voit ses valeurs – conseil personnalisé et « humain », animation des centres-villes... – devenir une valeur ajoutée à l'heure de la remise en cause des concentrations industrielles autour de quelques marques, de la délocalisation et de la dématérialisation du commerce sans attache avec le territoire. C'est sur cette nouvelle donne, qui concerne l'ensemble de la société, que le marché particulier du livre et la librairie en particulier, pourront continuer à enrichir et développer la création. ■

RÉMI GIMAZANE

Chef du département de l'économie du livre
Service du livre et de la lecture (SLL),
ministère de la Culture et de la Communication



L'approche française en matière de livres indisponibles

UNE RÉPONSE AUX INITIATIVES DE GOOGLE

La loi du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XX^e s. a mis en place un aménagement original de l'exercice du droit d'auteur. Cette intervention du Législateur est l'aboutissement d'un cheminement intellectuel qui a commencé en France entre 2004 et 2005 et qui s'est nourri des débats multiples qui ont entouré les initiatives successives du moteur de recherche Google en matière de numérisation des livres. Pour autant, même si cette loi constitue une forme de réponse à ce qui a été souvent dénoncé comme une politique du « fait accompli » de la part de Google, elle est loin de se limiter à une pure réaction. Elle est en effet dotée d'une dynamique propre qui combine des modalités spécifiques de gestion de la propriété littéraire et artistique avec des mécanismes incitatifs clairement orientés vers l'accès du public aux œuvres. Dans le même temps, elle instaure un cadre normatif qui ouvre la voie à un renouvellement de la stratégie française en matière de numérisation de masse des livres.

À la fin de l'année 2004, Google annonçait le lancement de son service « recherche de livres » et du programme de partenariats avec les bibliothèques. Cet événement a constitué en France le point de départ d'un premier débat autour des bibliothèques numériques. La démarche de Google semblait avoir l'avantage de permettre aisément et à peu de frais aux institutions patrimoniales du monde entier de se doter de collections numérisées accessibles à leurs usagers. Cependant, un certain nombre d'éléments invitaient à regarder ces partenariats avec prudence. D'une part, la qualité des fichiers livrés par le moteur pouvait être mise en question. D'autre part,

du fait des clauses d'exclusivité présentes dans les accords de partenariat, il était à craindre de voir la position dominante de Google irrémédiablement confortée. Enfin, il est très vite apparu que certaines bibliothèques partenaires confiaient également à Google des livres protégés, lesquels étaient numérisés sans autorisation préalable puis indexés dans le moteur.

En définitive, en particulier du fait de la mobilisation énergique de Jean-Noël Jeanneney, alors président de la Bibliothèque nationale de France, il a été décidé de dégager durablement les ressources nécessaires à la conduite d'un programme de numérisation de grande envergure des collections patrimoniales françaises. Cette option garantissait une indépendance stratégique à la numérisation des livres face à ce qui était ressenti comme un risque de monopole préjudiciable à la diversité culturelle. Cet effort devait permettre de contribuer à la constitution d'une bibliothèque numérique de l'Union européenne, projet qui s'incarne aujourd'hui dans le portail Europeana.

Comment transformer, réorienter les appétits privés manifestés par l'entreprise de numérisation de Google au profit de l'intérêt général et dans le respect de l'ensemble des partenaires de la chaîne du livre ? Huit années de débats et de recherche d'accords ont abouti au printemps à la nouvelle loi du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation numérique des livres indisponibles.

INDISPONIBLE

ŒUVRES ORPHELINES ET ZONE GRISE

Cette période a également été l'occasion d'une réflexion approfondie sur les bibliothèques numériques, tant du point de vue de la valeur ajoutée que pouvaient apporter les pro-

fessionnels qui les élaboraient que de celui des documents qui devaient les enrichir. Dans ce cadre, le rapport de François Stasse, remis en 2005, a apporté des éléments décisifs pour le raisonnement qui devait déboucher sur la loi du 1^{er} mars 2012. En effet, le rapport Stasse distinguait, entre les documents du domaine public et ceux faisant encore l'objet d'une exploitation commerciale active, une large frange, désignée sous l'expression de « zone grise », sorte de friche inexploitée et condamnée à l'oubli. Le rapport préconisait de privilégier la recherche de solutions consensuelles avec l'accord des auteurs et des éditeurs et en contrepartie d'une rémunération, pour enrichir les bibliothèques numériques de ces textes plus récents que ceux du domaine public mais aujourd'hui difficilement accessibles pour le public faute de viabilité commerciale.

Cette piste n'a cependant pas été immédiatement reprise dans les débats interprofessionnels, sans doute en partie parce qu'elle pouvait apparaître à l'époque trop ambitieuse. Jusqu'en 2010, à un échelon européen, le paradigme qui encadrait la réflexion en matière de présence de livres protégés dans les bibliothèques numériques a principalement porté sur la question des œuvres orphelines. Cette approche est plus modeste : elle entend répondre à la difficulté dans laquelle se trouverait une institution qui souhaiterait enrichir ses collections numériques d'un document protégé dont elle serait incapable d'identifier ou de localiser les titulaires de droits malgré des recherches avérées et sérieuses. Il ne saurait donc s'agir d'un contexte de numérisation de masse, mais plutôt d'une situation de sélection documentaire : si les recherches ont été entreprises, c'est bien que le document présentait suffisamment d'intérêt pour les justifier *a priori*.

ACCORDS ET DÉSAccORDS

À partir de 2008, les développements du projet de Google ont donné un tour nouveau à la réflexion sur la numérisation. Le moteur faisait l'objet depuis 2005 de poursuites en contrefaçon de la part d'auteurs et d'éditeurs dans le monde entier. Ces derniers reprochaient à Google la numérisation, l'indexation et l'affichage d'extraits de livres protégés comme résultats de la recherche alors qu'aucune autorisation n'avait été demandée pour cela. Aux États-Unis, le procès avait pris la forme d'un recours collectif (*class action*) dans lequel l'*Authors' Guild* et l'*Association of American Publishers* représentaient les intérêts des auteurs et des éditeurs du monde entier.

À l'automne 2008, après plusieurs années d'une procédure très coûteuse, les parties au procès américain ont rendu

public leur souhait de mettre fin à cette action par le biais d'une solution transactionnelle. Le projet d'accord de règlement (*settlement*) sur lequel ils s'étaient entendus était un document unique en son genre : il ne se bornait pas à éteindre le contentieux en prévoyant les éventuels dédommagements négociés entre eux mais il organisait, pour le futur et sur le seul territoire des États-Unis, la mise à disposition et l'exploitation par Google des livres du monde entier, sauf opposition des titulaires de droits. En effet, au regard du droit américain, le règlement d'un recours collectif ne lie pas seulement les parties mais l'ensemble des acteurs dont les plaignants représentent les intérêts.

Les grands traits du système mis en place à la faveur de cet accord auraient été les suivants : institution d'un organisme de gestion collective pour percevoir les rémunérations ; monopole de Google pour l'exploitation de tous les livres dont les titulaires des droits ne se seraient pas signalés auprès de l'organisme de gestion ; exploitation par défaut par Google de tous les livres qui auraient été indisponibles dans les grands circuits de vente aux États-Unis ; attente de l'accord du titulaire de droits dans le cas contraire.

De très nombreux acteurs ont exprimé leur opposition à cet accord auprès du juge chargé d'en évaluer la validité, tandis que Google tâchait d'en faire valoir les avantages. Devant les oppositions, les parties en ont négocié une seconde version qui avait pour principale caractéristique d'en limiter le champ aux livres publiés initialement dans un pays anglo-saxon ou bien enregistrés auprès du bureau du copyright américain.

L'argument principal développé par Google pendant toute la procédure de validation a été celui de l'accès : le moteur insistait sur le fait que de nombreux livres sont aujourd'hui entièrement inaccessibles au public, que la diffusion numérique permet aisément d'y remédier, que le désir d'une majorité innombrable d'auteurs était de leur voir retrouver une nouvelle circulation et que Google faisait finalement œuvre d'intérêt général en forçant ainsi les principes du droit d'auteur.

VICES PRIVÉS, VERTU PUBLIQUE – LE RAPPORT TESSIER

Il est bien sûr possible de s'amuser de cette rhétorique développée avec la plus extrême candeur par un acteur dont les motivations principales ne sont évidemment pas la philanthropie ni l'élévation du genre humain, mais il est important de noter que, parmi les partisans du projet d'accord qui se sont manifestés auprès du juge, de nombreuses organisations plus désintéressées en reprenaient la substance.

Paul Fournel, *La liseuse*, POL, 2012, 224 p., ISBN 978-2-8180-1417-2

Paul Fournel, qui a traversé l'édition des cuisines à la chambre à coucher, visité les coulisses de Guignol, respiré l'air des petites filles et rêvé avec les grosses, qui de surcroît connaît tout du masochisme cycliste, est enfin un orfèvre en manières douces. Nul n'était mieux qualifié que lui pour administrer les derniers sacrements au métier d'éditeur auquel il fait des adieux comme une jeune maquilleuse fait la toilette du mort, en lui figolant avec une joie espiègle un sourire et des joues roses pour l'éternité.

Un jeune directeur féru des méthodes de l'École envoie une sémiante stagiaire – Valentine, « trouée au jean » – porter une liseuse au vieil éditeur blanchi sous le papier et se met en tête de lui apprendre les nouvelles règles du métier. Une liseuse ! Après avoir soupesé l'objet (730 grammes), tenté de l'appivoiser par des approches conciliantes (un toucher de chocolat noir, mais pas de marges), avoir conclu qu'un jour viendra où l'on possèdera un livre en douce, comme un couteau dans la poche, l'éditeur saisit l'occasion d'ourdir un réjouissant complot à front renversé. Vieux briscard, il fera ses conjurés de Valentine et de ses pairs. Elle, « elle ne sait rien, elle a envie de tout, elle est l'avenir de ma profession » ; eux, geeks et stagiaires de l'IUT (« machine à fabriquer mille Gaston Gallimard par an pour mieux les broyer ensuite ») ; la bride sur le cou, ils lâcheront ensemble une ruade digne de la mule du Pape en réinventant l'Oulipo façon web 2.0. Du pourquoi au comment, ce tableau du monde du livre et de l'édition surpris dans une passe dangereuse, est drôle autant qu'irréfutable. Chaque mot y fait mouche, dans le gros comme dans le détail. La vie du livre s'accomplit, côté hommes, côté objets, comme une apocalypse joyeuse. Avec le détachement de celui qui a pu fuir avant le naufrage : sur son radeau de retraité, l'éditeur a embarqué quelques livres dont il s'est fait rempart.

Ces pages seront le meilleur viatique pour tous les forçats de la chaîne du livre, étudiants en tête, qui sauront ainsi qu'« une bonne partie du travail de l'édition consiste à brûler du gazole ». Le reste – réunion des représentants, négociation des droits, impression à la demande... –, accommodé de précieux propos sur la dégustation de l'artichaut ou les vertus immatures du pic-saint-loup, est à l'avenant : indispensable. Après ces *Illusions perdues* de notre siècle, restera la lecture. PL



vant en cela l'avis du département américain de la justice, mais aussi de la France et de l'Allemagne qui étaient intervenues formellement auprès de lui. Il s'est notamment appuyé sur les garanties insuffisantes qui étaient offertes aux titulaires des droits mais aussi sur les questions de concurrence, particulièrement préoccupantes s'agissant d'un acteur en position dominante tel que Google.

La France, dans le courrier qu'elle avait adressé au juge, indiquait en outre que, aussi noble que soit l'ambition d'une nouvelle mise à disposition de livres aujourd'hui inaccessibles, la mise en œuvre d'un tel projet ne saurait résulter d'un accord négocié et conclu entre des acteurs privés mais devrait au contraire être examinée par un législateur national, afin de garantir le respect de l'intérêt général.

Un dernier élément de contexte permet enfin d'éclairer les choix qui furent ceux du Législateur au moment de construire le mécanisme de la loi du 1^{er} mars 2012 : il s'agit du rapport de Marc Tessier sur la numérisation du patrimoine écrit.

À partir de la fin de l'été 2009, un débat assez vif est né de la perspective de voir la BnF conclure un accord de partenariat avec Google pour la numérisation de ses collections. Les arguments qui avaient été développés en 2005 pour promouvoir une numérisation autonome restaient valables mais, depuis, plusieurs bibliothèques européennes avaient conclu

des partenariats avec Google. La ville de Lyon elle-même avait eu recours à un tel contrat pour sa bibliothèque municipale. En revanche, le conflit entre Google et les représentants des auteurs et des éditeurs était dans sa phase la plus aiguë.

Marc Tessier et la commission qui l'entourait ont eu pour tâche d'examiner les conditions auxquelles des accords de partenariat pouvaient être acceptés par les bibliothèques de façon à ce que de tels contrats puissent servir l'intérêt général sur le long terme. Ont notamment été prises en compte, là encore, les questions de concurrence et de risque inhérent aux situations dominantes, ainsi que celles liées au respect du droit d'auteur.

Ce rapport a apporté une orientation nouvelle à la stratégie de numérisation : alors que la doctrine suivie depuis 2005 était fondée sur le principe de l'autonomie de la bibliothèque, la commission réunie autour de Marc Tessier relève au contraire l'intérêt de la dimension partenariale. En revanche, il ne s'agit plus des partenariats jusqu'alors proposés par Google : pour les auteurs de ce rapport, les bibliothèques qui portent des projets de numérisation doivent prioritairement et systématiquement rechercher des partenariats auprès des acteurs de la « chaîne du livre ».

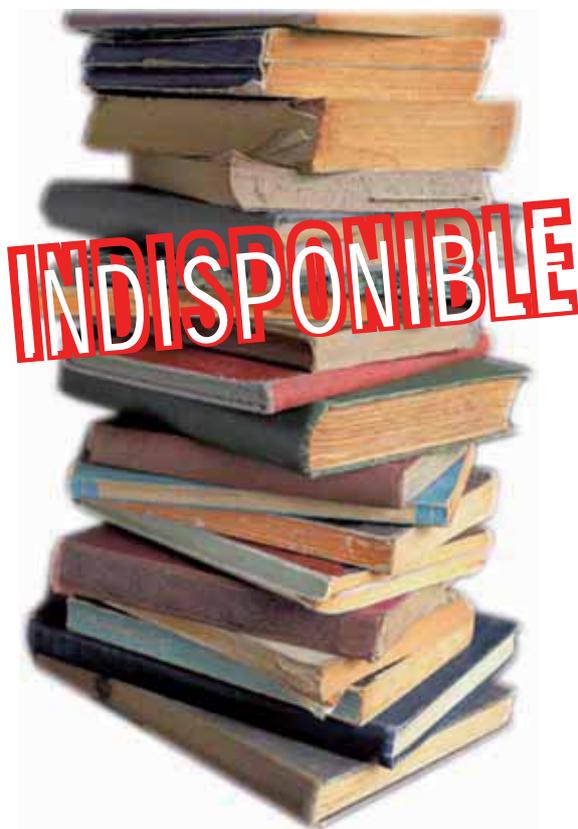
Le rapport Tessier consacre ainsi une vision systémique de la numérisation. Il est artificiel de séparer hermétiquement une numérisation « patrimoniale », portée par les biblio-

une numérisation « patrimoniale », portée par les bibliothèques, d'une numérisation « commerciale » qui serait le fait des acteurs économiques. Les interactions entre ces deux champs sont nombreuses. Le rapport va même jusqu'à préconiser un pilotage interprofessionnel de la stratégie de numérisation.

MÉCANISME EXCEPTIONNEL POUR PÉRIODE DE TRANSITION

C'est donc dans ce contexte qu'à partir de 2010, à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, un groupe de travail interprofessionnel s'est engagé dans la définition des principes qui structureraient un mécanisme propre à favoriser la numérisation et la nouvelle mise à disposition des livres protégés mais devenus indisponibles. Il s'agissait de construire une réponse concertée à la problématique de l'accès, déjà soulevée par le rapport Stasse puis de nouveau mise à jour au moment des discussions du projet de règlement transactionnel porté par Google.

La loi du 1^{er} mars 2012 enrichit le code de la propriété intellectuelle des aménagements nécessaires à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XX^e s. Sans ces aménagements, pour l'immense majorité des livres considérés, les démarches transactionnelles de demande d'autorisation



préalable étaient de nature à dissuader la meilleure volonté du monde. C'est d'ailleurs l'argument principal mis en avant par Google pour justifier sa volonté de contourner le droit.

S'il s'agissait d'aménager l'exercice ordinaire du droit d'auteur, il convenait de le faire sur un champ circonscrit au strict nécessaire et en assurant pour les auteurs les meilleurs garanties afin que leur volonté puisse être à tout moment prise en compte.

La loi s'applique donc à un ensemble d'œuvres datées et le mécanisme qu'elle met en place s'éteindra naturellement avec l'entrée de ces livres dans le domaine public. Il était important d'intervenir uniquement pour les livres qui avaient été publiés dans un contexte où les perspectives de diffusion numérique n'étaient pas envisagées : le mécanisme exceptionnel mis en place se justifie en effet principalement par le changement fondamental de circonstances qu'a occasionné l'arrivée du numérique. Pour les livres plus récents, c'est en pleine connaissance de cause que l'exploitation numérique est prévue – ou omise – dans les contrats d'édition.

La loi est par ailleurs circonscrite aux livres initialement publiés en France : compte tenu de la nécessité d'entourer le mécanisme légal de mesures de publicité suffisantes pour pouvoir au mieux sensibiliser les titulaires des droits, il n'était pas envisageable d'aller au-delà. Le projet d'accord de règlement de Google avait d'ailleurs beaucoup choqué par son ambition universelle.

Le Parlement a eu une vigilance très particulière, dans l'élaboration de ce texte, envers la volonté des auteurs. *In fine*, l'objet de la loi est bien entendu de faire entrer les droits d'exploitation numérique des livres considérés en gestion collective. Cependant, il était essentiel que ce processus se déroule de la façon la moins brutale, la plus respectueuse de la volonté de l'auteur et également la plus réversible. Si le texte de la loi est complexe, c'est précisément qu'il porte la volonté de faire cas à tout moment de la parole de l'auteur.

La propriété des droits numériques n'est d'ailleurs pas aliénée par le mécanisme : la société de gestion collective ne fait que les exercer au nom de leurs titulaires légitimes. Avant même que cette société n'obtienne cet exercice, il est prévu une période de six mois pendant laquelle une liste officielle de livres susceptibles d'entrer dans ce mécanisme doit être publiée et pendant laquelle des mesures de publicité avertiront les auteurs et leurs ayants droit de la mise en œuvre de la loi.

L'auteur peut bien entendu s'opposer à l'exercice de ses droits par une société de gestion collective pendant ce délai de six mois. À leur issue, s'il n'a pas cédé ses droits d'exploitation numérique à un éditeur, il peut également à tout moment

en récupérer le plein exercice. Enfin, s'il estime que la nouvelle diffusion de l'ouvrage porte atteinte à son honneur ou à sa réputation, une simple manifestation de sa volonté suffit à suspendre le mécanisme, sans contrepartie.

En définitive, il n'existe pour l'auteur aucune véritable situation de blocage. Les mesures de publicité entreprises au moment de la publication de la liste constitueront bien entendu un élément crucial du caractère sécurisant de cette loi.

LIBÉRER LE PATRIMOINE SANS RENFORCER LES MONOPOLES

La seconde préoccupation majeure du Législateur pendant l'élaboration et la discussion de ce texte a été de construire un mécanisme propre à inciter le mieux possible à la nouvelle diffusion des livres. En effet, une simple entrée en gestion collective ne permet pas de préjuger du fait que le public pourra effectivement consulter les livres concernés. Par ailleurs, il aurait été regrettable que ce mécanisme se limite à un effet d'aubaine pour Google et ne fasse que régulariser *a posteriori* sa politique du fait accompli. Enfin, l'esprit de cette loi, dans la lignée du rapport Tessier, est de permettre aux acteurs traditionnels du secteur du livre de s'approprier la diffusion numérique des œuvres.

Par conséquent, le Parlement a choisi de mettre en œuvre une série de mécanismes incitatifs visant à pousser l'éditeur originel du livre, s'il est encore en activité, à en assumer l'exploitation numérique.

D'une part, comme l'auteur, l'éditeur du livre peut s'opposer pendant le délai de six mois à cette entrée en gestion collective. En revanche, contrairement à l'auteur, il doit assumer les conséquences de cette opposition et est contraint de rendre de nouveau le livre disponible, que ce soit sous forme imprimée ou sous forme numérique.

D'autre part, une fois les droits numériques exercés par une société de gestion, cette dernière doit prioritairement proposer une licence exclusive à cet éditeur historique. Si celui-ci l'accepte (et si l'auteur ne s'y oppose pas), il doit là encore s'engager à assurer la disponibilité effective de l'ouvrage.

À défaut de l'exercice par l'éditeur de ce « droit de préférence », la société de gestion accorde des licences à des tiers, de façon non exclusive. Le mécanisme légal, au regard des principes de la concurrence, produit donc un effet inverse de celui qui aurait résulté de la mise en œuvre du projet d'accord de Google : le moteur aurait en effet bénéficié d'une exclusivité totale sur les livres « non revendiqués » tandis que la loi française empêche au contraire les licences exclusives sur ces titres.

Le Parlement a ainsi mis en place un mécanisme à la fois très souple pour les auteurs mais propre à inciter prioritairement l'édition à prendre en charge la mise à disposition des livres aujourd'hui indisponibles. En cela, il est attendu de la mise en œuvre de cette loi des effets structurants sur le paysage du livre numérique en France. En effet, par comparaison avec les autres industries culturelles qui ont connu avant le livre un passage brutal à la diffusion numérique, l'une des tendances de fond que la loi a cherché à contrecarrer est la confiscation de la valeur du secteur par des grands opérateurs de diffusion étrangers à l'économie de la création.

Au-delà de cet aspect, en incitant l'édition française à assumer elle-même la diffusion numérique des livres indisponibles, il est également attendu de voir se développer des offres commerciales viables à destination des bibliothèques. En effet, comme il a été dit lors des débats parlementaires, les bibliothèques pourraient constituer le vecteur privilégié pour la diffusion de ces textes, dont beaucoup sont susceptibles de trouver un intérêt lorsqu'ils sont regroupés dans des ensembles thématiques. En cela, la crainte – justifiée ou non – des auteurs et des éditeurs de voir la diffusion numérique des livres par les institutions de lecture publique cannibaliser le marché des particuliers serait sans doute singulièrement moins vive pour les livres indisponibles.

Pour finir, même si elle peut tout à fait avoir un fonctionnement autonome, cette loi doit se lire dans le contexte d'un projet industriel élaboré dans le cadre des « investissements d'avenir » mis en place à partir de 2010. Dès l'annonce de la création de ce levier d'investissement public, il a en effet été établi qu'une enveloppe importante en serait dévolue à la numérisation culturelle, dans une perspective d'indépendance stratégique. Les modalités d'intervention de la Caisse des dépôts et consignations dans les projets qui lui sont présentés ont peu à peu été précisées depuis.

Dans ce cadre, un projet partenarial entre la BnF et le Cercle de la librairie visant à entreprendre une numérisation de grande ampleur – à la faveur de cette loi et dans le cadre de la gestion collective – des collections de livres indisponibles du XX^e s. collectés et conservés par l'établissement au titre du dépôt légal est aujourd'hui en cours de formalisation. Une filiale du Cercle de la librairie pourrait ainsi prendre en charge la dématérialisation et la valorisation d'une grande partie de ces livres en s'appuyant sur un investissement substantiel de la Caisse des dépôts. Le partenariat de ce syndicat interprofessionnel avec la BnF permettrait ainsi de mettre en œuvre l'une des principales propositions du rapport de Marc Tessier. ■

ALAIN GIFFARD

Directeur du Groupement d'intérêt
scientifique Culture-Médias&Numérique
Président d'Alphabetville



Pour une critique pharmacologique de la lecture numérique

La lecture numérique diffère de la lecture classique. L'industrie s'est emparée de l'économie de l'attention avant même qu'un nouvel art de la lecture ait pu se développer dans l'espace numérique. Comment alors éviter une catastrophe cognitive et culturelle ?

LECTURE CLASSIQUE ET LECTURE NUMÉRIQUE

La lecture numérique peut-elle se substituer à la lecture classique – j'entends ici la lecture du texte imprimé, telle qu'on l'apprend à l'école ?

Le reflux de la culture écrite classique n'est pas une conséquence du numérique, mais il forme bien le cadre dans lequel se développe le numérique. Dans le cas de la lecture, ce reflux s'exprime sous deux formes : la diminution de la pratique de lecture, et l'affaiblissement du

savoir-lire. Il est d'ailleurs difficile d'imaginer que reflux quantitatif et qualitatif de la lecture ne s'alimentent pas réciproquement. L'enquête¹ sur les pratiques culturelles des Français acte ainsi le recul de la lecture du livre imprimé et du journal. L'étude d'Olivier Donnat propose un modèle du rapport à la culture et aux médias. Elle observe le monopole d'une « culture d'écran » (télévision, vidéo, téléphone, ordinateur) dans les milieux socio-culturels défavorisés, et de l'autre côté, un « cumul des modes d'accès » où le livre reste présent. Cette époque de transition culturelle que nous connaissons se caractérise donc par une

polarisation des modes d'accès entre groupes sociaux, mais aussi par une fragmentation au sein de chaque groupe, le livre perdant son rôle de référence unifiante pour l'accès à la culture et à la citoyenneté. D'autre part, d'après les tests de la journée de préparation à la défense, seuls 65 % des jeunes ne connaissent vraiment aucune difficulté de lecture. Les enquêtes de l'INSEE et de l'OCDE (PISA) sont concordantes. La baisse parallèle du nombre de lecteurs de livres et des performances de lecture s'observe dans de nombreux pays et touche toutes les générations.

On comprend mieux ainsi l'importance de la question de la lecture numérique. Deux scénarios semblent alors imaginables : l'un optimiste, où la lecture numérique compense la diminution

Spécialiste des technologies de l'écrit, Alain Giffard a été notamment conseiller technique pour les technologies et la société de l'information au ministère de la Culture – où il a participé à l'élaboration des « espaces culturels multimédias » –, concepteur informatique de la bibliothèque numérique de la BnF, et président de la mission interministérielle pour l'accès public à l'Internet. Il est aujourd'hui l'un des animateurs de l'association Ars Industrialis, reconnu comme un spécialiste des pratiques culturelles de l'Internet, de l'hypertexte et de l'intégration du numérique dans les bibliothèques.

Blog et site associés :

<http://alaingiffard.blogs.com>

<http://arsindustrialis.org>

1. Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*. Éléments de synthèse 1997-2008. En ligne : www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/doc/o8synthese.pdf

de la lecture classique parce qu'elle peut la remplacer, l'autre où la lecture numérique se développe comme un compartiment d'une culture de l'écran distincte, voire opposée à la lecture de l'écrit.

Il n'existe aucun travail sérieux permettant de pondérer l'évolution quantitative de la lecture, dans son ensemble, intégrant donc le passage au numérique. Mais le point clé est évidemment de savoir si la lecture numérique peut prendre la place de la lecture classique : remplit-elle tous les éléments du cahier des charges cognitif et culturel de la lecture classique, et sinon, comment les deux lectures peuvent-elles cohabiter et composer ?

Tel est l'enjeu de la substitution de la lecture numérique à la lecture classique

UN BILAN DE LA LECTURE NUMÉRIQUE

Depuis l'essai « Des lectures industrielles » paru dans *Pour en finir avec la décroissance*², je m'efforce de proposer un bilan de la lecture numérique, nécessairement provisoire et qui suppose d'être actualisé régulièrement. En effet, il ne consiste pas seulement en un constat de l'évolution des techniques, ou un enregistrement des pratiques. Il doit intégrer les avancées scientifiques dans la connaissance de la lecture numérique et de la lecture en général – or, elles sont considérables en ce début du XXI^e siècle – et prendre en compte le débat philosophique sur ces questions.

La lecture numérique, donc, existe, en tant que pratique culturelle, mais elle ne remplit pas les conditions nécessaires d'une lecture générique parce qu'elle n'arrive pas à intégrer la lecture approfondie, attentive, associée à la réflexion.

Dans l'histoire de la lecture par ordinateur, on peut distinguer deux grandes périodes. Avant le Web, la lecture à l'écran ne vise qu'à contrôler des fonctions de traitement informatique ; l'accès au texte lui-même n'est qu'un moyen, pas une finalité. Le Web crée une nouvelle situation de lecture, grâce à la diffusion élargie d'une nouvelle catégorie d'écrits : les écrits numériques. On peut alors parler de lecture numérique. Mais si celle-ci existe, en tant que pratique dans un environnement technique donné, sa technologie spécifique est une technologie par défaut.

L'acte de lecture numérique, comme les psychologues vont le démontrer, s'avère compliqué et ardu parce qu'il se heurte à de nombreux obstacles : visibilité médiocre du texte sur écran, faiblesses de la typographie et de la mise en page, absence d'intégration du dispositif de lecture. D'où une difficulté fondamentalement opérationnelle qui se traduit par des interruptions

répétées du fil de lecture. Cette difficulté est précisément l'effet de l'absence de technologie de lecture, elle-même distincte de la technologie de l'écrit numérique. Une technologie de lecture peut être de deux types : purement « intérieure », transmise par l'enseignement et actualisée par l'exercice, ou bien, extériorisée et confiée à un système technique plus ou moins *ad hoc*. Bien que le programme d'une machine à lire ait été posé dès Memex, le dispositif imaginé par Vannevar Bush³, un tel équipement, matériel et logiciel, reste toujours à réaliser dans le cadre du numérique. Pas plus ne s'est développée une technologie proprement humaine de la lecture numérique, intériorisée à la suite d'une formation et d'un entraînement.

Le deuxième point de ce bilan est le suivant : il existe un risque de convergence dans la lecture numérique entre le degré d'exécution de l'acte de lecture, le type d'attention mobilisée, et le type de lecture.

On constate une certaine confusion entre les différents degrés d'exécution de la lecture, et plus précisément entre la pré-lecture et la lecture. Dans la lecture classique, lorsque le lecteur ouvre un livre imprimé, toute une série de questions ont déjà été résolues : le livre contient bien le texte qu'il avait décidé de lire, disponible dans son unicité et son intégralité, lisible par quelqu'un comme lui... Cette situation nous semble naturelle, mais l'histoire de la lecture connaît cependant de nombreuses situations où l'écart entre le texte ou le médium et le lecteur est tel qu'il interdit cette entrée quasi directe et nécessite une préparation. Cette préparation à la lecture ou pré-lecture (*praelectio*) n'a de sens évidemment que si elle est suivie d'une lecture. La recherche d'informations ou la navigation initiale correspondant au survol préalable du web peuvent être qualifiées de pré-lecture numérique. Il s'agit pour le lecteur de repérer, collecter et recueillir, dans toutes les réponses à une recherche – ce qui suppose aussi l'interprétation des différents types de liens –, les contenus susceptibles de l'intéresser et de produire un texte propre à lire. Le lecteur qui n'a pas ces compétences simule cette opération de préparation, et ne sachant pas pourquoi il a produit tel texte à lire, peut tout aussi bien penser qu'il en a réalisé la lecture, confondant ainsi pré-lecture et lecture, navigation et lecture numérique.

En ce qui concerne l'attention, Katherine Hayles⁴ a évoqué l'hyper-attention, une sorte d'attention multi-tâches qui serait

2. Bernard Stiegler, Alain Giffard, Christian Fauré, *Pour en finir avec la décroissance : quelques réflexions d'Ars industrialis*, Flammarion, 2009.

3. Ingénieur américain, Vannevar Bush imaginait dès 1945 (dans un article : *As we may think*) une machine de lecture (Memex) préfigurant la navigation par lien hypertexte.

4. Professeur de littérature électronique et de littérature américaine postmoderne à l'Université de Duke, elle s'intéresse aux relations entre la science, la littérature et la technologie. Elle a été présidente d'honneur de l'ELO (*Electronic literature organisation*), chargée de promouvoir l'écriture, la lecture et l'édition électroniques, de 2001 à 2006.

caractéristique des jeunes générations. Il est assez raisonnable de reconnaître que l'environnement de la lecture numérique est peu favorable à une attention approfondie et même qu'il multiplie à l'envi les occasions de se déconcentrer. En revanche, plutôt que de poser qu'un style cognitif générationnel correspondrait, par une coïncidence heureuse ou non, aux caractéristiques du texte numérique, il me paraît plus juste de dire que ce médium requiert la capacité à articuler différentes vitesses de lecture, par exemple à associer le survol rapide du web et l'exploration méthodique de certains liens hypertextuels. Il nécessite aussi de réduire la surcharge opératoire afin de dépasser la simple scrutation pour aller vers une lecture plus soutenue.

Comment la lecture numérique se combine-t-elle avec l'attention ? Les pédiatres, les psychiatres et les neurologues proposent différentes approches. Les associations de pédiatres émettent de fortes recommandations : « pas de TV jusqu'à 3 ans, pas de console de jeux personnelle avant 6 ans, internet accompagné à partir de 9 ans ». Les psychiatres, eux, distinguent l'hyperactivité du syndrome de déficience de l'attention – pouvant conduire à l'opposition – qui concernerait jusqu'à 4 % des jeunes (majoritairement des garçons). Quant aux psychologues et neurologues, ils ont mis en évidence des problèmes d'attention dans le cadre de la lecture numérique autour de la notion de « surcharge cognitive ». Ils désignent ainsi la situation d'un sujet qui, dans le cadre d'une opération principale à réaliser (ici la lecture), rencontre une série de questions – nécessitant de prendre des décisions dont dépendent d'autres opérations – tellement nombreuses qu'elles encombrant et parasitent la tâche principale. La surcharge cognitive est opérationnelle ; elle est liée à l'attention et distincte de la surcharge informationnelle. On peut distinguer trois cas de surcharge cognitive, liés aux problèmes de visibilité, de lisibilité, d'association de la lecture et de la réflexion. Les obstacles de visibilité (éclairage, taille des caractères) sont ceux qu'examine traditionnellement la typographie. La surcharge cognitive pesant sur la lisibilité se situe dans le temps et dans l'espace. La prise en compte des hyperliens à l'intérieur des textes et des sites est un bon exemple de surcharge cognitive dans le temps. Tout en lisant, le cerveau doit considérer l'intérêt éventuel des hyperliens et prendre la décision de les activer (ou pas). La surcharge cognitive dans l'espace s'illustre plutôt par la contrainte d'intégration de l'environnement multimédia et multitâches.

La question de l'association de la lecture et de la réflexion rejoint celle du type de lecture effectivement pratiquée dans la lecture numérique. *L'art de lire*⁵ de José de Morais nous suggère qu'il ne faudrait pas confondre lecture et compréhension. Mais

5. José de Morais, *L'art de lire*, éd. Odile Jacob, 1994.

savoir si la lecture menée de telle ou telle manière, prépare et encourage ou non la réflexion, reste néanmoins la question centrale. Et l'on constate qu'il est difficile, dans le cadre de la lecture numérique, d'aller au-delà d'une lecture d'information vers une lecture d'étude. Si la lecture ne se confond pas avec la réflexion, elle est bien le premier exercice qui prépare au second. Dans notre culture, la lecture n'est pas simplement un acte; elle est aussi un exercice et même le principal exercice pour maîtriser son attention. Or, cette maîtrise de l'attention est inséparable de l'association des deux activités : lecture et réflexion.

INDUSTRIES DE LECTURE ET LECTURES INDUSTRIELLES

Un tel bilan de la lecture numérique pointe évidemment certains risques qui sont largement commentés, en particulier celui de voir se croiser la nouveauté d'une pratique encore peu solide sur le plan de la technique et de la méthode avec la baisse, en général, des compétences en matière de lecture : une lecture sans savoir lire en quelque sorte.

Mais le livre de Nicholas Carr⁶ a permis d'élargir le regard qui pouvait être porté sur ce bilan de la lecture numérique, en relançant plusieurs interrogations : pourquoi l'absence d'une technologie de lecture numérique ? pourquoi ces problèmes d'attention ?

À ce stade, il faut introduire la notion d'espace des « lectures industrielles ⁷ », qui se manifeste d'abord comme l'émergence d'une industrie de lecture dont Google est le meilleur exemple. Les industries de lecture se situent au croisement des industries de l'information (informatique, télécommunications...), des industries culturelles (les « contenus ») et des industries du marketing. Elles comprennent plusieurs secteurs d'activité : la production de moyens de lecture (logiciels, navigateurs et moteurs de recherche), la production d'actes et de textes de lecture, et enfin la commercialisation des lectures et des lecteurs, secteur fondamental puisque c'est sur lui que repose le modèle économique. Si les industries de l'accès (les télécoms, par exemple) se situent hors de la chaîne du livre, se distinguant ainsi clairement des industries culturelles classique, les industries de lecture sont fondamentalement différentes des éditeurs : au lieu de se situer dans le sens de la « chaîne du livre », elles partent du lecteur. Plutôt qu'industries du livre, elles sont des industries de la lecture.

6. Alain Giffard, Critique de la lecture numérique : *The Shallows* de Nicholas Carr, in *BBF* n° 5, 2011.

7. Alain Giffard, *L'industrialisation du lecteur*, pp. 342-355 ; « Copie, modes d'emploi » in *Médium* 32-33, 2012.

Véronique Taquin, *Un roman du réseau*, postface de Laurent Loty, Hermann, coll. « Cultures numériques », 2012, 194 p., ISBN 978-2-7056-8370-2

Le webmaster Névo propose à qui le veut de récrire des « vies de rechange ». Ouvrant sur la Toile une boîte de Pandore, il libère les puissances du faux. Impossible de résumer cet ouvrage labyrinthique où se superposent voix et registres narratifs, où toute réalité est médiatisée par l'imaginaire. Dans une postface utile et claire, Laurent Loty avance qu'« à l'instar des fictions utopiques, *Un roman du réseau* à la fois analyse la réalité et suggère que l'on peut croire en la possibilité d'une autre réalité (...), une réalité transformée, par refus moral et politique de se soumettre au monde tel qu'il est. En un moment de profonde transformation de notre rapport à la réalité et à l'imaginaire, en une période de crise économique et politique majeure, ce roman éclaire la piste pour échapper au réalisme et à l'irréalisme, ouvre un chemin vers l'altérréalisme. » Baigné d'une atmosphère qui rappelle celle des films de David Lynch, ce « roman » joue des puissances de fabulation d'Internet pour « contribuer à la complication générale ». Mais il puise aussi, en la renouvelant dans le contexte de l'ère numérique, dans la tradition du roman épistolaire et réarme la critique diderotienne du personnage et de la linéarité romanesque. On peut aussi penser au Laclos des *Liaisons dangereuses* : « *Un réseau ne dort pas. Des relations s'entretiennent. C'est une question de monde. Le code qui compte est implicite, n'a jamais concerné que les bénéficiaires du secret* », est-il écrit quelque part. Ce propos pourrait s'appliquer à l'ouvrage lui-même, qui devra toutefois inventer son lecteur. Mais si les *digital natives*, auxquels il tend un fascinant miroir, l'adoptaient, il pourrait bien devenir le livre culte de leur génération.

Un roman du réseau constitue le deuxième volet d'une trilogie – initiée avec *Vous pouvez mentir* (Le Rouergue, 1998) qui avait pris la radio pour matrice – consacrée par Véronique Taquin aux imaginaires contemporains et au rôle qu'y jouent les médias.

Avant de prendre place comme un « livre papier » dans la collection dirigée par Milad Doueïhi, ce texte a fait l'objet d'une publication en ligne comme un feuillet hebdomadaire sur le site de Mediapart au cours de l'été 2011 ; des éléments de l'expérimentation sont également consultables¹. PL

1. <http://lejeudetaquin.free.fr/Odds.htm>



L'autre caractéristique des espaces de lectures industrielles, c'est le face-à-face des industries de lecture avec le public des lecteurs numériques du fait de l'abstention de la puissance publique ou culturelle. C'est une nouveauté considérable dans l'histoire de la lecture, puisque jamais la formation à la lecture n'avait été abandonnée au seul marché.

Ce face-à-face caractéristique permet de comprendre la situation de la lecture numérique. Si elle reste une technologie par défaut, c'est précisément parce que la commercialisation des lectures et des lecteurs est radicalement contradictoire avec cette tradition plus ou moins ancienne selon laquelle la lecture, et précisément la lecture comme exercice, est de l'ordre du personnel, du confidentiel. Pourquoi Google serait-il intéressé par un dispositif où la lecture redeviendrait privée, secrète, invisible et donc non commercialisable ? Remarquons aussi que les robots de lecture ne savent pas lire ! Larry Page⁸ le reconnaît lui-même, le système repose industriellement sur la rectification des erreurs dues à l'automatisation par l'utilisateur final. Autrement dit, à l'inlassable mais défectueuse lecture du robot doit correspondre une interminable rectification du lecteur, qui est donc supposé doté d'une grande compétence et d'une grande responsabilité.

8. Informaticien américain, co-fondateur avec Sergey Brin de Google.

LA LOGIQUE DE L'ATTENTION

Les industries de lecture sont donc des industries de captation de l'attention.

L'économie de l'attention est un concept utilisé par certains économistes, à la suite d'Herbert Simon, pour rendre compte des relations entre information et attention. Pour atteindre son destinataire, l'information consomme une ressource : l'attention ; l'économie de l'attention est la valorisation de cette ressource. Elle s'appuie sur le modèle du marché à deux versants selon lequel des producteurs de biens ou de services interagissent avec deux groupes d'acteurs différents. C'est le cas, dans certains pays, des agences immobilières qui font payer leurs services à la fois aux vendeurs et aux acheteurs de biens immobiliers. Cette économie de l'attention est apparue de manière embryonnaire au XIX^e siècle avec les journaux, qui s'adressaient d'un côté à un public de lecteurs (premier versant), de l'autre aux publicitaires (deuxième versant). L'économie des médias est donc un marché à deux versants, ce qui la distingue de l'édition qui reste une économie culturelle à un versant (achat d'un produit en échange d'une somme d'argent). Avec l'économie de l'attention, le passage entre les deux versants est industrialisé, et c'est précisément dans ce passage que les industries de l'économie de l'attention fonctionnent en tant qu'industries

de lecture, selon le modèle de l'économie de plateforme. Elles peuvent ainsi proposer des publicités plus ciblées et personnalisées. Leurs moteurs d'industrialisation – et donc leurs machines de lecture en tant que telles – se situent au cœur de la plateforme, là où l'activité circule d'un versant à l'autre. Ce qui était artisanal dans la presse est devenu un processus industriel.

Citons un exemple étonnant d'économie de l'attention : la numérisation des archives de *Life* sur Google Books donne accès à tous les numéros du magazine avec des sommaires, des liens hypertextuels et de la publicité contextuelle dans la marge. Or ces pages contiennent de la publicité en marge des pages de publicité des anciens numéros de *Life*, donc pour des produits qui n'existent plus ! Autrement dit, le marketing mort vient alimenter le marketing vivant... Prenons un autre exemple : les moteurs de recommandation font l'objet d'une vive compétition industrielle, pour laquelle des budgets énormes sont engagés. Les moteurs de recommandation signalent que « les acheteurs de tel livre ont aussi acheté tel autre livre » (mais ce pourrait être aussi bien telle destination touristique, ou tel objet de la vie quotidienne : l'avenir du livre comme produit d'appel pour la consommation est en marche). On se situe ici dans les « eaux tièdes » du numérique : il ne faut pas que les lecteurs aient l'impression d'être manipulés, ni dépassés intellectuellement par les recommandations qui sont donc travaillées pour être mieux acceptées. Avec le moteur de recherche, le moteur de recommandation est la technologie caractéristique de l'économie de l'attention.

Finalement les industries de lecture ne visent pas à faciliter la lecture, mais plutôt à la détourner vers autre chose, à la transformer en « hits », en points d'accroche de la publicité. Le travail de l'économie de plateforme consiste précisément en cette transformation de la lecture humaine en lecture industrielle. Or la lecture industrielle est une non-lecture : le rapprochement entre une adresse informatique et un environnement de signes à un moment donné.

Ce type de dispositifs ne connaît pas la personne comme lecteur ni le contenu comme texte. « *Is there a text in this industry ?* » est la question qui sous-tend la captation de l'attention par les industries de lecture.

LECTURE ET RÉFLEXION

L'extrait qui suit provient d'un texte admirable de Proust, qui tient lieu d'introduction au livre *Sésame et les lys* de John Ruskin : « *Tant que la lecture est pour nous l'initiatrice dont les clés magiques nous ouvrent au fond de nous-mêmes la porte de demeures où nous n'aurions pas su pénétrer, son rôle dans notre vie est salutaire. Il devient dangereux au contraire quand au lieu de nous éveiller à la vie personnelle de l'esprit, la lecture tend à se*

substituer à elle, quand la vérité ne nous apparaît plus comme un idéal que nous ne pouvons réaliser que par le progrès intime de notre pensée et par l'effort de notre cœur, mais comme une chose matérielle déposée entre les feuillets des livres comme un miel tout préparé par les autres et que nous n'avons qu'à prendre la peine d'atteindre sur les rayons des bibliothèques et de déguster ensuite passivement dans un parfait repos de corps et d'esprit. »

Cette introduction est un véritable traité de la lecture. Selon Proust, il ne faut pas confondre la lecture et la vie de l'esprit, ne pas mélanger l'opération préparatoire et l'étape suivante qui constitue sa véritable finalité. Ce texte reprend une notion traditionnelle dans la philosophie de la lecture : l'association de la lecture et de la réflexion (*lectio* et *meditatio*), introduite par Augustin. Au lieu de prendre la lecture pour la réflexion (ou la méditation), Proust la considère comme une activité préparatoire à la réflexion, un art des commencements. Dans son livre, *Proust et le calamar*, Maryanne Wolf⁹ rappelle que les conceptions contemporaines des neurologues rejoignent sur ce point la philosophie de la lecture.

Évidemment, l'association entre lecture et méditation est au centre de la pratique de la lecture comme technique de soi. Mais toutes les formes de lecture d'étude – y compris celles qui se limitent aux premiers degrés d'interprétation – font appel à l'association entre lecture et réflexion. Il existe évidemment d'autres formes de lecture, comme une certaine lecture d'information, d'ailleurs critiquée par Proust ; mais elles n'ont pas la même portée.

Or c'est précisément cette association que la lecture numérique rend difficile. Dans la perspective de la lecture classique, l'école transmet le type de concentration permettant d'associer lecture et réflexion, normalement intégrée à la méthode d'enseignement de la lecture. En revanche, dans le cas de la lecture numérique, les mêmes obstacles qui perturbent la visibilité et la lisibilité, et contrarient l'attention, s'opposent à l'association de la lecture et de la réflexion.

POUR UNE CRITIQUE PHARMACOLOGIQUE

La lecture numérique soulève donc un certain nombre de difficultés d'ordre culturel et cognitif. Du point de vue du lecteur, la logique de l'attention est centrale puisqu'elle relie les questions de lisibilité et de réflexion. Mais il faut aller au-delà de ce constat pour développer une « pharmacologie » – terme que nous utilisons à *Ars Industrialis*¹⁰ – de la lecture numérique

9. Maryanne Wolf, *Proust and the squid*, Harper, 2007 (non traduit). L'auteur est directrice du Centre de recherche pour la lecture et le langage (Tufts University).

10. *Ars industrialis* : Association internationale pour une politique industrielle des technologies de l'esprit, fondée en 2005 par Bernard Stiegler.

autour de l'attention. Autrement dit, il faut construire une critique pharmacologique de la technique de lecture numérique.

Certaines analyses relient la surcharge cognitive à un effet de distraction, soit à un défaut de concentration ou d'attention soutenue. Cette notion de distraction, passage d'un monde de représentations à un autre, est au cœur du débat sur la relation des enfants et des jeunes avec le numérique. Concernant la lecture numérique, on doit se demander s'il suffit d'opposer attention et distraction, en insistant sur la difficulté des lecteurs à se concentrer et sur les risques de distraction au cours de la lecture. La situation devrait plutôt être pensée comme un conflit entre l'attention orientée texte (celle qui suit le fil de la lecture) et l'attention orientée média (celle qui doit résoudre une série de questions posées par le média). La puissance du livre imprimé classique – en tant que média – réside précisément dans sa capacité à se faire oublier, permettant au lecteur de se concentrer sur le texte. Nous devons travailler pour essayer de comprendre les mécanismes de cette concurrence entre attentions, sans écarter de manière péremptoire l'attention orientée média, en dépit du fait qu'elle soit aujourd'hui nettement déficiente.

Dans son livre *La distinction*, Pierre Bourdieu définissait trois types de rapports à l'art et à la culture : celui des prolétaires (hors de la norme, inacceptable pour la société dominante), celui de la bourgeoisie ou de la grande bourgeoisie (accès direct à l'œuvre, et fréquentation familière de l'œuvre) et celui de la petite bourgeoisie (toujours autour de l'œuvre). En suivant Bourdieu, on pourrait voir le petit bourgeois non pas comme un homme de livre, mais comme un homme de catalogue, un amateur du *péri* (ce qui est autour) et du *méta* (ce qui est au-dessus). Le lecteur numérique fait le grand écart entre deux positions : il a un accès technique direct aux œuvres grâce à la numérisation mais se comporte comme un petit bourgeois du point de vue des réseaux sociaux, de la place et du plaisir pris au décryptage du médium. Il faut éviter la confusion entre déficit cognitif et attention aux médias, et ne pas attribuer au seul numérique et aux industries de lecture certains des traits les plus fondamentaux de notre société.

On observe une continuité manifeste entre l'économie de l'attention, les technologies de lecture numérique, la psychologie de la lecture (le conflit entre les deux attentions) et le contenu culturel de la lecture. En résumé, l'absence d'une technologie de lecture numérique intégrée et les difficultés d'ordre technique de la lecture numérique (avec le poids de l'attention orientée média) s'expliquent par l'orientation centrale de l'économie de l'attention, qui vise à nous détourner du cours régulier de notre lecture pour nous réorienter vers la publicité et n'est pas intéressée à nous proposer une technologie intégrée de lecture.

Inversement, il n'y a pas de déterminisme. Si la lecture numérique est dépendante d'une technologie par défaut et que celle-ci est un produit de ce type d'industrialisation, il suffit de modifier l'industrialisation pour permettre d'autres manières de lire avec d'autres technologies. La lecture numérique n'est ni inconcevable, ni condamnée. Au contraire, tous les éléments pour un vrai design de la lecture numérique sont réunis ; c'est le contexte industriel qui fait défaut. L'objectif de cette critique pharmacologique de l'attention n'est pas simplement théorique. La prise de conscience sur les questions de lecture s'est accélérée. Pour accompagner cette période de transition appelée « conversion numérique » par Milad Doueïhi¹¹, nous devons proposer dans les années qui viennent une sorte d'art de la lecture numérique qui s'appuiera sur une pharmacologie de l'attention. Celle-ci consisterait d'abord à conserver la lecture classique comme lecture de référence (en partant du principe que la lecture numérique ne peut pas se substituer à la lecture classique), ensuite à réintroduire la notion d'exercice dans la lecture numérique (le lecteur n'est pas tant qu'une suite d'actes de lecture, qu'une mémoire des textes et de l'art de lire), enfin à considérer le contenu de l'attention orientée média, qui entre en concurrence avec l'attention orientée texte, provoquant ce que certains comprennent comme un phénomène de distraction, et qui ne concerne plus seulement les jeunes mais tous les lecteurs numériques. Il faut veiller à ne pas confondre l'hyperactivité, l'hyperattention et une attention certes déficiente mais nécessaire à la lecture. De même, il ne faut pas confondre le lecteur qui est contraint et l'industrie de lecture qui contraint.

C'est pourquoi j'associe étroitement la critique de la lecture numérique, les humanités numériques et l'humanisme numérique, c'est-à-dire la conception de la lecture comme technique de soi. ■

11. Milad Doueïhi, *La grande conversion numérique*, Seuil, 2008.

Cet article est une version revue et augmentée de deux articles publiés initialement dans les numéros 24 et 32 de *Dazibao*, revue professionnelle de l'Agence régionale du Livre Paca, suite aux deux premières éditions du colloque « Les métamorphoses numériques du Livre » (2009 et 2010) dont une restitution complète est disponible en ligne (www.livre-paca.org) : actes, synthèses, enregistrements vidéo et sonores des interventions.

Le colloque « Les Métamorphoses numériques du Livre III » aura lieu les 26 et 27 novembre 2012 à Aix-en-Provence et fera également l'objet d'une restitution écrite dans *Dazibao* et en ligne.

SILVÈRE MERCIER
Webéditeur – Médiation
innovations numériques à la Bpi
Auteur du blog Bibliobsession



Esclaves, otages ou fantômes ?

Les bibliothèques sont absentes du nouvel écosystème de la diffusion du livre qui s'est aménagé par ajustements et coups de force au sein d'une économie exclusivement marchande. Comment peuvent-elles revenir dans le jeu en maintenant leurs prérogatives ? Mais livre imprimé et livre numérique ne sont pas logés à la même enseigne.

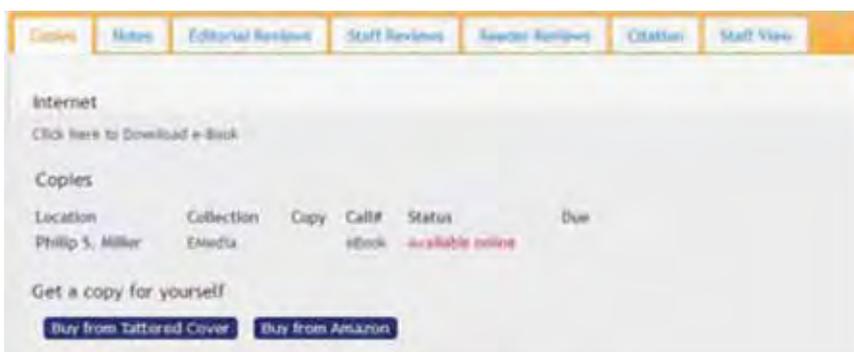
Les bibliothèques dans l'économie numérique

LE LIVRE IMPRIMÉ : LES BIBLIOTHÈQUE OTAGES

À propos du livre, il existe une idée reçue gênante : un livre emprunté dans une bibliothèque est soi-disant un livre qui n'est pas acheté. Que l'on ajoute « numérique » et l'idée reçue est toujours là, empoisonnant les relations entre éditeurs et bibliothécaires... Dans l'article intitulé « Les bibliothèques pour-

ront-elles être le *freemium* de l'édition ?¹ », je pensais important de réinsérer les bibliothèques dans la chaîne de valeur de l'édition, de manière explicite partant de l'idée qu'il faut nous rendre nécessaires dans un monde d'abondance des données

1. www.bibliobsession.net/2011/10/07



et du fait que les emprunteurs de livres dans les bibliothèques sont aussi acheteurs². C'est ce que la New York Public Library a commencé à faire avec Librarybin³ : un bouton « acheter » a été mis en place dans l'application de prêt, pour rediriger vers le site de l'éditeur. Le programme *LibraryBin* par Overdrive propose aux usagers que chaque achat de fichier permette de soutenir (sous forme de don financier) les bibliothèques partenaires du programme.

Bien sûr, cela soulève de nombreuses questions sur le rôle des bibliothèques. Parmi ces questions, celle de leur place dans l'économie de marché. Eric Hellman, du blog *Go to Hellman*⁴, publie un retour d'expérience de la Douglas County Library concernant l'ajout d'un bouton d'achat pointant vers Amazon et un libraire local faisant de la vente en ligne de livres. Attention : on parle ici de livres et non pas de livres numériques. En 11 jours plus de 700 clics ont été enregistrés, dont 389 pour Amazon et 262 pour le libraire local.

En extrapolant ces chiffres au pays, c'est plus de 6 000 livres par jour qui seraient achetés, soit plus de 2,1 millions de livres par an ! S'il

2. Cf. Claude Poissenot, « Droit de prêt. Des principes aux enquêtes » *BBF*, 2000, n° 4, pp. 107-110. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-04-0107-001>.

3. <http://www.bibliobsession.net/2011/03/02>.

4. <http://go-to-hellman.blogspot.fr/2011/11/its-not-about-libraries-its-about.html>

semble un peu facile d'extrapoler comme ça, ces chiffres sont confirmés par une étude menée aux USA relayée par un article de INA global⁵ : « Une étude publiée en octobre 2011 par le *Library Journal* met en évidence la valeur que représentent les bibliothèques pour le monde de l'édition. L'étude rassemble des données et des enquêtes collectées auprès des usagers des bibliothèques dans tout le pays. Elle affirme que les bibliothèques peuvent jouer un rôle prépondérant pour doper les ventes de livres, en adoptant une posture de partenaire – et non de menace – vis-à-vis des éditeurs. “Nos données établissent que 50 % de l'ensemble des usagers des bibliothèques affirment acheter des livres écrits par un auteur qu'ils ont connu par le biais de la bibliothèque”, déclare Rebecca Miller, rédactrice en chef du *Library Journal*. Voilà de quoi briser le mythe selon lequel quand une bibliothèque acquiert un livre, l'éditeur perd de potentielles ventes pour le futur. »

Bien sûr, il s'agit des États-Unis, d'un contexte différent. On se demandera volontiers de ce côté-ci de l'Atlantique si c'est le rôle des bibliothèques de rendre ce lien économique explicite en ajoutant des boutons menant vers la vente de livres... Et pour cause, en France, pour le livre imprimé, il existe depuis 2003 une loi encadrant le droit de prêt⁶ qui socialise le service d'emprunt des bibliothèques en compensant son impact sur le marché. J'avais noté dès 2008⁷ la proximité de ce système avec les propositions de la licence globale. Pour le livre imprimé, pas besoin d'aller plus loin, me semble-t-il, dans le contexte français où bon nombre d'élus et de professionnels sont attachés (pour le meilleur comme pour le pire) à une frontière étanche entre le marchand et le non-marchand.

LIVRE NUMÉRIQUE : LES BIBLIOTHÈQUES ESCLAVES

Pour le livre numérique en revanche, la situation est différente. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui les bibliothèques ne sont pas perçues et reconnues comme nécessaires pour accéder à des livres numériques alors qu'elles représentaient avant Internet une alternative historiquement soutenue à ce titre par les pouvoirs publics pour le livre imprimé. Faute d'un soutien politique qui reconnaîtrait l'intérêt général auquel peuvent répondre les bibliothèques dans l'accès au livre numérique, nous risquons d'être soumis aux libres forces du marché qui décideront de proposer une fenêtre d'accès à des contenus par les biblio-

5. www.inaglobal.fr/edition/article/amazon-ouvre-encore-le-debat-sur-le-pre-t-de-livres-numeriques

6. www.droitdepret.culture.gouv.fr

7. « Licence globale et droit de prêt en bibliothèque : même combat ! » : www.bibliobsession.net/2008/03/28

thèques si les acteurs économiques y ont intérêt... ou pas.

En réalité, le marché français va certainement se dessiner d'après ce qui va se passer aux USA dans les prochains mois (années ?). Si le prêt numérique s'impose véritablement et si les éditeurs (les



big six), d'abord réticents, suivent, alors on peut légitimement penser que ces offres finiront par arriver en Europe. Le succès des liseuses, et notamment de celles d'Amazon, plaide en ce sens et le précédent d'Apple a montré que les réticences françaises sont bien souvent des manières d'instaurer un rapport de force de nature à influencer la découpe des parts du gâteau de la distribution/diffusion numérique avec des acteurs qui disposent déjà d'un écosystème (un environnement ?) auprès du client final. Que ferons-nous alors face à des offres très puissantes arrivant directement dans la poche du lecteur ?

Si notre objectif est de diffuser largement et massivement le livre numérique, faudra-t-il ici aussi non seulement se plier au prêt numérique (donc à des DRM chronodégradables à grande échelle) mais accepter en plus qu'un tiers comme Amazon se positionne, aux conditions qu'il dictera, entre les éditeurs et les bibliothèques ? Dans l'état actuel, voici ce que des milliers de bibliothèques américaines ont accepté, et le diable est dans les détails. Récit de l'emprunt d'un livre numérique chez Amazon, c'est édifiant⁸.

Quand l'ebook est rendu, il ne s'évapore pas purement et simplement. Le titre, la couverture etc. restent visibles sur mon Kindle, exactement comme si l'e-book était toujours disponible, sauf que derrière la couverture il n'y a rien d'autre qu'une notice qui signale que l'e-book a été rendu à la bibliothèque – et un juste bouton, qui ne nous propose pas de renouveler [le prêt]. La seule possibilité est d'acheter l'e-book chez Amazon.[...] Autant je milite contre le contrôle des fichiers à l'unité et ces statanés DRM, provoquant ce genre de détestable expérience, autant je crois qu'un contrôle d'accès par l'abonnement avec des usages illimités dans une base globale est un modèle acceptable. Modèle que l'on pratique depuis des années dans les bibliothèques, sur lequel on peut construire⁹. En réalité, il nous est nécessaire de comprendre que le livre numérique est un artifice, ce qu'on essaie de nous vendre ce sont des données, dont la granularité « livre » n'impose en rien un modèle de vente à l'acte. Avec le prêt

8. Extrait traduit par Marlène Delhaye : <http://marlenescorner.net/2011/11/16/pre-t-debooks-ca-ressemble-a-un-livre>

9. Comme je l'ai montré dans l'article cité note 1.

UN LOUP SOUS LA COUVERTURE

Le 15 novembre dernier, Jessamyn West, bibliothécaire américaine bien connue de la blogosphère, créatrice de Librarian.net, faisait ainsi part de la réaction d'un usager de sa bibliothèque, dans le Vermont, après qu'il a testé le prêt d'e-books pour le Kindle.

Vendredi, je me suis rendue à une réunion de travail à la bibliothèque où je travaille de temps en temps. Nous avons abordé des questions de planning, nous avons fait le tour du bâtiment pour vérifier ce qui pouvait être testé, et aussi quelques exercices types « comment télécharger divers médias numériques ». Nous utilisons Overdrive via Listen up Vermont qui donne accès à des livres audio et des livres numériques dans les formats ePub et Kindle. En général, je me débrouille pas mal pour ce genre de choses et, clic après clic, nous avons vérifié comment tout cela marchait, et en gros, à part quelques petits accroc, ça marchait. Les semaines passées, j'avais suivi les histoires de transferts d'Amazon à travers des blogs et, si j'étais sceptique, j'étais surtout curieuse. Je n'ai pas de Kindle mais j'ai vu combien il était populaire et j'étais curieuse de savoir comment ça fonctionnait. Eh bien, comme l'ont signalé quelques bloggers, ça ne fonctionne pas ! Ou plutôt, il semble que cela demande des adaptations à notre système et, plus important, à nos valeurs professionnelles. J'espère que ces questions pourront se résoudre, mais honnêtement, si nous ne pouvons faire de prêts en assurant un minimum de confidentialité pour les usagers, il vaudrait mieux ne pas en faire du tout.

Tout cela m'a conduit à échanger des courriels avec un lecteur qui se demandait quelle était la meilleure manière d'amener son bibliothécaire à s'intéresser à ses problèmes d'utilisateur ayant emprunté un livre Kindle auprès de sa bibliothèque pour le lire avec une application Kindle sur un dispositif différent (non Kindle). Apparemment, alors qu'il n'était pas trop difficile d'obtenir le livre, il était en fait plutôt compliqué de s'en débarrasser une fois rendu (sans une avalanche d'aimables « Hé, vous devriez peut-être acheter ça », plutôt cassé-pied). Sans surprise, les réglages par défaut pressent le client d'acheter le livre (et non de le réemprunter ou de signaler un retard) qu'il vient de « rendre ». Je laisse l'utilisateur s'exprimer. Son nom est Dan Smith et ceci est retranscrit avec sa permission :

« Ma première expérience d'emprunt d'un e-book pour Kindle à la bibliothèque m'a laissé comme un mauvais goût dans la bouche. Ça ne donnait pas l'impression d'emprunter un livre à la bibliothèque. J'ai plutôt eu l'impression qu'un commercial m'avait proposé un e-book avec une "offre d'essai gratuite et sans engagement" et me harcelait pour l'acheter à la fin de la période d'essai.

Je trouve la promotion commerciale d'Amazon excessive et inappropriée pour des usagers de bibliothèques publiques. Autoriserez-vous le représentant d'un fournisseur à rester dans l'entrée, essayant d'attraper les lecteurs sur le chemin de la banque de prêt pour leur dire "Stop ! Pourquoi rendre cet e-book alors que vous pouvez l'acheter immédiatement pour seulement 12,95\$?"

[...] Amazon a joué sur mon innocence :

numérique d'Amazon, on part de très loin : contrôle par fichier, monstrueuse notion d'exemplaire numérique, opacité de la gestion des données personnelles, dépendance...

L'appétit d'Amazon et les craintes de cannibalisation des éditeurs nous orientent pourtant vers ces solutions de « prêt numérique » qui font craindre que la conception parfaitement libérale de l'action publique s'exporte très vite des États-Unis où les bibliothécaires sont littéralement pris en étau : « *L'American Library Association (Ala), association américaine représentant les bibliothèques, a condamné la décision de Penguin : selon elle, l'opposition entre les éditeurs et Amazon "rend les bibliothèques esclaves d'un conflit portant sur des modèles économiques" et ce sont les usagers des bibliothèques qui en pâtissent.* »

La vraie question est : quelle marge de négociation existe-t-il entre des bibliothèques publiques et des géants comme Amazon ou Overdrive, alors même que l'on peine en France à négocier avec des éditeurs et des fournisseurs de contenus numériques ?

Faut-il donc plutôt promouvoir des offres propres aux bibliothèques, comme c'est déjà le cas, au risque d'avoir une visibilité très faible dans un marché qui sera dominé par des écosystèmes propriétaires couplant catalogues de contenus et objets nomades ? J'insiste sur ce point. On peut légitimement penser que, dans quelques années, ne pas être dans l'Appstore ni dans le catalogue d'Amazon ni celui de Google sera équivalent à une disparition de la surface lisible du Web pour les éditeurs comme pour les bibliothécaires et le service de prêt ou de médiation qu'ils prétendent fournir.

L'AVENIR EST EN LIGNE

Quelles alternatives alors ? Vous remarquerez que j'exclue de fait les libraires qui n'ont ni la volonté ni les moyens de développer des offres adaptées aux besoins d'usages collectifs dans

10. En Espagne : www.24symbols.com/en ; aux USA : <http://fr.bilbary.com> ; au Québec : <http://www.idboox.com/idboox-info/de-marque-annonce-le-lancement-d-une-plateforme-de-pret-de-livres-numeriques> ; en France : www.tiers-livre.net/spip/spip.php?article2623

D'abord, l'e-book était entièrement "marqué" ! Des soulignements ici et là et presque sur toutes les pages. C'était comme emprunter un livre à la bibliothèque et s'apercevoir que l'emprunteur précédent l'avait parcouru avec un surligneur ! Amazon permet de surligner et d'annoter les e-books pour les bibliothèques. Mais au lieu de les effacer pour le prochain usager, on les laisse actifs, et on vous encourage à laisser vos propres commentaires à la vue de tous. [...]

Ensuite, à la fin de la période de prêt, au lieu d'annoncer poliment que l'e-book doit être rendu – ou de proposer un renouvellement – voire d'envoyer une alerte pour amende à la bibliothèque, j'ai été confronté à des publicités intrusives, à la fois sur mon Kindle et sur mon compte mail, m'enjoignant d'acheter rapidement l'e-book chez Amazon. Le message insistait sur le fait que "si vous achetez [cet e-book], ou si vous l'empruntez à nouveau depuis votre bibliothèque, toutes vos notes et annotations seront sauvegardées". C'est donc pour ça qu'ils encouragent les lecteurs à gribouiller les e-books de la bibliothèque : ils gardent nos notes et annotations en otage. Puis, quand l'e-book est rendu, il ne s'évapore pas purement et simplement. Le titre, la couverture, etc. restent visibles sur mon Kindle, exactement comme si l'e-book était toujours disponible, sauf que derrière la couverture il n'y a rien d'autre qu'une notice qui signale que l'e-book a été rendu à la bibliothèque – et un juste bouton, qui ne nous propose pas de renouveler [le prêt]. La seule possibilité est d'acheter l'e-book chez Amazon. [...]

Enfin, il a été très difficile de nettoyer la publicité de mon application Kindle. Pas de bouton "Supprimer". Il y a bien une option "Archiver", mais tout ce qu'elle fait, c'est déplacer le document dans une liste de "Documents archivés", où il reste comme les e-books que j'ai vraiment achetés et que je pourrais vouloir re-télécharger. Et si on clique dessus, on a juste la possibilité "d'annuler" ou "d'acheter". Qui voudrait garder ça ? Ni moi ni le commercial d'Amazon n'avons trouvé de bouton de suppression dans l'application Kindle. Le commercial prétend que le Kindle permet de le faire, mais n'a pas pu m'expliquer pourquoi ce n'était pas possible dans l'application Kindle. J'ai pu supprimer le fichier avec mon navigateur Web, en me connectant à mon compte Amazon et en passant par la page "Gérer mon Kindle". Voilà. Maintenant je sais. J'ai gaspillé 20 minutes de ma vie pour le savoir.

J'ai reçu une seconde sollicitation par e-mail de la part d'Amazon m'incitant fortement à acheter le livre. Combien vais-je encore en recevoir ?

Amazon se fait une belle pub en étant le seul fournisseur de livres pour le Kindle. Mais leur attitude agressive ("ne le rendez pas, ACHETEZ-LE !") dépasse les bornes." Dan Smith

Jessamyn WEST,
Kimball Public library, Vermont (ASA), Animatrice de communauté
Trad. Marlène Delhaye et Ph. Levreaud



les bibliothèques. Des initiatives¹⁰ existent ça et là, en Espagne, aux USA, au Québec, en France aussi ! Peut-être même que l'évolution des liseuses vers des tablettes plus ouvertes que les écosystèmes verrouillés qu'on propose aujourd'hui permettront à des offres/catalogues innovants de coexister dans des écosystèmes liés aux objets nomades, après tout Apple n'a pas censuré la présence d'un Spotify dans l'Appstore... C'est une voie à ne pas négliger me semble-t-il.

Peut-être les éditeurs français vont-ils finir par se réveiller et prendre véritablement en main une diffusion numérique de leurs catalogues à des prix bas dans des conditions respectueuses des droits des lecteurs¹¹ en faisant évoluer leurs modèles économiques. Ils seraient bien inspirés de positionner de telles offres à grande échelle vers le grand public via des bibliothèques dans des conditions meilleures qu'au-

jourd'hui plutôt que de se livrer, tels la presse il n'y a pas si longtemps, aux griffes de l'aval de la chaîne... Au final, nous avons tous à perdre d'une domination trop forte d'Amazon, mais j'ai bien peur qu'il ne soit déjà trop tard.

Il faut bien en avoir conscience, pour le livre numérique, l'alternative est au prix d'une marginalisation forcée, dans un marché qui se concentre sans acteurs publics, dans un contexte où les bibliothèques ne sont pas forcément nécessaires.

Difficile période de transition dans laquelle une stabilité existe : celle du besoin d'une médiation active, au risque de la découpler du document primaire. L'avenir sera-t-il au local, à la recommandation, à l'expérience communautaire en ligne et *in situ* ? Je le crois. ■

11. Cf. l'article de Sarah Houghton-Jan (la Librarian in Black du net), « The e-book User's Bill of Rights » (<http://librarianinblack.net/librarianinblack/2011/02/ebookrights.html>), article repris et traduit sur <http://bibliomancienne.wordpress.com/2011/02/28/la-declaration-des-droits-de-l'utilisateur-de-livre-numerique-ebook>

Ce texte a été publié le 2 janvier 2012 sur le blog Bibliobsession : <http://www.bibliobsession.net/2012/01/02/livre-numerique-2012-une-annee-charniere/>

LAURENT MATOS
BDP des Yvelines



Le prêt de livres numériques en bibliothèque

La BDP des Yvelines a fait partie des établissements pionniers dans l'expérimentation du prêt de liseuses, notamment auprès des usagers de petites bibliothèques rurales. Une occasion de placer ces établissements au cœur des débats les plus actuels.

de l'expérimentation à l'adaptation

Alors que les supports numériques se sont installés dans nos pratiques, bouleversant nos modèles culturels, les bibliothèques ne peuvent rester en marge de ces mouvements ni simplement les subir. Le fondement de leurs missions en serait bousculé. Confrontées à ces mutations, bibliothèques et médiathèques sont entrées dans une période charnière de leur histoire.

Le numérique s'est introduit dans tous les secteurs de la bibliothèque : si, dans les fonds cinéma, les DVD résistent autant qu'ils le peuvent, en musique les prêts de CD se sont effondrés, ordinateurs et formations ont pris leur place dans des espaces multimédia,

tandis que les abonnements se numérisent dans l'espace presse. Le livre numérique s'inscrit au cœur de ces mutations. Partout, dans toutes les bibliothèques, grandes ou petites, on pressent les bouleversements qui s'amorcent sans pouvoir en prendre la mesure précise. Les questions se multiplient, inquiètent parfois mais stimulent les débats : survie du papier, modalités de prêts de fichiers numériques, formation professionnelle, place des bibliothécaires dans un contexte de désintermédiation...

LE TEMPS DES ENQUÊTES ET DE L'EXPÉRIMENTATION

Le marché du livre numérique frémit en France, témoin la présence massive des fabricants de liseuses au dernier Salon du livre de Paris, comme Sony, Bookeen, Kobo, Amazon... Si ce marché ne touche encore que 5 % des Français¹, nombreux sont ceux qui annoncent le décollage des ventes de liseuses. Les bibliothécaires ne veulent pas manquer le train du numérique. Ils sont entrés dans une phase d'enquêtes et d'expérimentations pour prendre la mesure des usages et recueillir le sentiment des lecteurs.

Dans le cadre de ses missions d'aide et de conseil aux bibliothèques des communes de moins de 10 000 hab., la BDP des Yvelines a souhaité s'engager dans ce mouvement afin de rediriger ses actions. Pour cela, elle s'est appuyée sur deux enquêtes menées consécutivement sur son territoire.

Du 2 novembre 2010 au 30 avril 2011, en partenariat avec le MOTif², 23 liseuses ont été prêtées à six petites et moyennes bibliothèques situées en milieu rural et réparties sur le département des Yvelines (Freneuse, Maurecourt, Méré, Le Perray-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Septeuil) qui ont pu tester le prêt de liseuses préchargées³ de livres numériques et

1. Baromètre des usages du livre numérique – Sofia, SNE, SGDL, Opinionay, mars 2012.

2. Le MOTif est l'observatoire du livre et de l'écrit en région Ile-de-France : www.lemotif.fr

3. Les liseuses – *Bookeen Cybook opus* – contenaient 23 titres (8 du domaine public, 6 de la rentrée littéraire, 7 issus des meilleurs emprunts en bibliothèque,



recueillir, à travers un questionnaire remis à chaque emprunteur, les impressions de leurs lecteurs. Ce sont 160 questionnaires qui ont ainsi été retournés.

La seconde enquête a consisté en l'envoi en décembre 2011 d'un questionnaire à l'ensemble des bibliothèques du département des Yvelines, y compris à celles des communes de plus de 10 000 hab., afin de mesurer l'équipement des bibliothèques et les attentes des professionnels en matière de supports et collections numériques. L'étude présente la particularité de prendre en compte les plus petites bibliothèques, parfois uniquement composées de bénévoles et trop souvent oubliées.

UN PROFIL DE LECTEURS INCHANGÉ

La première enquête a permis de dresser le profil des usagers du prêt de liseuses : ils ont entre 25 et 65 ans, sont plutôt de bons lecteurs (90 % d'entre eux ont lu plus de 10 livres dans l'année) et pour 75 % des femmes. Le prêt n'avait pas été interdit aux plus jeunes, mais les œuvres sélectionnées ne leur étant pas destinées, les moins de 25 ans ont été peu séduits par l'expérimentation. En outre, les liseuses utilisées n'offraient pas d'écran en couleurs, ne permettaient pas de naviguer sur Internet, et ne servaient finalement qu'à lire. Leur attrait en a été d'autant réduit pour cette catégorie d'usagers. Les plus de 65 ans ont été sous-représentés également avec moins de 10 % d'utilisateurs.

Il est intéressant de comparer ces résultats à ceux du « Baromètre des usages du livre numérique » commandé en mars 2012 par la Sofia, le Syndicat national de l'édition et la Société des gens de lettres, auprès d'Opinionway pour lequel le profil moyen des lecteurs de livres numériques est plutôt celui d'un lecteur masculin, entre 18 et 35 ans issu des catégories socio-professionnelles supérieures. Cette différence peut s'expliquer par le fait que la communication (affiches, flyers, articles dans la presse locale et régionale) n'a pas su attirer un public qui fréquente difficilement les bibliothèques de ces communes rurales. Surtout, les utilisateurs de liseuses peuvent différer des lecteurs de livres numériques qui se servent éventuellement aussi de tablettes multi-usages, d'ordinateurs portables ou de smartphones.

Sans véritable surprise, les ouvrages les plus lus ont été des nouveautés issues de la rentrée littéraire. Un résultat semblable à celui de la lecture classique sur papier. Enfin, 60 % des participants ont lu un livre dans sa totalité sur la liseuse alors que le sondage national a montré que seulement 2 % des sondés avaient lu un ouvrage numérique du début à la fin.

2 parus exclusivement en édition numérique). La durée du prêt a varié entre 2 et 4 semaines.

DES LECTEURS CURIEUX

De leur utilisation de la liseuse au quotidien, les lecteurs ont globalement retenu une certaine facilité de prise en main. Ils ont apprécié son autonomie, son usage complémentaire et nomade en vacances, en randonnée ou dans les transports, le confort de lecture et la légèreté de l'appareil, la possibilité d'agrandir la police de caractères. Ces derniers points sont essentiels pour les personnes âgées, mais la responsable des animations d'une maison de retraite a souligné que l'appareil pourrait tendre à réduire l'autonomie des résidents (fonctionnement de l'appareil, pannes éventuelles, rechargement des batteries...) que les équipes médicales cherchent au contraire à développer. Elle ne souhaitait donc pas participer à l'expérimentation. En outre, il faudrait nuancer le sentiment de facilité de prise en main puisque l'expérimentation n'incluait pas le téléchargement de livres numériques et évitait ainsi toutes les difficultés informatiques, notamment liées à la gestion des droits numériques (DRM)⁴.

L'emprunt d'une liseuse a été motivé avant tout par la curiosité pour un nouvel outil de lecture dont on parle beaucoup mais que peu ont eu l'occasion de tester dans leur quotidien. Pour certains, cette expérience était un préalable à un achat de liseuses pour eux-mêmes ou pour leurs parents plus âgés.

En dehors de considérations techniques propres à la Bookeen Cybook, les lecteurs ont regretté le défaut d'usage complémentaire de l'appareil (comme la navigation Internet), l'impossibilité de prêter la liseuse à des amis sans interrompre ses lectures comme avec un livre papier, l'absence de couleurs pour les guides de voyages ou les livres d'art, ou la fragilité de l'appareil mais surtout son prix élevé comme celui des livres numériques. Rappelons que le prix moyen d'un livre numérique est en France de 15 €, quand les lecteurs attendent un prix voisin de celui d'un livre de poche (env. 7 €)⁵.

Finalement, les lecteurs ont globalement reconnu l'intérêt des liseuses comme un outil complémentaire et nomade, mais ne les conçoivent pas comme indispensables et restent trop amoureux du papier pour s'en détacher totalement. Le plaisir de la lecture semble indissociable du papier. Certains lecteurs ont reconnu dans cette expérimentation le loup déjà entré dans la bergerie.

DE NOUVELLES MISSIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES

Pourtant, si seulement 10 % de ceux qui ont essayé les liseuses

4. Sur ce point, cf. *supra* : « Un loup sous les couvertures », p. 36. Les *Digital Rights Management* (DRM) sont des dispositifs techniques de protection visant à contrôler la diffusion de l'œuvre numérique.

5. <http://lafeuille.blog.lemonde.fr/2012/03/30/le-marche-du-livre-electronique-est-il-en-panne/>

envisagent de s'équiper au terme de l'expérimentation, 85 % se disent intéressés par le prêt de livres numériques en bibliothèque. Les lecteurs ont été conscients des limites du type de liseuses qu'ils ont testé mais une fois les barrières tombées (complexité des DRM, prix élevé des appareils comme des livres numériques, absence de la couleur, usages limités...) se disent prêts à franchir le pas, pour un usage nomade et complémentaire au livre papier. Ils attendent alors des bibliothèques qu'elles jouent leur rôle de médiateurs culturels. Les bibliothèques pourraient en outre accompagner les lecteurs mal à l'aise avec les nouveaux outils et bien sûr prêter des livres numériques en orientant notamment les lecteurs vers les plateformes de téléchargement.

Mais les professionnels sont-ils prêts à se lancer pleinement dans l'aventure numérique ?

La bibliothèque départementale des Yvelines a lancé en décembre 2011 un questionnaire sur le numérique auprès des 163 bibliothèques recensées sur son territoire, qu'elles soient ou non comprises dans la limite des 10 000 hab. 105 établissements nous ont répondu. Il s'agissait de mesurer le niveau d'équipement des bibliothèques mais également les attentes des professionnels. Cinq thèmes ont été abordés : l'équipement informatique des établissements, les services Internet proposés, les collections numériques constituées, les projets numériques et les attentes des professionnels envers la bibliothèque départementale, qu'ils en soient ou non dépositaires.

DES BIBLIOTHÈQUES ET DES PROJETS

Il ressort de cette enquête que si les trois quarts des bibliothèques sont désormais informatisées, seulement sept proposent déjà des supports et des collections numériques à leurs publics, dont notamment trois des liseuses et des tablettes, des livres numériques, de la formation en ligne, deux des abonnements, et une seule de la vidéo à la demande. Rappelons qu'en France, ce sont 400 bibliothèques qui prêtent des livres numériques⁶ soit 14 % des bibliothèques municipales, tandis qu'aux États-Unis, même si la comparaison peut être hasardeuse, elles sont 72 % à en proposer et le nombre d'emprunts y est passé de 15 millions en 2010 à 35 millions en 2011⁷. Si le retard des bibliothèques françaises est bien réel en matière d'offre numérique, elles sont cependant presque 20 % dans les Yvelines à envisager des prêts de supports ou collections numériques, avec en priorité le prêt de liseuses, tablettes et de livres numé-

riques. Il faut noter que cette volonté ne s'appuie pourtant pas sur une demande affichée des lecteurs puisque seuls 18 % des bibliothèques ont enregistré de telles demandes de leurs usagers – dont les six bibliothèques qui se sont livrées à l'expérience – mais près de 66 % de ces demandes concernaient les liseuses et livres numériques. Or, si la demande des lecteurs ne s'exprime pas, elle est bien réelle, comme en attestent les listes d'attentes non-satisfaites à l'issue de l'expérimentation. Mais si chaque nouveau lancement de prêt de liseuses et de tablettes connaît un succès certain, cet engouement paraît relever avant tout d'un effet de curiosité et ne signifie pas pour autant que les lecteurs sont prêts à franchir le pas, par un achat ou même par un emprunt en bibliothèque.

Pour les professionnels, les interrogations se multiplient : tandis que le marché des liseuses et des livres électroniques frissonne, les bibliothèques ont-elles pour mission de prêter ces liseuses, doivent-elles, mais surtout peuvent-elles, se positionner sur le prêt de livres numériques ? Est-il judicieux de devancer une demande qui, à peine née, risque de muter ?

QUEL AVENIR ?

Certains s'effraient et d'autres s'enthousiasment, mais peu considèrent que les bibliothèques n'ont pas pour rôle d'aider à la diffusion de ces nouveaux outils. Les bibliothèques doivent aider les lecteurs qui le souhaitent à inscrire ces pratiques dans leurs usages. Par un subtil compromis, elles parviendront peut-être à toucher des publics peu enclins à venir en bibliothèque sans perdre les lecteurs attachés à la culture du papier.

Notre expérience a mis au jour les principales barrières qui se dressent devant elles. La première est la formation continue que ces nouveaux outils demandent aux professionnels. L'enquête sur le numérique a montré que, parmi les attentes des bibliothécaires envers leur bibliothèque départementale, figurent en priorité la formation et la veille numérique. Les professionnels sont souvent confrontés à des usagers qui maîtrisent, ou pensent mieux maîtriser, les outils numériques. Cette remise en question peut être difficile à assumer et freiner l'engagement des bibliothécaires, mais parmi leurs missions figure celle d'absorber ces connaissances pour mieux les diffuser. Les bibliothécaires doivent être formés, et l'on doit leur offrir le temps nécessaire à une formation régulière. Ils doivent ensuite jouer leur rôle de médiateur et donner aux usagers les moyens d'être autonomes dans leurs pratiques. Là encore, le temps est une donnée essentielle, l'attention à accorder aux lecteurs étant accrue. Les missions des bibliothécaires doivent glisser vers une disponibilité plus importante envers les publics

6. Laurence Santantonios et Véronique Heurtematte, « Faut-il prêter des livres numériques ? », *Livres Hebdo*, n° 901, mars 2012, pp. 32-36.

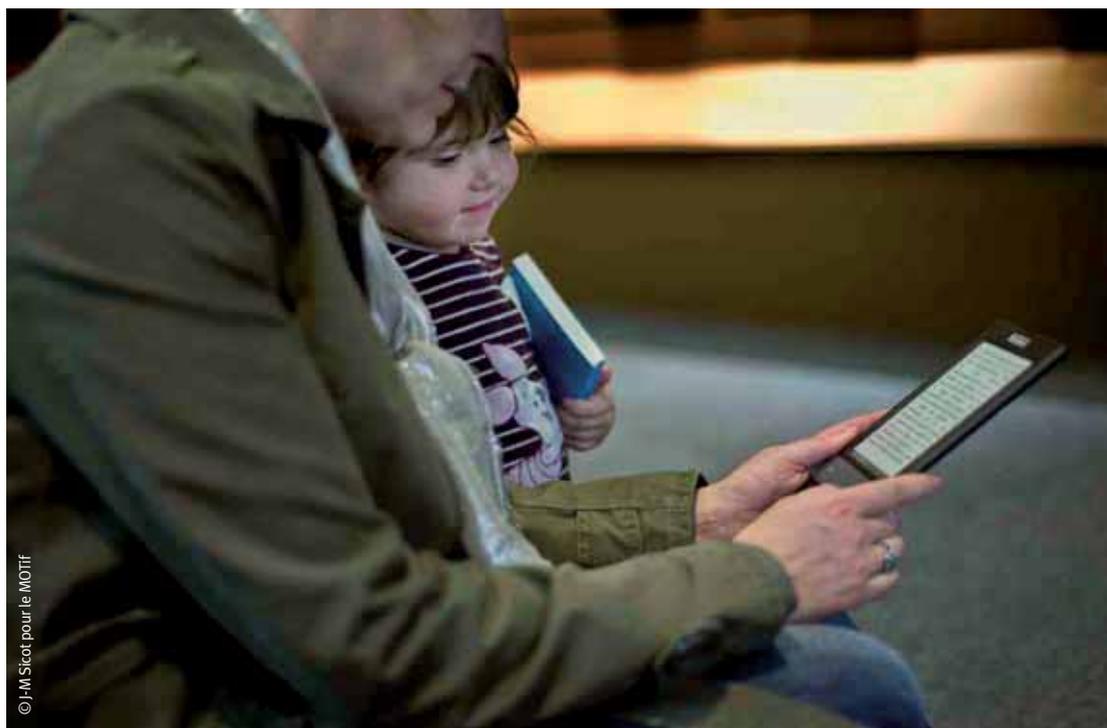
7. Statistiques OverDrive : www.overdrive.com. Sur la situation américaine, voir *infra* Marie Lalevée, « Outils d'aujourd'hui, missions de toujours », pp. 42-44.

aux dépens de tâches plus classiques, sans pour autant les dégrader.

Autre barrière, le brouillard qui entoure encore le livre numérique, un secteur en pleine évolution ; un brouillard qui contribue à l'attentisme de bon nombre de professionnels et notamment des petites structures qui ne peuvent multiplier les risques. Les interrogations sont encore trop nombreuses autour du stockage des fichiers au sein de plateformes de téléchargement qui se multiplient, de leur transfert rendu compliqué par l'usage des DRM, ou encore de la législation sur le droit de prêt en bibliothèque

qui est encore incertaine⁸. De même, le téléchargement illégal inquiète les élus auxquels les professionnels doivent rendre des comptes. Partenaires sacrés des bibliothèques, les librairies indépendantes sont écartées de fait des circuits d'acquisition⁹. En outre, cherchant à anticiper, les bibliothécaires s'inquiètent pour l'avenir de leurs collections : seront-ils toujours maîtres de leurs acquisitions avec le développement des bouquets d'achat ? Même si les bibliothèques de lecture publique ne sont pas toujours des lieux de conservation, les fichiers achetés aujourd'hui seront-ils toujours lisibles demain et à quel prix¹⁰ ? Sur un plan plus technique, la question de l'achat d'appareils de lecture trop rapidement obsolètes se pose. Les bibliothécaires doivent-ils s'extraire des phénomènes de mode pour ne retenir que des pratiques définitives ?

La culture numérique aux portes des petites bibliothèques s'inscrit déjà dans les plus importantes qui ont les moyens d'expérimenter – et parfois de se tromper. Concernant les liseuses, les lecteurs ne se bousculent pas à l'entrée de leurs bibliothèques mais nombreux sont ceux qui prédisent la croissance d'un marché. Auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires s'interrogent, expérimentent, analysent et débattent.



© J-M Sicot pour le MOTIF

Les initiatives de prêts de collections numériques se développent : dans les médiathèques de La Roche-sur-Yon, d'Issy-les-Moulineaux, de Toulouse, du Chesnay ou encore de Viroflay. Mais les plus petites structures n'ont ni les moyens, ni véritablement le temps de s'engager dans la course. Pourtant, rappelons que sur les 2 800 bibliothèques municipales recensées en France, plus de 2 000 sont situées dans des communes de moins de 10 000 hab. Autant de structures qui contribuent aussi à l'image de l'ensemble de la lecture publique en France et ne peuvent rester dans la marge par manque de moyens. Les BDP ont donc ici toute leur place. Elles multiplient elles aussi les actions sur leur territoire, comme celles de la Meuse, de l'Hérault, du Haut-Rhin, du Jura, de la Savoie et des Yvelines. Forte de cette expérimentation, la bibliothèque départementale des Yvelines va étendre le prêt de liseuses numériques à 16 bibliothèques en 2012 et le généraliser en 2013. En outre, une réflexion en cours vise à accompagner au mieux les établissements du département par l'expérimentation, la veille ou la formation professionnelle.

La culture numérique cohabite désormais avec les cultures classiques et les professionnels doivent trouver l'équilibre qui permettra de satisfaire les lecteurs intéressés sans rebuter les plus réfractaires. Elle permettra aux bibliothécaires, s'ils en avaient besoin, de se remettre en question dans une période stimulante, riche en évolutions. Si les pratiques et les supports changent, les bibliothécaires doivent toujours autant s'adapter. ■

8. Cf. *infra*, Lionel Maurel, « Le livre numérique, facteur de turbulences juridiques », pp. 57-61.

9. Cf. *infra* Jean-Noël Orenge, « La librairie indépendante à l'heure du numérique », pp. 18-20.

10. Cf. *infra*, Pierre Carbone, « Ressources numériques, de l'acquisition à la conservation », pp. 46-48.

MARIE LALEVÉE

Responsable de la bibliothèque
du French Cultural Center
Alliance Française, Boston (USA)

Outils d'aujourd'hui, mission de toujours

Le French Cultural Center à Boston est le premier centre à proposer le prêt en ligne d'e-books en français aux États-Unis. La directrice de sa bibliothèque nous fait part des interrogations de ses collègues américains quant à cette nouvelle forme de prêt.

Le prêt d'e-books dans les bibliothèques américaines

AU PAYS DE GOOGLE ET D'AMAZON

Ces dernières années, Internet le grand facilitateur a ouvert la porte à une nouvelle forme de lecture : le

livre numérique. Les plateformes proposées aux bibliothèques pour diffuser les formats électroniques, loin d'offrir une expérience nouvelle et innovante, sont dépassées dès leur sortie puisque leur modèle d'acquisition et de diffusion est celui du livre papier. Professionnels et utilisateurs doivent aujourd'hui rivaliser de créativité pour contourner les obstacles posés par les modèles économiques et technologiques actuels.

Lors de la conférence en ligne LJ/SLJ¹ « E-book Summit » dédiée aux e-books en septembre 2010, un intervenant priait les bibliothécaires de fortement s'impliquer à l'heure de la conceptualisation et du développement des formats et systèmes. En effet, nous sommes en première ligne pour former les lecteurs à cette nouvelle manière de lire, mais nous sommes aussi des acheteurs importants et ne devons pas vivre les décisions importantes comme des fatalités. Les considérations pratiques qui nous occupent aujourd'hui ont supplanté les observations sur les effets de la lecture hypertextualisée et interactive, sur la mémorisation et la compréhension des contenus, et sur la capacité à développer une connaissance approfondie d'un sujet, tout cela ayant été très clairement traité par Nicholas

Carr avec son livre intitulé *Internet rend-il bête ?*, récompensé par le Prix Pulitzer en 2011².

Dans un pays qui a vu naître Internet, Google et Amazon, où les distances sont plus grandes et le temps libre bien inférieur à la France, les lecteurs semblent ravis d'investir dans une liseuse et l'apprentissage de nouvelles pratiques pour accéder à la culture sous toutes ses formes. Le bibliothécaire veut lui offrir accès au format qu'il semble plébisciter par son achat. Bien sûr, cette aventure survient aussi au moment où les statistiques de prêts sont en baisse en moyenne aux USA, où la crise implique des restrictions budgétaires, et où les médias semblent déclarer la mort du livre et, avec elle, celle des bibliothèques. La bibliothèque municipale américaine, rare structure culturelle publique et de ce fait particulièrement chérie des citoyens, se bat pour évoluer avec son temps, en utilisant les outils d'aujourd'hui pour poursuivre sa mission de toujours.

EN QUÊTE DE SOLUTIONS

À l'heure actuelle, 76 % des bibliothèques municipales américaines proposent le prêt d'e-books³. L'American Library Association (Ala) cite 67,2 % des bibliothèques américaines⁴. Ces collections sont cependant victimes à la fois de leur succès et des difficultés de communication dans un monde où le lecteur souffre

1. Conférence en ligne organisée par le *Library Journal* et le *School Library Journal's*.

2. Nicholas Carr, *Internet rend-il bête ?*, trad. Marie-France Desjeux, Robert Laffont, 2011.

3. Jenny Shank, "As E-Book Demand Rises, Libraries Struggle With Publishers, Budgets to deliver", in *Mediashift* (26 juin 2012). En ligne (en anglais) : www.pbs.org/mediashift/2012/06/as-e-book-demand-rises-libraries-struggle-with-publishers-budgets-to-deliver178.html

4. "Libraries deepen eBook engagement", in : *State of America's Libraries Report*, 2012. En ligne (en anglais) : <http://www.ala.org/news/mediapresscenter/americaslibraries/soal2012/new-focus-on-ebooks>

d'une overdose d'information et de publicité. Selon la récente étude publiée par *Pew Internet and American Life Project*⁵, 62 % des personnes interrogées ne savaient pas si leur bibliothèque proposait ou non le prêt de documents numériques.

Les discussions sont encore en cours entre maisons d'édition et bibliothèques qui peinent à trouver un terrain d'entente sur l'offre et les modalités d'acquisition de telles ressources par les bibliothèques. Hélas, certains grands groupes s'inquiètent encore de savoir s'ils souhaitent tout simplement permettre aux bibliothèques d'acquérir des documents électroniques, craignant que cela n'empêche les ventes alors que le marché est en plein boom. Le résultat : un choix limité pour les bibliothèques qui n'ont pas la possibilité de répondre au mieux aux attentes de leurs utilisateurs en termes de fonds. Les formats sont aussi un problème : à l'heure de restrictions budgétaires et en l'absence d'un format unique, les bibliothèques doivent acheter une même œuvre en plusieurs formats. L'accord récent et très attendu entre

Overdrive et Amazon a au moins permis de faire enfin l'acquisition d'ouvrages compatibles avec Kindle. Mais l'immixtion de publicités Amazon dans la vie des lecteurs de bibliothèque dérange et vient poser la question de la vie privée⁶. En effet, selon Bryce Kieren Healy, bibliothécaire et lecteur d'e-books « à la fin de la période de prêt, Amazon envoie des messages au lecteur l'informant qu'il peut acheter l'e-book en question ⁷ ».

La communication auprès des usagers est rendue difficile par l'impossibilité d'offrir une plateforme et un format uniques. Les ouvrages récents et populaires sont difficiles à emprunter. Les lecteurs se trouvent devant des listes d'attente de parfois plusieurs mois lorsqu'ils souhaitent emprunter une publication populaire. Les plus motivés tiennent bon et décident d'aborder l'aventure en se laissant porter par les trouvailles possibles au lieu de focaliser sur l'absence de titres spécifiques. Après tout,

5. "Libraries, patrons and e-books", par *Pew Internet and American Life project*. En ligne (en anglais) : <http://libraries.pewinternet.org/2012/06/22/libraries-patrons-and-e-books/> (22 juin 2012).

6. Deborah Caldwell-Stone, "A Digital Dilemma: E-books and Users' Rights", in : *American Libraries Magazine*. En ligne (en anglais) : <http://americanlibraries-magazine.org/features/05292012/digital-dilemma-ebooks-and-users-rights> (29 mai 2012).

7. Cf. *supra* Jessamyn West : « Un loup sous les couvertures », pp. 36-37.

ÉTATS-UNIS : L'E-BOOK OU LA VIE

Lors de sa récente intervention au colloque « Le livre, la Roumanie, l'Europe » (Mamaia, 23-27/09/2012), Stephen T. Bajjaly insistait sur l'urgence que représente pour les bibliothèques américaines l'adaptation aux changements de fond entraînée par l'irruption du livre numérique dans un contexte de graves restrictions budgétaires.

Les usagers inscrits en bibliothèque sont près de deux fois plus nombreux à avoir acheté leur dernier livre plutôt que de l'avoir emprunté en bibliothèque : parmi ceux qui ont lu un livre l'an passé, 48 % disent avoir acheté leur dernier livre, 24 % l'avoir emprunté à un ami et 14 % à l'avoir pris la bibliothèque (...).

Parmi les lecteurs d'e-books, 41 % de ceux qui les empruntent en bibliothèque ont acheté leur dernier e-book. La totalité des 55 % de lecteurs d'e-books également inscrits en bibliothèque disent qu'ils préfèrent acheter leurs e-books, et 36 % préfèrent les emprunter par une autre voie, amis ou librairies. Quelque 46 % des usagers des bibliothèques préfèrent acheter les livres papier qu'ils veulent lire, et 45 % disent qu'ils préfèrent les emprunter. Cela pourrait tenir au fait que nombreux sont les usagers qui ne savent pas emprunter des livres numériques à leur bibliothèque, ni même qu'ils y sont disponibles. (...) En décembre 2011, des chercheurs ont demandé aux 88 % de lecteurs de livres numériques qui n'avaient pas emprunté de livres numériques à leur bibliothèque au cours des 12 derniers mois s'ils avaient essayé de le faire : seulement 4 % d'entre eux ont répondu par l'affirmative. D'après l'ALA, 66 % des [16600] bibliothèques du pays prêtent des e-books à leurs usagers. Cependant, 58 % des emprunteurs ignorent si leur bibliothèque offre ce service ; 55 % de ceux qui déclarent que la bibliothèque est « très importante » pour eux ne le savent pas...

Mais ceux qui le savent préfèrent encore les acheter parce que la bibliothèque ne peut satisfaire leur demande. Le grand défi pour les bibliothèques est de faire face à la prolifération des formats et à la hausse des coûts du matériel non imprimé. (...) Les listes d'attente sont très longues. Dans la banlieue de Washington DC, les gens peuvent attendre jusqu'à trois semaines en moyenne. Un bibliothécaire faisait ainsi part de son dépit : « Entre 2010 et 2011, le temps que la bibliothèque double sa collection d'e-books pour atteindre plus de 10 000 titres, la demande avait triplé ». Ce que disent les chiffres : 56 % des usagers n'ont pu obtenir le livre qu'ils demandaient, et après s'être inscrits sur une liste d'attente, 18 % ont découvert que l'e-book n'était pas compatible avec leur tablette. En 2011, 35 millions de titres numériques étaient consultés en bibliothèques et 17 millions de titres retenus pour l'emprunt.

Stephen T. BAJJALY
Wayne State University, Detroit, Michigan, USA
(trad. Philippe Levreaud)



un des charmes des bibliothèques a toujours résidé dans cette promesse de surprise et de découverte. Les autres achètent les titres de leur choix ou se contentent d'emprunter les livres papier.

Si la lecture numérique est prometteuse, les accords nécessaires à satisfaire les utilisateurs ne semblent pas pour demain. Et avant de prédire la fin du livre papier, n'oublions pas que la lecture numérique est encore réservée à une tranche de la population plus aisée, prête à investir dans une tablette voire plusieurs (99 \$ soit environ 77 € pour un Nook Simple Touch, 399 \$ soit environ 309 € pour un iPad2). Emily Meyer, bibliothécaire récemment diplômée, me dit qu'elle se battra « pour conserver les livres papier dans les bibliothèques parce [qu'elle] pense qu'il faudra du temps (si jamais cela arrive) avant que les familles à revenus modestes possèdent des liseuses. » Daniel Nayeri, directeur des publications numériques chez Houghton Mifflin Harcourt, confirme que « le monde numérique est coûteux, et l'effet le plus nuisible à toute forme d'art est de la rendre exclusivement accessible à quelques privilégiés. » Enfin, les ouvrages acquis ne sont utilisables que tant que la bibliothèque reste sous contrat avec le fournisseur (puisque c'est le même qui fournit les ouvrages et la plateforme de prêt). La Bibliothèque de Douglas County dans le Colorado a contourné le problème en créant sa propre plateforme. Mais toutes les bibliothèques n'ont pas les moyens ni les compétences au sein de leur établissement pour se lancer dans un tel projet.

LE DILEMME DÉMOCRATIQUE

Quelles sont les prévisions sur le livre numérique des pionniers du livre numérique ? Tous semblent d'accord sur le fait que papier et numérique vont évoluer en parallèle, mais que les e-books sont là pour le long terme et offrent des possibilités enthousiasmantes.

Laura McCune-Poplin, une lectrice de la bibliothèque, s'apprête à auto-publier son premier roman jeunesse sous forme numérique. Elle espère que les bibliothèques seront plus enclines à acquérir un ouvrage d'un auteur non médiatisé (auto-publié ou publié par une petite maison d'édition) grâce aux économies que l'e-book lui semble permettre.

Pour Daniel Nayeri, les e-books vont venir compléter l'offre papier et non la remplacer. Selon lui, « les e-books sont une merveilleuse manière de lire ce qu'il appellerait] des livres "à usage unique" » et le « but ultime est d'amener un format qui serait capable de raconter une histoire que nul autre format peut raconter, comme un film ou un jeu vidéo. » Et les bibliothèques dans tout ça ? Daniel Nayeri me dit « qu'être dans une bibliothèque représente le fait d'être parmi le canon des arts » et qu'il est « très important de toucher tous les membres de la

société. » Linda Braun, professeur au département de bibliothéconomie de l'Université Simmons à Boston, ne lit plus que des livres numériques et pense que la génération qui grandit avec le numérique « sera plus encline à lire dans ce format ». Elle achète des e-books plutôt que de les emprunter en bibliothèque en raison d'une expérience négative. Elle cite « le manque de disponibilité des titres » et « le manque de convivialité du système Overdrive »⁸. Elle souhaite faire passer un message positif dans ses cours car « le futur est réjouissant avec plein d'opportunités d'échanger avec les clients de nouvelles manières. » Linda Braun anticipe que « nous pourrons avoir des conversations à l'intérieur des livres. Nous pourrons partager et échanger facilement nos citations et extraits préférés de livres. Nous pourrons interagir avec les clients où qu'ils soient. » Les deux jeunes bibliothécaires nouvellement titulaires d'un Master en bibliothéconomie qui travaillent avec moi à la Bibliothèque du French Cultural Center de Boston⁹ sont enthousiasmés par les perspectives offertes par le livre numérique et se réjouissent de participer à leur diffusion, mais n'en sont pas moins inquiets par ses implications. À l'Université Simmons de Boston où ils ont étudié, l'e-book est mentionné par petites touches mais les étudiants s'informent beaucoup sur le sujet. La relève n'est pas dupe des problèmes posés et est prête à s'engager dans l'aventure forte de sa conscience et de sa compréhension des enjeux.

Nous ne pouvons prédire l'avenir du livre électronique, mais nous pouvons répondre à la demande, proposer à notre lectorat, ainsi qu'à ceux qui n'ont pas autrement accès à de telles ressources sur supports physiques, la meilleure collection possible à l'heure actuelle. Il faut espérer que les choses s'accélèreront pour nous permettre de fournir le service (de conseil, d'aide à la recherche, etc.) que nous offrons depuis belle lurette avec des moyens simplement humains, cette fois-ci avec des outils tels que les réseaux sociaux, le chat, etc. À la bibliothèque du French Cultural Center comme dans toutes les bibliothèques francophones du monde, l'e-book représente la promesse d'élargir considérablement l'accès à la lecture en français et par ce biais de faire découvrir la production actuelle dans les nombreuses régions qui n'ont pas ou peu accès à de telles collections sur papier. ■

<http://www.numilog.com/bibliotheque/fccafb/default.asp>
<http://www.frenchculturalcenter.org/index.cfm/library/>

⁸. OverDrive est la plateforme d'acquisition et de prêt la plus utilisée par les bibliothèques et représente l'équivalent de Numilog en France.

⁹. Le French Cultural Center Alliance Française de Boston est un organisme privé à but non lucratif.



brm

Bibliothèques & Médiathèques

Bibliothèque Espace Gérard Denoël
Lapouyade
Architecte : Michel SOULE

Design & Solutions

e-mail : brm-mobilier@brm-mobilier.fr
internet : www.brm-bibliotheques.com
Tel : 05 49 82 10 62

www.brm-mobilier.fr RCS Niort 452 375 306

PIERRE CARBONE
Inspecteur général des bibliothèques,
IGB



Ressources

Des négociations confidentielles et opaques déboucheront-elles sur l'achat à prix d'or de données dont la pérennité n'est pas garantie ? Les inquiétudes quant aux conditions d'acquisition et de conservation de la documentation académique invitent à mettre en place une politique d'ensemble raisonnée et ambitieuse qui invite à dépasser le clivage entre bibliothèques universitaires et établissements de lecture publique.

numériques,

de l'acquisition à la conservation

LES TENDANCES ACTUELLES

Les acquisitions numériques représentent une part croissante des budgets, encore modeste pour les bibliothèques publiques, mais déjà significative pour le secteur universitaire et de recherche.

D'après les dernières statistiques connues¹, en 2009, les bibliothèques universitaires ont dépensé 35 M€ en ressources électroniques (13,2 M€ en bases de données, 19 M€ en périodiques et 2,6 M€ en documents numériques). L'électronique représentait un tiers de leur budget d'acquisition, en croissance de 4 % par rapport à 2008 du fait de l'abandon d'abonnements papier au profit du tout-électronique. Dans cet ensemble, les livres électroniques progressent plus modérément, tandis que les achats de livres imprimés

reculent un peu : 33 M€ en 2008, 32,5 M€ en 2009.

Pour les bibliothèques publiques, 131 d'entre elles (dont 26 BDP) ont répondu à une enquête effectuée par Carel début 2012² : le montant total des acquisitions numériques était de 2,1 M€ dont 1,7 M€ de ressources négociées par Carel. Les ressources acquises couvrent en majorité les outils professionnels (43 %), les ressources d'autoformation (20 %) et la

presse (13 %), les livres électroniques ne pesant que 9 % et la vidéo à la demande 6 %. Le niveau d'acquisition par bibliothèque est encore faible (6,6 ressources en moyenne). Il en est de même des budgets : sur 111 abonnés aux ressources Carel, 46 dépensaient moins de 10 k€, et seuls 7 plus de 50 k€. Mais la progression de ces dépenses est de 64 % par rapport à 2010. Rappelons que le numérique sur support physique (CD, DVD) a encore sa place dans les acquisitions de ces bibliothèques.

La croissance des ressources en ligne amène donc à s'interroger sur ses effets sur la chaîne du livre, de l'acquisition à la conservation, et sur la modification des pratiques par rapport à l'imprimé. Ce développement connaît toutefois un frein dans le domaine du livre électronique. En effet, les éditeurs, notamment de littérature générale, préfèrent la vente aux consommateurs par l'intermédiaire de libraires ou d'agrégeurs, et hésitent à proposer une offre de nouveautés aux bibliothèques. De même, les éditeurs universitaires tardent à mettre en ligne les dernières éditions.

LES ACQUISITIONS NUMÉRIQUES

Si, pour les documents sur support physique (CD et DVD inclus), l'achat conduit à la possession par la bibliothèque d'un bien matériel, cela est très rare pour les ressources en ligne, même s'il est possible d'acheter des fichiers et de les héberger sur un serveur local. La plupart des acquisitions numériques correspondent à l'obtention de droits d'accès et d'usage en ligne à une ressource pour une communauté d'utilisateurs. Ces droits font l'objet d'un contrat de licence avec le fournisseur. Ils peuvent être temporaires (dans ce cas la bibliothèque s'acquitte d'un abon-

1. <https://www.sup.adc.education.fr/asibu/>

2. Enquête sur les abonnements aux ressources numériques payantes dans les bibliothèques de lecture publique, Année 2012. Paris, Bibliothèque publique d'information, Réseau Carel, 2012. 26 p.

ment annuel) ou permanents (pour autant que le site de l'éditeur le soit). Les contrats de licence donnent notamment le droit aux utilisateurs autorisés de télécharger des contenus. Une autre formule que l'abonnement est possible : le paiement à l'acte (*pay per view*) en fonction des consultations des utilisateurs, mais pour les revues académiques il s'avère très onéreux (environ 30 € l'article au lieu d'un coût constaté de 1 à 2 € l'article téléchargé pour la plupart des ressources en abonnement).

Dans le cas des revues en ligne, les éditeurs académiques donnent accès « gracieusement », en même temps que l'abonnement annuel, à une antériorité limitée (selon les cas depuis 1995 ou les dix dernières années glissantes), mais cette clause ne vaut que tant que la bibliothèque renouvelle son abonnement. Suite à la numérisation rétrospective des fascicules imprimés depuis le n° 1 (donc pour certaines revues depuis le XIX^e siècle), les grands éditeurs scientifiques commercialisent aussi les archives de revues (dites aussi *backfiles*).

La licence attribuée pour une communauté d'utilisateurs est une façon de prendre en compte l'usage potentiel, et d'indexer le prix sur cet usage. En gros, c'est comme si on fixait le prix de vente des livres aux bibliothèques en fonction d'une estimation du nombre de prêts.

LES MODÈLES ÉCONOMIQUES

La prise en compte des utilisateurs se fait selon plusieurs modalités : un coût à l'utilisateur, un coût selon la taille de la collectivité, considérée soit par catégorie (petite, grande, moyenne) soit par tranche de population. Le coût est alors dégressif en fonction de la taille.

Par ailleurs, en France, les enseignants-chercheurs et chercheurs peuvent appartenir à plusieurs institutions s'abonnant pour partie aux mêmes ressources (une université, un organisme de recherche, un centre hospitalo-universitaire), ce qui conduit globalement à payer plusieurs fois pour que les mêmes utilisateurs accèdent aux mêmes ressources par des portails d'institutions différentes.

La modification la plus importante par rapport à l'imprimé est la négociation préalable du coût de la ressource au lieu de la simple référence à un prix public. Ce coût varie pour chaque institution, et le système n'est pas transparent. En effet, les fournisseurs imposent aux acheteurs une clause de confidentialité, ce qui fait obstacle à la concertation entre acheteurs s'ils négocient individuellement. Dans le cas de marchés publics, une telle clause est contraire à l'obligation de publicité.

En plus du périmètre des utilisateurs autorisés, le coût fait intervenir d'autres variables, relatives notamment aux modalités de cet accès : nombre d'accès limités sur site (il faut alors

consulter sur place), nombre d'accès limités sur site ou distants, accès « illimités ». Le coût peut aussi varier selon la typologie de l'acheteur : ainsi, pour les publications académiques, les éditeurs et fournisseurs segmentent le marché en trois types de clientèle (académique, gouvernementale, entreprises) et consentent des prix préférentiels aux clients « académiques ». Or, les organismes de recherche français ne sont pas considérés par les éditeurs anglo-saxons comme académiques mais comme gouvernementaux, car ils sont traités comme des agences de financement et non des instituts de recherche.

Pour les revues en ligne, le coût fait encore intervenir le montant des abonnements papier, que la bibliothèque choisisse un accès « papier » doublé d'un accès en ligne (auquel cas un surcoût est appliqué) ou un accès tout-électronique (auquel cas une remise par rapport au prix du papier est consentie). Pour maintenir leur chiffre d'affaires, les grands éditeurs exigent alors que la bibliothèque garde le montant des abonnements tel qu'il était avant le contrat de licence, le coût global subissant par ailleurs une inflation annuelle qu'ils qualifient de « modérée ». Ce modèle, inadapté au tout-électronique, est de plus en plus remis en cause. Enfin, pour la plupart des ressources, le régime fiscal est différent pour l'imprimé et l'électronique, la TVA sur l'électronique étant celle appliquée aux services (19,6 %). De ce fait, en France, passer d'un abonnement imprimé au tout-électronique entraîne un surcoût de TVA de 17,5 %. Ce surcoût frappe les universités, mais non les organismes de recherche qui récupèrent la TVA.

LA MUTUALISATION DES NÉGOCIATIONS ET DES ACQUISITIONS

Très tôt, les bibliothèques ont compris qu'il valait mieux pour elles négocier ensemble plutôt que séparément avec les éditeurs et fournisseurs, et des consortiums pour la négociation et l'achat de ressources électroniques se sont développés partout dans le monde. Cette solution leur a permis d'être mieux armés pour les négociations, de constituer des réseaux d'experts et de négociateurs, et d'obtenir de meilleures conditions à la fois en termes de services et de coûts. Ces accords ont toutefois leur revers, car les grands éditeurs académiques ont fidélisé les consortiums par le biais de *Big Deals* consistant à imposer la vente des bouquets au lieu d'une sélection titre à titre, et à conclure un engagement pluriannuel assorti d'une augmentation annuelle des coûts. L'enjeu pour ces consortiums est maintenant de retrouver une liberté de choix et une plus grande souplesse de négociation.

Pour la plupart, bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques constituent des consortiums séparés même s'ils coopèrent entre eux. C'est le cas en France avec Couperin pour les universités et les organismes de recherche et le réseau Carel pour

les bibliothèques publiques. Mais, dans certains pays nordiques, le même consortium réunit bibliothèques publiques et universitaires. Au niveau mondial, ces consortiums sont regroupés au sein d'une coalition informelle qui a une réelle influence sur les éditeurs, l'ICOLC (*International Coalition of Library Consortia*³).

La négociation peut prendre diverses formes, qui traduisent des degrés plus ou moins forts de mutualisation : un accord entre le vendeur et le consortium, un groupement de commandes, une licence nationale. Dans le cas d'un accord entre le vendeur et le consortium, il revient aux institutions qui le souhaitent d'acquérir la ressource et de signer un contrat de licence conforme à cet accord. C'est le cas de la plupart des contrats Couperin, et l'on peut considérer que la diffusion d'offres validées par Carel auprès des bibliothèques publiques correspond à ce type d'accord.

Le groupement de commandes conduit à une facture unique du vendeur et à une refacturation des coûts entre bibliothèques. Il suppose qu'un nombre suffisamment important d'établissements se regroupent autour de besoins relativement homogènes, et que l'un d'entre eux soit volontaire pour porter ce groupement, qu'il fasse une avance de trésorerie en payant l'ensemble de la facture et qu'il refacture ensuite à chacun sa quote-part, donc qu'il soit suffisamment solide pour en assurer la gestion. En France, dans le secteur académique, on compte 16 groupements de commandes regroupant plusieurs dizaines d'établissements, qui représentent les 2/3 des dépenses électroniques ; 10 sont portés par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes). Le MESR soutient les groupements de commande à travers des subventions incitatives aux établissements porteurs. Une telle solution pourrait être testée par les bibliothèques publiques à un niveau territorial jugé pertinent.

Quant aux licences nationales, un programme mis en œuvre par l'Abes, portant sur des acquisitions de corpus et d'archives de revues, a démarré en 2011 dans le cadre de la Bibliothèque scientifique numérique. Au titre des investissements d'avenir, le programme Istex s'est vu allouer dans ce but une enveloppe de 60 M€ de 2012 à 2014. Certaines des ressources acquises ont vocation à être accessibles également dans des bibliothèques publiques. La constitution de ces archives donnera également plus de marge aux bibliothèques pour les négociations courantes avec les éditeurs, car elles s'appuieront sur un socle visant à pérenniser les ressources.

LA PÉRENNISATION DES RESSOURCES

L'acquisition par les bibliothèques de droits d'accès à des ressources en ligne ne suffit pas à garantir un accès pérenne. Par ailleurs, si elles conservent encore le support papier tant qu'il

³ <http://icolc.net/>

existe, l'électronique se substitue progressivement à l'imprimé, en particulier pour les revues, et on peut même dire que la revue électronique diverge de plus en plus dans son contenu de la revue papier, notamment par les métadonnées et les liens qu'elle offre. Il est donc vital de garantir la pérennité de ces ressources sous les deux formes, imprimée et numérique.

Un nombre grandissant de bibliothèques passant au tout-électronique et se défaisant de revues papier qui ne sont plus consultées, il faut faciliter cette transition en se souciant de la conservation de l'exemplaire papier, de façon à garantir la conservation intégrale en bon état de collections papier dans au moins deux sites distants sur le territoire national. Des politiques concertées sont indispensables aux niveaux national comme régional autour de la BnF, responsable du dépôt légal des publications françaises, du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes), de pôles thématiques tels les Cadist ou les pôles associés, ou de structures de conservation à créer (tel le projet de silo à Lyon). Cette dimension est à prendre en compte dans les plans régionaux de conservation partagée. Dans le cas de revues étrangères, les récents accords avec Elsevier ou Springer vont dans ce sens, car ils prévoient le versement d'une ou deux collections papier à redistribuer à quelques centres au plan national. Si certains opèrent un jour la même transition pour le livre électronique, les mêmes principes de conservation du papier vaudront.

Pour l'électronique, des prémisses d'une telle politique sont également posés, les accords avec les grands éditeurs scientifiques (Elsevier, Springer) comprenant le versement de fichiers des collections courantes à l'Abes et à l'Inist. Par ailleurs, pour les ressources du domaine français, la mise en œuvre du dépôt légal numérique à la BnF constituera une garantie, au même titre que le dépôt des archives d'Elsevier à la Bibliothèque royale des Pays-Bas, par exemple. Mais, de la même façon que le papier peut se dégrader, l'information numérique, qui est stockée sur support matériel, peut elle aussi devenir inaccessible. Depuis les années 1960, une partie des contenus stockés sur informatique n'est plus lisible, soit parce que le support sur lequel ils étaient gravés s'est dégradé, soit parce que l'environnement logiciel nécessaire à leur lecture est devenu obsolète.

Le développement du numérique ne peut donc être conforté que par la mise en place d'une politique d'archivage électronique au plan national (s'appuyant notamment sur le système Spar à la BnF, le programme Pac au Centre informatique national de l'enseignement supérieur – Cines). Une telle politique permettrait d'assurer une migration régulière des supports et des formats, et s'appuierait sur une veille et sur des recherches concernant la préservation des supports et des contenus numériques. Il en va de la mémoire de notre société. ■

GRÉGORY COLCANAP
 Directeur du SCD de l'Université
 d'Évry-Val d'Essonne
 Coordonnateur du consortium Couperin



Les 10 commandements

Les e-books dans l'enseignement supérieur

Les livres électroniques, ou e-books, constituent l'une des ressources documentaires dont la forme, les modèles de diffusion et les usages sont encore en phase de construction. L'action du consortium Couperin porte sur ces trois facettes ; la Cellule e-books (CeB) a défini des préconisations, régulièrement actualisées dont les 10 commandements constituent la forme synthétique largement diffusée dans le monde académique et auprès des éditeurs ; la CeB analyse aussi les pratiques des lecteurs pour mieux cerner les besoins et l'évolution des usages.

LE LIVRE ÉLECTRONIQUE : UN OBJET ENCORE MAL DÉFINI

L'e-book est une monographie qui, en termes de contenus, peut prendre une forme proche de celle du document imprimé ou s'en éloigner en incorporant des éléments multimédias comme des images animées ou intégrer une dimension interactive. Le législateur français a adopté une vision restrictive du livre électronique dans le cadre de la loi sur le prix unique du livre numérique en le restreignant à la forme homothétique. Les formats possibles du document sont divers : PDF, ePub, ou encore format limité à la lecture en ligne (*streaming*) sans téléchargement possible. Des *digital rights management* (DRM) sont parfois ajoutés pour restreindre les usages possibles. Notre approche est radicale, il convient de libérer les usages, ce qui signifie lever toutes les entraves réduisant l'utilisation et garantir la portabilité des documents sur toutes les plateformes existante en adoptant des formats ouverts et interopérables. Le développement de la diffusion des e-books nécessite à la fois la confiance des lecteurs dans la pérennité du document (pourrai-je encore lire mon e-book dans 10 ans ?) et une utilisation la plus simple possible.

L'OFFRE FRANÇAISE POUR LES BIBLIOTHÈQUES : UN MARCHÉ ÉMERGENT INCERTAIN

Les éditeurs français, fortement soutenus par les pouvoirs publics, ont pris le virage Internet, une part importante de la production existe aujourd'hui sous forme numérique et est diffusée par les grandes librairies de l'Internet. La majorité de ces titres ne sont pas commercialisés auprès des bibliothèques. Quelques éditeurs académiques commencent à proposer des offres, certaines totalement verrouillées en termes de fonctionnalités craignant l'effet « musique », d'autres plus ouverts mais à des tarifs élevés rapportés au coût des mêmes documents sous forme imprimée. L'émergence d'une offre commerciale en direction des bibliothèques ne doit pas être pensée comme un marché de substitution visant à supprimer la diffusion en direction des étudiants. La tentation pourrait être grande d'envisager le marché académique comme un marché bipolaire avec les éditeurs producteurs de contenus d'un côté et les institutions académiques comme uniques clients, à l'instar du marché des manuels du secondaire. Le secteur éditorial académique doit être plus innovant pour favoriser une diffusion des e-books d'enseignement supérieur auprès des étudiants. Le marché anglo-saxon, dont l'assise de diffusion est beaucoup grande, est plus mûr avec des offres commerciales diversifiées portées par les éditeurs eux mêmes mais aussi par des agrégateurs et des diffuseurs.

L'irruption, puis l'expansion de la documentation électronique dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche nécessitent un encadrement et des préconisations que le consortium Couperin s'est attaché à définir. Pourquoi, comment ?

couperin.org
 Consortium Universitaire de Publications Numériques

LES 10 COMMANDEMENTS À L'ÉDITEUR D'E-BOOKS : POUR UNE OFFRE IDÉALE

1. Faciliter l'accès au contenu

- En offrant une adresse URL stable et interprétable (dont les paramètres apparaissent en clair) pour chaque ouvrage ;
- en permettant leur citation ;
- en facilitant leur intégration au sein des catalogues de bibliothèques (grâce à des notices au format MARC), des espaces numériques de travail (ENT) et des plateformes de gestion de ressources pédagogiques (grâce à des notices au format LOM ou LOM-FR¹) ;
- en développant l'interopérabilité vers ces plateformes grâce aux protocoles les plus utilisés dans le monde de la documentation : OAI-PMH, SRU/SRW, Web Services² ;
- en favorisant toutes les formes de signalement permettant l'accès aux e-books aux communautés desservies (catalogues et notamment celui du Sudoc, ERMS, OPDS, Discovery tools) et l'export systématique des métadonnées des collections vers les index des Discovery tools ;
- en respectant les recommandations de KBART³.

2. Intégrer les usages pédagogiques

- En autorisant le référencement et la citation des e-books dans des cours, des bibliographies réalisées avec des logiciels de gestion de références bibliographiques libres ou commerciaux ;
- en donnant la possibilité de réorganiser le maximum d'éléments extraits des e-books pour les intégrer à des cours en ligne ou à des scénarios pédagogiques.

3. Assurer l'archivage pérenne et l'accès perpétuel

Dans le cas d'un achat définitif de collections ou de titres individuels ou de souscription à des collections, l'accès perpétuel aux ressources doit être assuré, c'est-à-dire que l'éditeur doit

prévoir des solutions d'archivage et d'accès pérennes, parmi lesquelles la récupération des données par les acheteurs ou les abonnés ; le dépôt à un tiers de confiance (Abes, Cines, BNF, Portico...) ; et de participer à des projets d'archivage pérenne comme Lockss ou Clockss⁴.

4. Offrir un contenu accessible aux budgets des bibliothèques

Les tarifs pratiqués doivent être adaptés aux budgets actuels des bibliothèques (dans le cadre des négociations Couperin, respecter par exemple les préconisations de la lettre de cadrage). Concernant les modèles économiques, l'abonnement à des collections et l'achat titre à titre dominant les offres commerciales. En cas d'abonnement à une ou des collections, la liberté de choix (granularité variable des achats ou des abonnements) et la possibilité d'ajuster l'envergure de l'offre à la taille de l'établissement, aux usages de son public et à son ambition dans le domaine des e-books sont essentielles.

5. Développer des services centrés sur l'utilisateur

- En termes de services, il serait intéressant pour les lecteurs de bénéficier des options suivantes :
 - la lecture simultanée de plusieurs livres, l'annotation ;
 - un moteur de recherche performant, capable de rechercher à l'intérieur des documents ;
 - une indexation fine des documents, en français, avec des rebonds entre les ouvrages du même domaine, du même auteur, etc. ;
 - la consultation temporaire de quelques pages d'un ouvrage, même s'il ne fait pas partie des abonnements ni des achats ;
 - la consultation simultanée du même ouvrage par un groupe d'utilisateurs large pendant une courte période, le temps d'un exercice ou pour préparer un examen ;
 - l'accès à une aide en ligne et à des formations gratuites pour les utilisateurs.

1. Learning Object Metadata (LOM) est un schéma de description de ressources d'enseignement et d'apprentissage. Cf. Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Learning_Object_Metadata. Sur Lom-fr : www.lom-fr.fr/

2. Protocoles d'échanges de métadonnées.

3. Knowledge Base And Related Tools. Groupe de travail mis en place conjointement par les associations NISO et UKSG pour étudier les problèmes rencontrés pour l'échange de métadonnées. Une version française de KBART est disponible sur le site de Couperin.

4. Lockss (Lots of copies keep stuff safe), programme de la BU de Stanford (www.lockss.org) ; Clockss (Controlled Lockss – www.clockss.org/clockss/Home) a comme objectif la création d'une archive répartie garantissant un accès pérenne aux collections des éditeurs.

LES PRATIQUES DE LECTURE DES ÉTUDIANTS

L'usage de la documentation électronique au niveau de la recherche est devenue courante voire quasiment exclusive dans les domaines des sciences exactes. Les étudiants n'ont pas le même degré de familiarité, principalement en raison de la faiblesse de l'offre mais aussi d'un signalement généralement déficient des ressources. Les quelques secteurs développés comme les sciences juridiques se caractérisent par un usage intensif des ressources. Nous essayons de mieux comprendre

les usages pour adapter notre offre documentaire mais aussi pour faire évoluer les outils de recherche, de navigation, les formations, la communication....

UN CADRE JURIDIQUE TOTALEMENT DIFFÉRENT DE CELUI DU PAPIER

Contrairement au livre imprimé qui, une fois acquis, est intégralement géré par la bibliothèque jusqu'à sa disparition physique ou son obsolescence intellectuelle entraînant son élimination, le

- Quant aux bibliothécaires et aux acheteurs d'e-books, ils souhaitent pouvoir :
 - bénéficier des dernières éditions parues et acquérir les éditions plus anciennes à prix réduit ;
 - consulter un ouvrage avant de l'ajouter à la collection ;
 - ajouter des documents temporairement à la collection (location) ;
 - mettre en place filtres et profils d'utilisation des documents, pour des individus ou des communautés ;
 - ouvrir des tests gratuits sur une collection de documents pertinents ;
 - accéder à une hotline en cas de problème et à une documentation technique administrateurs ;
 - signaler facilement à leurs lecteurs les nouvelles acquisitions, par des courriers électroniques automatiques ou par des fils RSS ou *via* les réseaux sociaux.
- En favorisant l'accès nomade authentifié et sécurisé (fédération d'identité de type Shibboleth⁵, serveur proxy, reverse proxy et VPN) ;
- en prévoyant une synthèse vocale et l'accessibilité aux malvoyants pour le plus grand nombre possible de textes, et une version audio des textes littéraires, selon la norme Daisy.

7. Publier des éditions récentes

En matière de politique éditoriale, l'actualité des publications et des éditions est primordiale. Trop souvent, les éditeurs proposent des éditions anciennes. Les bibliothèques doivent offrir des titres récents et prévoir l'ajout régulier de nouveaux titres, voire de titres en cours de rédaction.

8. Fournir des statistiques d'usage

Comme l'évaluation joue un rôle primordial dans la politique documentaire de l'établissement, il est important pour eux de pouvoir disposer facilement de statistiques de consultation fiables, respectant les recommandations Counter⁶ les plus récentes. Ces statistiques serviront aussi à préciser les usages émergents.

⁵ shibboleth.net. La fédération Éducation-Recherche de Renater est en charge de l'implémentation de Shibboleth pour l'enseignement supérieur en France.

⁶ Counter (Comptage de l'utilisation en ligne des ressources électroniques en réseau) : initiative internationale en direction des bibliothécaires, éditeurs et

livre électronique instaure quant à lui une relation dans la durée avec l'éditeur, ce dernier assurant l'accès au contenu et gérant une partie du contrôle des accès. Les conditions juridiques de l'acquisition définitive ou de l'abonnement temporaire constituent un droit d'usage pour une population définie, ce droit n'est ni cessible ni aliénable, contrairement au document papier que l'on pouvait céder à d'autres bibliothèques ou à des associations, ou vendre à des lecteurs (même si cette pratique n'est pas très

9. Libérer les usages

Enfin, en termes d'usages, il est essentiel que :

- Les offres éditoriales s'affranchissent des logiciels et des matériels propriétaires à cause des restrictions d'usage imposées par les mesures logicielles de protection (DRM).
- Dans le cas contraire, les DRM devront faire l'objet d'un affichage clair de la part du fournisseur, qui précisera les matériels et logiciels requis pour consulter les documents qu'il fournit.
- Les éditeurs proposent plusieurs possibilités de lecture sur écran, ainsi que des solutions de téléchargement sur tablette de lecture.
- Il soit possible d'imprimer des extraits ou la totalité de l'ouvrage.
- Les possibilités de prêt entre bibliothèques, d'exportation et d'impression des documents, qui manquent souvent de clarté, soient explicitement indiquées.
- La possibilité de choisir les documents titre à titre.
- Pour les offres en abonnement, la possibilité de modifier la liste de ces titres à tout moment ou au moins une fois par an doit être proposée.

10. Innover, expérimenter en partenariat

Les usages de ces nouveaux documents et de ces nouveaux supports de lecture n'étant pas encore fixés, ils pourraient donner lieu à une approche expérimentale des offres, tout en se donnant la possibilité de modifier ces offres si elles ne correspondent pas aux usages constatés. Quelques exemples de pratiques innovantes :

- l'élaboration de nouveaux modèles économiques : dispositif d'acquisition progressive par titre prenant en compte les mises à jour ; des tarifs dégressifs en fonction du volume souscrit ;
- l'absence de DRM sur les documents téléchargés, remplacés par un filigrane portant le nom de l'utilisateur, ainsi que son institution d'appartenance ;
- la personnalisation des plateformes de téléchargement ou du visuel (présence d'un bandeau aux couleurs de l'institution) pour rappeler l'origine de la ressource et de son financement.

intermédiaires qui propose des normes facilitant l'enregistrement et l'extraction des statistiques des éditeurs de ressources électroniques de manière cohérente, crédible et compatible. Traduction en français sur le site de Couperin.

répandue en France). Le projet Istex¹ qui vise à acquérir de la documentation de recherche, dont des e-books, incorpore une nouveauté majeure en transférant les documents numériques et les métadonnées à l'acheteur public qui en assurera la diffusion auprès de ses usagers en contrôlant les accès, mais assurera aussi la conservation pérenne afin de garantir un accès de longue durée, faute d'être éternel, aux documents acquis. ■

www.couperin.org/fr/rerelations-editeurs

¹ Pour en savoir plus sur le projet Istex : www.istex.fr

PASCAL LERAY
Bibliothèque d'étude et d'information
Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise



CAREL

Le catalogue Carel, jusqu'ici géré par la Bpi, s'était imposé comme une référence professionnelle. Sa transformation en association, qui a pu être perçue avec quelque inquiétude veut lui permettre de renouer avec une logique de coopération et de réseau.

Explications.

Un réseau bien terrestre pour des ressources en ligne

MUTATIS MUTANDIS...

Notre métier a plus évolué en trente ans qu'il n'a changé en 3 000 ans. Des systèmes informatiques bricolés des années 1980 à la diversification des supports (CD, vidéo...) dans les années 1990, de l'Internet émergent au tournant des

années 2000 au foisonnement des ressources numériques aujourd'hui... Nous sommes désormais rompus à l'exercice de repenser, tous les dix ans, notre métier de fond en comble.

Beaucoup d'entre nous ont grandi avec Carel, sans forcément bien savoir ce que c'était d'ailleurs. Mais pour la plupart, le catalogue Carel s'est rapidement imposé comme une référence professionnelle indépassable : les fiches des produits permettaient à la fois de se faire une idée de l'état de l'art... Surtout, elles permettaient aux pionniers des ressources numériques qui s'engageaient dans des « espaces multimédia », des « logithèques » et même des « espaces publics numériques » de faire leur choix, d'évaluer la pertinence des offres en autoformation, en bases de données, en encyclopédies que nous mettions à la disposition de nos publics, sur place. Et l'on en remerciait la Bpi qui animait et gérait le réseau.

Carel en pratique

Pour adhérer, vous renseigner sur l'association et son activité, vous informer sur les ressources numériques en bibliothèque : www.reseaucarel.org

LA MÉTAMORPHOSE !

Quand l'IGB a préconisé la transformation de cette plateforme de coopération en association, certains y ont vu un énième « désengagement » de l'État. Les premiers mois d'existence de l'association devraient en rassurer plus d'un. La Bpi, dont le partenariat avec l'association Carel a fait l'objet d'une convention, reste un acteur majeur dans la transformation en cours.

Mais surtout, cette transformation était une nécessité absolue pour poursuivre le travail de Carel. Parce que la négociation des offres, si elle bénéficie de toute l'expertise et du savoir-faire de nos collègues de la Bpi, ne tirera réellement sa force que de sa représentativité. Et dans le contexte actuel, qui concerne les élus comme les professionnels de la lecture publique que nous sommes, c'est bien du poids financier que représentent les collectivités elles-mêmes que l'association pèsera sur des offres parfois aussi réjouissantes du point de vue des contenus que préoccupantes du point de vue péculaire.

Je ne citerai pas d'exemple. Les grilles tarifaires changeant d'une année sur l'autre, les propositions commerciales exorbitantes, les contraintes juridiques et techniques qui s'abattent sur les épaules des bibliothécaires et de leurs collègues au sein des territoires... Et puis la question lancinante, cruciale... *Quid* des « petites » collectivités ? *Quid* des collectivités les moins riches, dont certaines n'ont pas même pu diversifier leur offre de livres pour faire place au CD, au DVD... *Quid* de la garantie d'accès à l'information dont nous sommes, au final, comme les vigies ?

J'ose le dire : les bibliothécaires d'aujourd'hui figurent parmi les acteurs de la culture les moins frileux au monde. Sans doute ont-ils tiré les leçons du passé. Sans doute ont-ils conscience que, devant les mutations du monde de l'information, ils ont un rôle à jouer que personne ne jouera à leur place : garantir l'accès de tous à la culture et à la connaissance, c'est le fondement de la lecture publique et c'est la clé de voûte, pour ce qui nous concerne, du développement des ressources numériques. Mais le temps est déjà loin où l'on se posait la question de savoir si les films de Steven Spielberg ou le jeu vidéo tiré de *Harry Potter* relevaient de nos missions. Et pour ce qui concerne l'univers de la connaissance numérisée, la question ne se pose pas.

LA RAGE DE L'ACCÈS

Les ressources numériques offrent une formidable opportunité d'accès au savoir. Des geysers de connaissance nous tombent virtuellement dessus. Nous le savons. Nos publics le savent moins. Mais les stocks et flux d'information auxquels il est possible d'accéder aujourd'hui sont sans commune mesure avec nos collections d'hier. Ne cachons ni notre enthousiasme de professionnels de l'information, ni notre inquiétude devant des offres difficiles à gérer, hétérogènes sinon bigarrées et surtout... onéreuses.

La maîtrise des coûts est un enjeu de premier ordre pour les collectivités territoriales et les bibliothécaires, qui ont forgé leurs politiques documentaires en partie sur la base de cette réflexion, ne doivent pas se sentir seuls aujourd'hui. C'est bien au nom des collectivités elles-mêmes que l'association s'engage dans le vaste chantier de la définition de l'accès aux ressources numériques à distance.

L'enjeu n'est ni seulement technique, ni uniquement culturel. Il relève de la société de l'information. C'est pourquoi, à côté de l'activité d'évaluation et de négociation que l'association hérite de l'ancien réseau Carel, une réflexion de fond s'engage dès à présent sur les « bonnes pratiques », sur le rôle et la place de ces nouvelles ressources dans l'offre des bibliothèques, sur la complémentarité entre l'univers des « services en ligne » et l'offre terrestre, indispensable vecteur de développement social.

DEMAIN, LE LIVRE...

Dans ce jeu, nous ne pouvons qu'être particulièrement attentifs au livre numérique et aux enjeux qu'il porte en lui. Non parce que nous établissons une quelconque hiérarchie au sein des productions culturelles (nous ne sommes pas

sémiologues) mais parce que le livre, depuis plus de trente ans, est le socle d'une économie portée par des valeurs qui sont les nôtres : garantir la diversité de l'offre, garantir la présence d'une offre de proximité ; garantir l'accès du plus grand nombre à la pensée, au savoir, à l'opinion même ! Qui nourrissent notre temps. Et nous ne pouvons qu'engager l'ensemble des acteurs du livre aujourd'hui à penser cet enjeu qui nous est commun, de le penser peut-être par le maillon qui paraît le plus faible économiquement mais qui représente le cœur de toute activité culturelle : son ancrage social, local ou même « hyperlocal ».

Faire du réseau Carel une association – et une association de collectivités – est enfin une opportunité à la fois de marquer notre engagement de professionnels au service des territoires qui nous portent mais également – j'en suis convaincu – de renouer avec une logique de réseau professionnel dont le regretté « biblio.fr » a été un temps le symbole vivant.

Certes, il n'appartient pas à l'association Carel de prétendre jouer un tel rôle. Là encore, il importe de rappeler que l'association ne représente pas tant les professionnels que les collectivités. Pourtant, je ne puis manquer de voir dans le déploiement en cours les éléments d'une mise en commun de réflexions, d'expériences et de valeurs qui ne pourront que renforcer, d'une manière plus générale, l'esprit de coopération qui nous anime. Une mise en commun d'autant plus cruciale que c'est bien là, aujourd'hui, sous nos yeux que le cadre social de l'information numérique s'invente. Il nous appartient d'en être collectivement les acteurs. ■

Michel Chaillou, *Éloge du démodé*, éd. La Différence, coll. « Politique », 2012, 96 p., ISBN 978-2-7291-1973-7
Lire, tourner les pages d'un livre...
« *Tout ça, c'est fini* » lance tout à trac au lecteur une vive créature, à laquelle font écho quelque temps plus tard deux « *sottes ferroviaires* ». Le lecteur

s'appelle Michel Chaillou. À force de le parcourir en tous sens, le temps n'a plus de prise sur son esprit aussi vif que buissonnier. Le voici donc invité à répliquer : « *C'est penser à part soi qui démode... réfléchir, c'est toujours se démoder* », exister, c'est se déprendre du présent. En écho aux propos ici tenus par Alain Giffard (pp. 28-33), cet éloge de la lenteur, de la lecture méditative, rappelle qu'électronique ou pas, un livre ne vaut que par la lecture qui en est faite. PL



HÉLÈNE JACOBSEN
Directrice du département
du Dépôt légal, BnF



Le dépôt légal

à l'ère du numérique

Que change le numérique à l'institution multiséculaire du dépôt légal dont la Bibliothèque nationale de France a la responsabilité pour le compte de l'État ?
Tout et rien.

LE NUMÉRIQUE NE CHANGE RIEN...

Rien quand il s'agit de considérer Internet comme un média culturel qui s'est imposé au XXI^e s. et qui est entré dans le champ du dépôt légal en 2006 ainsi que l'ont fait au cours de l'Histoire tous les supports

culturels au fur et à mesure de leur apparition et de l'extension de leurs usages. Ainsi, chaque siècle depuis le XVI^e s. a vu la création d'un nouveau dépôt légal : d'abord les livres et les périodiques, puis les estampes et successivement les cartes et plans, la musique imprimée, les photographies, les phonogrammes, les vidéogrammes, et les logiciels.

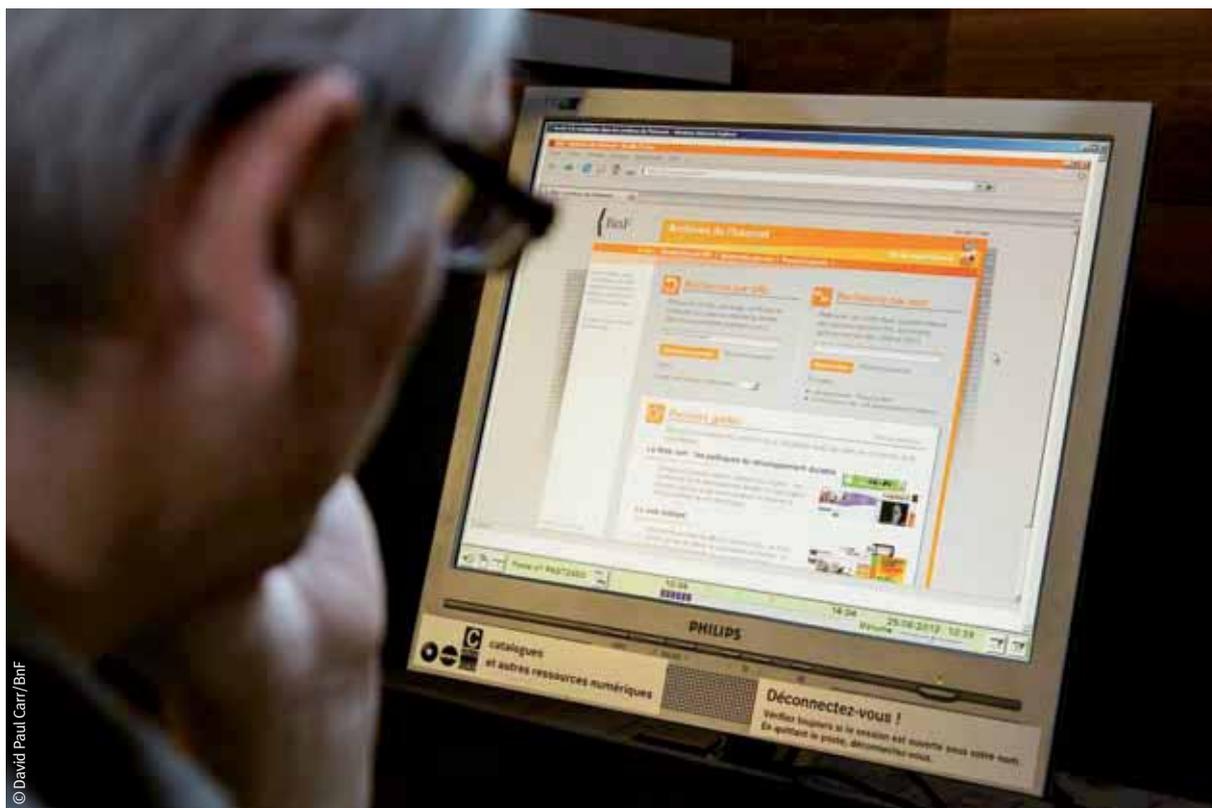
En dernier lieu, le 1^{er} août 2006 la loi DADVSI (loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information) incluse dans le Code du patrimoine, article L131-2, a créé le dépôt légal numérique en indiquant que « sont soumis au dépôt légal les signes, signaux, écrits, images, sons ou messages de toute nature faisant l'objet d'une communication au public par voie électronique ». Le législateur ne fait aucune mention d'Internet ou du Web ce qui ménage l'avenir en cas d'évolutions technologiques et permet de considérer comme faisant l'objet d'un dépôt légal tout ce qui circule en ligne hormis les correspondances privées.

Dans le principe, le dépôt légal a eu depuis ses origines pour objectif la conservation du patrimoine. L'Ordonnance de Montpellier (1537), fondatrice du dépôt légal, édicte l'obligation de dépôt à la librairie royale par les imprimeurs

et les libraires de « chacune des œuvres dignes d'être vues afin de pouvoir avoir recours audits livres, si de fortune ils étaient cy après perdus de la mémoire des hommes ». Dans ces conditions, le dépôt légal numérique et singulièrement de l'Internet, dont le contenu et la forme sont extrêmement volatils, s'impose et offre une chance inégalée de sauvegarde de ce patrimoine culturel sans jugement de qualité présente ou future de ce qui est collecté.

Le cadre juridique dans lequel le dépôt légal s'exerce est conforme à la législation sur la propriété intellectuelle et aux lois relatives à la protection des données personnelles. C'est pourquoi la consultation des collections de dépôt légal n'est autorisée que dans les emprises de la BnF à des lecteurs accrédités en bibliothèque de recherche. Ces conditions restrictives s'appliquent au dépôt légal numérique et conduisent au paradoxe de localiser en un point unique l'accès à un réseau par essence mondial. Toutefois, le respect scrupuleux de ces conditions garantit aux auteurs et éditeurs la protection de leurs droits. Il justifie une relation de confiance entre eux et la BnF sans laquelle le dépôt légal serait affaibli.

Le périmètre du dépôt légal des documents sur supports est celui du territoire français. Il en est de même pour le dépôt légal numérique. Selon le Code du patrimoine, article R132-23, sont soumis au dépôt légal les services de communication au public en ligne « enregistrés sous le nom de domaine.fr ou tout autre nom de domaine enregistré auprès du ou des organismes français chargés de la gestion de ces noms, enregistrés par une personne domiciliée en France ou produits sur le territoire français ». Le lien au territoire français est affirmé et le périmètre du dépôt légal numérique est « borné » par la



© David Paul Carr/BnF

Consultation des archives de l'Internet en salle de recherche de la BnF.

notion de territoire, même si elle est techniquement contredite par le réseau.

En matière de conservation, le statut des collections entrées par dépôt légal est patrimonial et ces collections sont propriété de la personne publique (Code général de la propriété des personnes publiques). Il en résulte que leur conservation est pérenne et que cette obligation s'applique aux fichiers numériques collectés. De fait, la BnF les conserve dans son magasin numérique Spar (Système de préservation et d'archivage réparti) qui effectue des copies des objets numériques, assure leur surveillance en continu et les transformations nécessaires en cas d'obsolescence technologique des outils informatiques de restitution.

Or, dans l'économie de la connaissance numérique, la possession des fichiers est peu souvent déléguée. Les bibliothèques ont en général seulement des droits d'accès à des fichiers dont le stockage est confié à un tiers. L'objectif de conservation attaché à la propriété des fichiers dévolue par le dépôt légal prend donc dans ce domaine numérique un relief particulier.

C'est ainsi que, depuis 2002, la BnF collecte, copie et conserve 17 milliards de fichiers représentant 300 téraoctets de données moissonnées par des robots qui sillonnent le Web.

Les collections rassemblées sous la dénomination d'ar-

chives de l'Internet constituent un panorama du Web français depuis cette date (quelques archives rachetées à Internet Archive datent même de 1996). Elles recouvrent tous les types de contenus aussi bien les sites officiels que des blogs, des sites de commerce ou des réseaux sociaux... Aujourd'hui, les chercheurs qui accèdent à ces archives peuvent consulter les sites tels qu'ils étaient à l'époque de leur collecte et y naviguer à partir des liens existant au moment de leur capture.

On constate donc que, dans son principe, son cadre juridique, son périmètre et son objectif patrimonial, le dépôt légal numérique s'inscrit parfaitement dans la continuité de la très longue histoire de l'institution

... MAIS LE NUMÉRIQUE CHANGE TOUT

En matière d'exhaustivité. Même réduit au territoire français, l'objectif d'une collecte exhaustive qui est le principe du dépôt légal sur supports est inenvisageable pour Internet : en effet, l'intégralité de tous les sites disponibles représenterait une masse de données considérable à collecter plusieurs fois par jour et à stocker de manière pérenne. Tenant compte de cette réalité, le Code du patrimoine dispose que la collecte des services de communication au public en ligne est effectuée « au moins une fois par an ».

Cette collecte, contrairement au dépôt traditionnel des documents sur supports, est à la charge des organismes dépositaires – l'INA a, sur le même principe que pour le dépôt légal traditionnel, la responsabilité du dépôt des sites édités par les services de radio et de télévision ainsi que de ceux qui y sont principalement consacrés, la BnF tout le reste – et n'implique aucune démarche de dépôt de la part de l'éditeur.

Selon l'article L 132-2-1 du Code du patrimoine, c'est la BnF qui est à l'initiative des collectes effectuées par les robots, c'est-à-dire des logiciels spécifiques, qui parcourent le Web en naviguant de liens en liens et copient les fichiers rencontrés. Lorsque ce moissonnage régulier ne permet pas de collecter les fichiers, la BnF est en droit de demander aux éditeurs les moyens d'y accéder.

Conformément à la législation, une collecte dite « large » de l'ensemble du Web français est réalisée une fois par an à partir des noms de domaine référencés par l'Afnic (Association française pour le nommage Internet en coopération) qui sont de l'ordre de 2 millions. De plus, des collectes ciblées d'une dizaine de milliers de sites sont réalisées à une fréquence et une profondeur variables selon l'architecture et la mise à jour des sites en question. Elles apportent la garantie que certains contenus jugés indispensables du point de vue de la continuité patrimoniale et de l'intérêt scientifique des collections sont présents et collectés plus profondément et fréquemment qu'ils ne peuvent l'être lorsqu'ils sont reproduits en masse dans le cadre de la collecte large annuelle.

L'exhaustivité cède donc la place à une forme de représentativité : la collecte large automatique rappelant l'esprit du dépôt légal qui n'établit pas de jugement de valeur et de tri, les collectes ciblées à partir de sélections opérées par des bibliothécaires s'apparentant plus au mode d'entrée des acquisitions.

La notion de support sur laquelle s'est construit le dépôt légal – à chaque nouveau type de document est attaché un nouveau dépôt de manière à ce qu'une même œuvre produite sous des formes différentes soit à chaque fois déposée – se dilue dans le numérique ; Internet véhicule à la fois du son, de l'image, du texte et à lui seul, il participe de toutes les formes éditoriales à la fois. Or, l'organisation bibliothéconomique du dépôt légal à la Bibliothèque est fondée sur une répartition par support ; cela pourrait être amené à évoluer pour fluidifier les circuits et faciliter la relation avec les éditeurs.

En matière d'accès, on l'a vu, les collections de dépôt légal ne sont consultables qu'à des fins de recherche par des lecteurs accrédités dans les emprises de la BnF ; cette limitation à la recherche s'applique également au dépôt numérique mais, contrairement aux documents traditionnels, la déma-

térialisation des collections permet d'envisager également leur consultation dans le réseau des bibliothèques de dépôt légal imprimeur en régions sous réserve du strict respect de la réglementation en matière d'inscription et de consultation à des fins de recherche.

Dans tous les cas, aucune copie ni enregistrement ne sont évidemment autorisés.

Le signalement des collections de dépôt légal est assuré par la publication de la Bibliographie nationale qui s'inscrit dans le contrôle bibliographique universel. En matière de dépôt légal numérique, le législateur prenant en compte l'énorme quantité de fichiers concernés a prévu que la Bibliographie prendrait la forme d'une indexation automatique. Le catalogage des sites est donc exclu et leur référencement est l'objet de réflexions et de différentes approches, selon le mode d'entrée des fichiers. En effet, l'accès à ces archives et leur valorisation sont sans conteste une des préoccupations majeures des bibliothécaires.

Quant au métier, il évolue et mobilise des compétences nouvelles quelles que soient les catégories et les fonctions des personnels : soit les fondamentaux demeurent transposés à l'univers numérique, soit de nouvelles compétences sont requises, recentrées sur la maîtrise de l'architecture du Web, la connaissance de nouvelles typologies documentaires et de caractéristiques éditoriales spécifiques.

En conclusion, si l'on peut affirmer sans hésitation que le dépôt légal se renouvelle avec le numérique en s'adaptant, il faut cependant concéder qu'il existe une différence de nature entre le dépôt légal traditionnel des documents sur supports et celui du numérique : elle est constitutive de « l'Internet qui n'est pas seulement un espace de publication mais aussi un lieu de vie, d'échanges et de sociabilités et dont la collecte et l'archivage vitrifient un original vivant⁴ ». D'ailleurs, l'édition elle-même connaît des évolutions liées au numérique ; en particulier, l'auto-édition s'épanouit profitant des outils techniques mis à disposition de tout un chacun, le rôle des éditeurs est bousculé voire supprimé, les tirages diminuent ou se font parfois à la demande et, si la majorité des publications existe à la fois sous forme imprimée et numérique, on connaît des migrations définitives.

Le dépôt légal, aujourd'hui comme hier, permet de témoigner de ces changements ; c'est ce à quoi s'emploie la BnF en assurant cette mission. ■

1. Oury, Clément. Une simple adaptation ? L'héritage du dépôt légal face à la mutation numérique. In : *Implications philosophiques* : www.implications-philosophiques.org (consulté le 20/08/2012).

LIONEL MAUREL
Chargé de mission sur les nouvelles
technologies Internet à la BDIC



Le livre numérique, facteur de turbulences juridiques

Le livre numérique bouleverse notre relation aux textes et à la lecture, mais il est également un facteur de turbulences juridiques importantes, pour tous les acteurs du livre, lecteurs, auteurs, éditeurs, libraires ou bibliothécaires, tandis que d'autres entités comme Google, Amazon ou Apple aspirent à se tailler la part du lion dans ce nouveau continent commercial qui s'ouvre.

Dun point de vue juridique, les équilibres établis pour le livre papier étaient assis sur des relations contractuelles bien balisées (entre auteurs et éditeurs notamment, par le biais du contrat d'édition), ainsi que par une architecture de textes législatifs qui avaient fait leurs preuves (Code de propriété intellectuelle, loi sur le prix unique du livre, loi sur le droit de prêt en bibliothèque).

Confrontés aux opportunités, mais aussi aux menaces induites par la bascule vers le numérique, les acteurs du livre tendent à adopter une attitude défensive, révélatrice de vives tensions que l'invocation du lieu commun de la « chaîne du livre » peine à dissimuler.

En France, le rapport de force a pour l'instant nettement penché en faveur des éditeurs, qui ont obtenu du législateur le vote de plusieurs textes en leur faveur (loi sur le prix du livre numérique, loi sur la numérisation des livres indisponibles du XX^e s.¹).

Pour les bibliothèques, la situation est complexe et par bien des côtés inquiétante, si l'on veut éviter que le précédent fâcheux de la musique, qui n'a jamais vraiment trouvé sa place en numérique dans ces établissements, ne se reproduise avec le livre numérique².

QUID DES LIBERTÉS DES LECTEURS DE LIVRES NUMÉRIQUES ?

Pour les lecteurs, le livre numérique offre *a priori* des capacités renouvelées d'accès, de stockage et d'usages des textes, impossibles seulement à imaginer dans l'univers du papier, sans compter les nouvelles formes de création propres au numérique. Néanmoins, l'e-book peut aussi entraîner une érosion inquiétante des libertés de base qui étaient naturellement attachées au support matériel et dont les lecteurs bénéficiaient sans toujours bien s'en rendre compte. L'achat d'un livre papier entraîne en effet un épuisement du droit de distribution, qui permet au lecteur d'utiliser, prêter, donner et même revendre l'ouvrage sans entrave juridique. Avec le livre numérique, on passe du paradigme de la propriété pleine et entière du support physique à celle d'une simple licence d'utilisation, concédée à l'acheteur par l'éditeur ou le distributeur du fichier, qui peut restreindre drastiquement ses droits d'usage³.

L'effacement par Amazon à distance et sans préavis d'exemplaires dûment achetés de 1984 et de *La Ferme des*

1. Cf. *supra*, Rémi Gimazane, « L'approche française en matière de livres indisponibles », pp 23-27.

2. Voir Laurent Marty, « La bibliothèque musicale peut-elle encore jouer sa partition à l'heure du MP3 ? », *BBF*, 2011, t. 56, n° 2. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-02-0077-002>

3. Voir Hubert Guillaud, « La propriété du livre numérique a-t-elle encore un sens ? », Intervention iExpo, 14/06/2012. En ligne : www.slideshare.net/HubertGuillaud/de-la-proprieete-du-livre-numerique

animaux de George Orwell en 2009 avait déjà attiré l'attention sur l'évanescence du concept de « vente » appliqué aux contenus numériques. Le recours encore massif aux DRM (mesures techniques de protection, destinées à lutter contre le piratage) induit pour le lecteur des limitations frustrantes, ainsi que des limites imposées à l'interopérabilité, sur lesquelles des opérateurs comme Amazon ou Apple ont bâti des stratégies d'intégration verticale critiquables.

Face à ces dérives, des réactions se sont organisées, avec la publication aux États-Unis d'une déclaration des droits du lecteur de livres numériques ou l'initiative Lecteurs/Éditeurs/Libraires/Auteurs contre les DRM⁴. Une proposition intéressante de licence « Édition équitable » avait également été proposée par C&F Éditions lors du Salon du livre de Paris 2011

⁴ Déclaration des droits de l'utilisateur de livre numérique. Bibliomancienne, 28/02/2011 : <https://bibliomancienne.wordpress.com/2011/02/28/la-declaration-des-droits-de-lutilisateur-de-livre-numerique-ebook>

Il faudrait que le lecteur ait lui aussi la possibilité d'effacer ce qu'il n'aime pas. Qu'il choisisse. Qu'il compose lui-même avec les phrases et les mots de l'auteur un livre à son goût... Mais pour ça il faudrait que les livres circulent sur internet. Et pas sous leur forme définitive. Des textes provisoires... Ouverts... Quand bien même ce ne seraient que les livres des écrivains qui auraient accepté de se prêter au jeu : les lecteurs auraient eux aussi leur mot à dire, pour effacer ou pour ajouter... Eventuellement, une fois les modifications faites et approuvées, les lecteurs pourraient remettre le texte en circulation, toujours sur internet, bien sûr, et donner ainsi la possibilité à d'autres internautes d'intervenir, malgré le risque de faire naître d'innombrables variantes d'un même texte, comme c'était le cas des récits ou des ballades folkloriques qui passaient de bouche en bouche, sans que personne ne sache d'où ils venaient, de qui tout était parti, et qui se répandaient sur tout le territoire où l'on parlait une seule et même langue. Ou même des langues différentes. Même ça, c'était possible : de la création collective, orale, et de la traduction, également orale... Les écrivains qui ne voudront pas se prêter à ce jeu-là n'auront qu'à continuer de présenter leur manuscrit à un éditeur, qui l'imprimera sur papier... Et le publiera, et le diffusera. Mais les gens ne viendront pas plus s'entasser dans les librairies pour l'acheter. Il y en aura de moins en moins.

Dumitru TSPENEAG, *Le Camion bulgare*, trad. N. Cavallès, © P.O.L., 2011.

pour labelliser les bonnes pratiques et offrir aux libertés du lecteur une reconnaissance contractuelle.

DES AUTEURS EN DEMANDE D'UNE REFONTE DU CONTRAT D'ÉDITION

Que ce soit en numérique ou en papier, la place de l'auteur reste évidemment première et centrale dans le processus de création des livres. Néanmoins, la relative fragilité juridique qui était celle de l'auteur dans l'environnement papier s'est encore accrue avec l'arrivée du numérique.

S'il en est ainsi, c'est que l'équilibre des contrats d'édition, dans la pratique éditoriale française, tendait à reconnaître une cession des droits très large au profit des éditeurs. Valable pour toute la durée de la propriété intellectuelle (c'est-à-dire pendant la vie de l'auteur plus 70 ans), le contrat d'édition lie véritablement l'auteur à un éditeur donné. L'auteur peut norma-

lement récupérer ses droits lorsque l'ouvrage est épuisé, mais cette possibilité de mettre fin au contrat reste très largement théorique, car soumise à une procédure compliquée que peu d'auteurs mettent en œuvre. Par ailleurs, les contrats anciens ne prévoyaient pas les formes d'exploitation numérique ou seulement dans des termes génériques, dont la validité juridique reste douteuse au regard des exigences du Code de propriété intellectuelle. Il en résulte une incertitude sur la titularité des droits numériques, qui constitue une pierre d'achoppement entre auteurs et éditeurs, même si ces derniers ont entrepris des campagnes de signature d'avenants pour s'assurer de la jouissance des droits d'exploitation numérique.

Face à cette situation, les représentants des auteurs revendiquent des aménagements des contrats d'édition pour mieux garantir leurs droits dans l'environnement numérique. Ils souhaiteraient que les cessions ne se fassent que pour des durées courtes, entre 3 et 10 ans, pour pouvoir renégocier périodiquement les clauses en fonction des évolutions du marché. Ils demandent également que l'exploitation numérique fasse l'objet d'un contrat séparé, comme la loi l'impose actuellement pour les adaptations audiovisuelles, afin notamment de pouvoir négocier un taux de rémunération plus favorable.

Les négociations entre auteurs et éditeurs sur ces points ont pour l'instant été tendues et

complexes. L'annonce d'un accord partiel avait été faite lors du salon du livre 2012, qui devait conduire à une réforme du Code de propriété intellectuelle, mais les discussions se sont à nouveau rompues, suite à un durcissement de la position des éditeurs, à tel point que l'arbitrage du gouvernement semble à présent la seule issue⁵.

Parallèlement, le vote en mars 2011 d'une loi sur la numérisation des livres indisponibles du XX^e s. a révélé une césure importante entre les représentants des auteurs eux-mêmes. Si la Société des gens de lettres a accepté ce dispositif, un collectif d'auteur (le Droit du Serf) a lancé une pétition pour s'opposer au système de gestion collective prévu par le texte pour l'exploitation numérique des ouvrages indisponibles, estimant qu'il revenait à transformer le droit d'auteur en un « droit d'éditeur⁶ ».

Globalement, la question du numérique tend à crisper d'année en année les relations entre auteurs et éditeurs, comme en atteste le baromètre établi par la SCAM⁷. Comme on le remarque déjà aux États-Unis, de nombreux auteurs pourraient être tentés de contourner les éditeurs, en passant par les services d'agents littéraires pour faire directement affaire avec des acteurs comme Amazon ou en se lançant dans l'autoédition.

DES ÉDITEURS GLOBALEMENT SUR LA DÉFENSIVE

Face aux bouleversements provoqués par le numérique, le paysage de l'édition est resté en France depuis plusieurs années dans une posture attentiste, notamment comparé à l'activité déployée par les éditeurs américains sur la même période. Cette stratégie défensive s'est néanmoins doublée d'un activisme important en termes de lobbying législatif, qui s'est traduit par le vote de plusieurs textes très largement en faveur des éditeurs.

Le plus urgent pour les éditeurs français a été de contrer en justice les agissements de Google, qui avait tenté avec son programme Google Livres de renverser les règles de fonctionnement du droit d'auteur au niveau mondial, en imposant un système d'opt-out, obligeant auteurs et éditeurs à se manifester pour retirer leurs ouvrages de la bibliothèque numérique de Google. À la demande des éditions Lamartinière, soutenues par la SGDL et le



Affiches du collectif « Livres papier » au Salon du livre 2011.

SNE, cette formule a été condamnée en justice par le TGI de Paris en décembre 2009, pour violation du droit d'auteur. Cette victoire a placé les éditeurs français dans une position favorable et leur a permis de négocier avec Google le passage à un système d'opt-in pour la numérisation et la commercialisation d'ouvrages épuisés⁸. Acceptée d'abord par Hachette, puis Lamartinière, cette solution a fait l'objet d'un accord général entre Google et le SNE passé en 2012⁹. Cette évolution est d'autant plus importante qu'aux États-Unis, Google piétine, empêtré dans un procès fleuve dont l'issue paraît toujours incertaine.

L'autre préoccupation majeure des éditeurs français concernait la maîtrise de la fixation du prix des livres numériques, face à des acteurs puissants comme Amazon, Apple ou Google dont la position de force en matière de distribution et de vente des supports de lecture que sont les tablettes et les liseuses pouvait conduire à une remise en cause importante des équilibres de la filière. La loi sur le prix unique du livre numérique, votée en 2011, a étendu le mécanisme de fixation du prix par l'éditeur prévu par la loi Lang au livre numérique dit « homothétique ». Bien que posant un certain nombre de questions quant à sa compatibilité avec le droit européen, cette loi a consacré une sorte du maintien du *statu quo* en France, là où aux États-Unis, les éditeurs passent par des contrats d'agence avec les distributeurs pour conserver la maîtrise des prix. Mais ce système a conduit à des dérives puisque plusieurs grands groupes d'édition ont été accusés par l'État fédéral d'entente illégale sur les prix du livre numérique avec Apple.

La défensive n'est cependant pas entièrement la règle en France en matière d'édition numérique, puisque des éditeurs indépendants comme Publie.net mettent en place des for-

5. Voir CSPLA : auteurs et éditeurs ne trouvent pas d'accord au CSPLA. 15 juin 2012 : www.livreshebdo.fr/actualites/DetailsActuRub.aspx?id=8774

6. Le Droit du Serf. Pétition : le droit d'auteur doit rester inaliénable : www.petitionpublique.fr/?pi=P2012N21047

7. SCAM. Baromètre 2012 des relations auteurs/éditeurs : www.scam.fr/fr/2Actualit%C3%A9s/lesdossiers/relationauteursediteurs.aspx

8. Cf. note 1.

9. Voir Numérisation : Google et les éditeurs français annoncent un accord. *Le Monde*, 11 juin 2012 : http://www.lemonde.fr/technologies/article/2012/06/11/numerisation-google-et-les-editeurs-francais-annoncent-un-accord_1716459_651865.html

mules innovantes, que ce soit en matière de contrats d'édition plus équilibrés avec les auteurs, d'offres aux bibliothèques ou d'impression à la demande. Des expérimentations d'édition sous licence libre (Sésamath, lelivrescolaire.com, Unglue.it) ouvrent également des pistes intéressantes¹⁰.

DES LIBRAIRES GRADUELLEMENT MARGINALISÉS ?

La place des librairies dans l'environnement numérique est indécise¹¹ et cette fragilité se retrouve sur le plan juridique. Les libraires pouvaient en effet vendre n'importe quel ouvrage physique sans entrave sur le plan juridique. Pour les livres numériques, les choses sont différentes, dans la mesure où l'inclusion des libraires dans la chaîne de distribution doit être explicitement organisée sur le plan contractuel pour que cette activité leur soit ouverte. Or, les éditeurs peuvent tout à fait avoir intérêt à se lancer dans la vente directe des livres numériques aux lecteurs, tandis que des acteurs comme Amazon, Google, Apple, mais aussi la Fnac ou encore Orange, ont la prétention d'occuper une place déterminante dans la vente des livres numériques qui peut marginaliser la librairie traditionnelle.

Le positionnement stratégique des représentants de la librairie française dans les débats législatifs récents soulève aussi des questions. Le lien naturel qui existait entre bibliothèques et libraires du fait de la loi sur le prêt en bibliothèques s'est par exemple rompu en ce qui concerne le livre numérique. Les bibliothèques ne peuvent se fournir auprès des

10. Voir Calimaq, « L'édition sous licence libre, une utopie ? », S.I.Lex, 28/09/2011 : <http://scinfolex.wordpress.com/2011/09/28/ledition-sous-licence-libre-une-utopie-bookcamp-4>

11. Cf. *supra*, Jean-Noël Orengo, « La librairie indépendante à l'ère numérique », pp. 18-22.



Le salon numérique de la Bibliothèque municipale d'Anglet, lors d'un atelier de médiation sur l'utilisation du salon et sur les ressources numériques proposées.

libraires pour acheter des fichiers, sauf si des offres ont été organisées en ce sens sur une base contractuelle avec les éditeurs, ce qui reste rare. Une occasion a hélas été perdue de conserver ce lien au moment du vote de la loi sur le prix unique du livre numérique, mais les libraires ont alors préféré faire cause commune avec les éditeurs qui étaient très vivement défavorables au développement du livre numérique en bibliothèque. L'avenir dira si ce choix ne finira pas par peser lourd, en privant les libraires des ventes en numérique qu'ils auraient pu réaliser auprès des bibliothèques.

Enfin, un élément important pour tous les acteurs de la filière, mais spécialement pour les librairies, est celui du taux de TVA applicable au livre numérique. Dans ce domaine, la France a fait le choix d'appliquer un taux réduit identique à celui du livre papier, au risque d'encourir les foudres de la Commission européenne. Cette question du taux de TVA constitue un des éléments importants du débat sur l'exception culturelle à la française.

QUELLE PLACE POUR LE LIVRE NUMÉRIQUE EN BIBLIOTHÈQUE ?

La situation des bibliothèques vis-à-vis du livre numérique devient en France de plus en plus paradoxale.

Les établissements sont en effet nombreux à s'équiper en liseuses et en tablettes afin de pouvoir expérimenter avec leurs usagers les nouvelles formes de la lecture numérique¹². Mais les contenus disponibles en format adapté (ePub), nécessaire pour mettre à disposition des livres numériques en bibliothèque, restent rares, en dehors des ouvrages du domaine public et des livres gratuits que l'on peut trouver sur Internet (*via* des sites comme Gallica, le projet Gutenberg, Feedbooks, etc.).

La loi sur le droit de prêt votée en 2003 évoque pourtant le livre de manière générale, sans viser spécifiquement le livre papier, mais ses décrets d'application n'ont organisé la gestion collective que pour ce dernier. Il en résulte que les bibliothèques ne peuvent acheter des livres numériques destinés à des particuliers (modèle B to C) pour les mettre à disposition de leurs usagers (modèle B to B). Pour cela, il faut que les éditeurs mettent en place une offre spécifiquement prévue pour les bibliothèques ou qu'un intermédiaire prenne sur lui de conclure les contrats nécessaires afin de pouvoir constituer une telle offre¹³.

12. Cf. *supra*, Laurent Matos, « Le prêt de livres numériques en bibliothèque », pp. 38-41.

13. Exemples : Numilog, Cyberlibris ou, aux États-Unis, des acteurs comme Overdrive ou 3M.



Or, il existe chez de nombreux éditeurs la peur que l'offre de livres numériques en bibliothèque ne vienne « cannibaliser » les ventes aux particuliers, un prêt annulant systématiquement une vente. Cette crainte, dont les fondements rationnels sont plus que discutables, conduit une large partie du paysage de l'édition française à ne pas développer d'offres à destination des bibliothèques ou seulement sous des formes peu adaptées. La peur du piratage¹⁴ les conduit également à privilégier des modèles de livres numériques incluant des DRM chronodégradables, qui peuvent constituer une gêne considérable pour les usagers et qui soulèvent de vraies questions éthiques pour les bibliothécaires¹⁵.

La situation en France paraît donc bloquée et elle fait craindre un risque de marginalisation des bibliothèques dans la diffusion du livre sous forme numérique, qui a déjà été leur lot dans le secteur de la musique. L'inquiétude est d'autant plus forte que les bibliothécaires ont subi des défaites majeures lors du vote des lois récentes intéressant le livre numérique. La loi sur le prix unique du livre numérique a bien consacré une exception au profit des BU, nécessaire afin qu'une certaine flexibilité soit conservée dans la négociation

des prix des bouquets, mais cette exception n'a pu être obtenue pour les bibliothèques de lecture publique qui doivent se contenter des marges de manœuvre plus étroites prévues par le décret. Mais c'est surtout dans la loi sur la numérisation des livres indisponibles que l'accès en bibliothèque a été réduit à la portion congrue. Une possibilité d'exploitation gratuite a bien été introduite pour les livres toujours orphelins au bout de dix ans, mais dans des conditions si complexes et étreiguées que ce mécanisme n'est au final qu'un trompe-l'œil législatif¹⁶.

La question reste posée de savoir s'il n'est pas nécessaire de réviser la loi sur le droit de prêt public afin d'élargir explicitement la licence légale qu'elle prévoit au livre numérique. On pourrait aussi envisager d'introduire une exception au droit d'auteur pour le prêt en bibliothèque, pour que les titulaires de droits ne soient pas en mesure de rayer les bibliothèques de la carte numérique selon leur bon plaisir.

Mais de telles réformes nécessiteraient la mise en œuvre d'une volonté politique forte en faveur de la lecture publique et d'une combativité réelle des représentants des bibliothèques françaises qui ne semblent ni l'une, ni l'autre véritablement à l'ordre du jour. ■

14. Cf. *supra*, encadré « Face aux pirates », pp. 12-13.

15. Voir Lionel Dujol, « Boudons les catalogues des gros éditeurs cadenassés par des DRM », *La bibliothèque approuvée*, 14/03/2011 : <http://labibapprouvée.wordpress.com/2011/03/14/boudons-les-catalogues-des-gros-editeurs-bourres-de-drm>

16. Voir Calimaq, « Œuvres orphelines : une conclusion en forme de trompe-l'œil législatif et les conséquences à en tirer », *S.I.Lex*, 19/02/2012 : <http://scinfolex.wordpress.com/2012/02/19/oeuvres-orphelines-une-conclusion-en-forme-de-trompe-loeil-legislatif-et-les-consequences-a-en-tirer>

Les gens



Sophie Bernillon est, depuis le 3 septembre, responsable des fonds d'ouvrages au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem), au sein du Centre de conservation et de ressources à Marseille. Elle dirigeait jusque-là le département Langues et littérature à la Médiathèque intercommunale Ouest-Provence à Miramas (13).



David Declercq, secrétaire-adjoint du groupe ABF Nord-Pas-de-Calais, a rejoint le 1^{er} septembre l'équipe de la future médiathèque de La Madeleine (59). Il dirigeait jusque-là la médiathèque de Merville.



Laurent Lemaître est, depuis le 1^{er} octobre, le nouveau directeur de la médiathèque de Merville (59) où il remplace David Declercq. Il travaillait auparavant à la Médiathèque départementale du Nord. Il est membre du CA de l'ABF-Nord-Pas-de-Calais.



Yveline Perroy quitte la direction de la médiathèque de Cassel (59) pour rejoindre elle aussi l'équipe de la future médiathèque de La Madeleine (59).



Jacques Sauteron est, depuis le 1^{er} juillet, responsable de la politique documentaire au sein du Service commun de la documentation de l'université Lille 3. Il avait dirigé la Bibliothèque d'étude et d'information à Cergy-Pontoise (95) avant de suivre la formation de conservateur des bibliothèques d'État à l'Enssib (promotion DCB 20/Boris Vian).



Jean-Luc du Val quittera le 1^{er} novembre la médiathèque de Lomme (59) pour un projet de médiathèque pour la ville de Dunkerque. Il est membre du CA de l'ABF-Nord-Pas-de-Calais.

En bref

■ BIBLIOTHÈQUE(S) CHANGEMENT DE PROGRAMME

Le dossier de notre prochain numéro, à paraître fin décembre (n° 65/66), ne sera pas consacré comme annoncé à « Bibliothécaires et décideurs », mais proposera un florilège de la presse bibliothéconomique étrangère. Il apportera ainsi une manière de contre-champ au dossier « Vues de l'étranger », n° 59-60 paru en décembre 2011. Le dossier « Bibliothécaires et décideurs » est quant à lui repoussé au n° 71/72 de décembre 2013.

■ JOURNÉE D'ÉTUDE NATIONALE

25/10 : Journée d'étude nationale « Pour des bibliothèques de qualité dans les prisons françaises », à la Bib. Marguerite-Duras, Paris 20^e. Tarifs : gratuit (adh.) / 50 € (non adh.). Inscr. (limitée à 150 pers.) : info@abf.asso.fr
En ligne : www.abf.asso.fr

■ AUVERGNE

13 et 14/12 : « Albums et romans Jeunesse au regard du genre : quel rôle des bibliothécaires et travailleurs sociaux face aux préjugés ? », deux journées de formation organisées à Clermont-Ferrand en partenariat avec le CRFCB, co-animées par N. Chabrol-Gagne et S. Cromer (université de Lille 2), auteur d'études sur les productions culturelles pour la jeunesse au prisme du genre.

■ RHÔNE-ALPES

8/11 : Journée d'étude « Regards croisés sur l'éducation populaire », en collaboration avec l'IUT Information-Communication de Grenoble 2 et dans ses locaux.
En matinée : introduction : thématique et enjeux ; projection d'extraits de la conférence ges-

LES DÉBATS AU CŒUR – RÉPONSE À SOPHIE COURTEL

Dans le numéro précédent de *Bibliothèque(s)* est paru sous le titre « Au cœur des débats » un texte de Sophie Courtel, qui exprime ses réactions après avoir participé à son premier congrès de l'ABF. Elle a notamment été frappée par la dernière table ronde, organisée par l'IABD, qui a, dit-elle « révéilé les divisions au sein des professionnels ». Elle écrit : « Si les bibliothécaires veulent exercer un lobbying auprès de la commission européenne, il faut d'abord qu'ils parviennent à s'entendre entre eux et à montrer un front uni. Or, il existe actuellement près d'une dizaine d'associations de bibliothécaires (héritage de 1970) qui peuvent travailler ensemble sur certains sujets, mais qui globalement agissent dans leur coin, pour leurs propres intérêts. » Elle conclut sur ce point : « Quand on voit la difficulté pour les bibliothécaires de se faire entendre dans le monde du livre, cela ne manque pas de m'inquiéter. » Ces propos dont il faut remercier notre collègue sont l'occasion de rebondir sur quelques thèmes... pour contribuer aux débats.

Débats. Il serait inquiétant qu'il n'y ait pas de débat. Il y en a eu, parfois d'encore plus vifs dans la vie de notre profession et de l'ABF, mais il est vrai que la période actuelle se prête nécessairement aux débats. Et si ceux-ci ne traversaient pas l'ABF et les manifestations qu'elle organise, ce serait bien inquiétant.

Il y en a parce que les évolutions sociales et culturelles d'une part, et la révolution numérique d'autre part, deux phénomènes qui se croisent évidemment, réinterrogent le rôle des bibliothèques dans la société, la place qu'elles peuvent prendre dans la vue des collectivités territoriales ou éducatives et dans l'accès aux œuvres, à la culture, aux savoirs. D'un côté, la notion de « troisième lieu » permet de redécouvrir ce qu'on appelait autrefois le rôle social (au sens large) des bibliothèques. De l'autre, la révolution numérique favorise un bouleversement des usages et oblige les bibliothécaires à se repositionner. Dans de telles circonstances, on peut même penser que les débats ne sont pas assez nourris, pas assez vifs... y compris dans *Bibliothèque(s)* ! Mais notre collègue parlait d'un type particulier de débat, sur les moyens d'action. Allons-y.

(Inter)association. Elle regrette l'éclatement du paysage associatif professionnel. Il est vrai que, depuis les années 1970, et non dans ces seules années, on a vu l'éclosion d'associations spécialisées dans un type d'établissement (BU, BDP, bibliothèques municipales et intercommunales de grandes villes...) ou dans une thématique (la musique, le numérique...). Une association, c'est un outil. À certains moments, des professionnels ont jugé commode de créer des outils spécialisés, aux côtés de l'association généraliste qu'est l'ABF. Beaucoup aujourd'hui ont une double, voir triple appartenance. Certaines associations regroupent surtout des individus, d'autres uniquement des collectivités. Ceux qui entrent aujourd'hui dans la profession héritent de ce paysage. Il leur appartiendra d'en faire ce qu'ils jugent utile : la messe n'est jamais dite.

Mais il me semble inexact de dire que ces associations travaillent

ticulée de la Scop « Le Pavé » par Franck Lepage, Inculture 1 : « L'Éducation populaire monsieur, ils n'en ont pas voulu » ; « Historique des bibliothèques

populaires » (C. Dalongeville, Université d'Avignon) ; « La décentralisation théâtrale et l'expérience du Théâtre national populaire » (J.-P. Jourdain,

chacune « dans leur coin, pour leurs propres intérêts ». Au contraire, après le ballon d'essai qu'a représenté l'Interassociation Archives Bibliothèques Conservateurs Documentation (ABCD) de 1992 à 2002, l'Interassociation Archives Bibliothèques Documentation... (IABD...), informelle à partir de 2003 puis fédération loi de 1901 depuis 2010, rassemble la plupart des associations de trois champs professionnels d'ailleurs intriqués : archivistes, bibliothécaires et documentalistes. Depuis 2003, nulle dissension majeure n'est apparue entre les associations membres de l'IABD..., qui a gagné une reconnaissance de sa représentativité auprès des pouvoirs publics et des autres professions du livre et d'autres supports. C'est une fédération légère : il appartient à ses membres de déterminer quels moyens peuvent être mobilisés et selon quelle méthode. La plupart fonctionnent de façon entièrement bénévole, seules trois disposent de salariés, dans un cadre financier de plus en plus contraint comme on peut l'imaginer.

Deux autres modèles existent : l'association unique, comme au Royaume-Uni avec CLIP qui réunit bibliothécaires et documentalistes. Et la Fédération puissante comme en Allemagne avec le BID. Le cas américain est différent puisqu'aux côtés de l'ALA existent des associations spécialisées. Les associations n'ont évidemment pas le monopole de l'expression et de l'action ! Il existe aujourd'hui, comme cela a toujours été le cas, des collègues qui choisissent de s'exprimer uniquement à titre personnel et dont la contribution est pourtant essentielle. D'autres (c'est mon cas) s'expriment à l'occasion à titre personnel parallèlement à leurs responsabilités associatives. En assumant d'éventuelles contradictions ou différences d'angle de vue ! Il existe enfin toutes sortes d'engagement citoyen : rien ne s'oppose, tout se complète.

Différends. Le débat qui s'est déroulé dans le cadre du congrès de l'ABF était un épisode d'une série de différends qui ont éclaté fin janvier entre une partie des membres d'un groupe de travail de l'IABD... et le bureau élu par l'assemblée générale. Dans toute association, les commissions ou groupes de travail apportent des conseils mais ne sont pas des instances décisionnaires. Il semble que ce soit un des points de désaccord. Un autre s'est manifesté à propos de la Copy party de La Roche-sur-Yon du 7 mars 2012¹ à laquelle, sans porter de condamnation publique, le bureau n'a pas jugé opportun d'apporter le label IABD... Un troisième, signalé par Sophie Courtel, concerne les moyens de l'IABD... que nos collègues souhaitaient voir renforcés rapidement : une question de rythme et de connaissance de fonctionnement et de moyens réels des associations, mais aussi sans doute de modèle associatif². Mais le quatrième différend, sans doute le principal, porte sur la stratégie. Ces collègues

pensent que les bibliothécaires et leurs associations doivent abandonner la recherche d'un équilibre du droit d'auteur et se prononcer pour une réforme radicale de celui-ci, dans l'optique de la licence globale³. L'Assemblée générale de l'IABD... du 1^{er} octobre 2012 a tranché cette question⁴ à l'unanimité. Il ne s'agit absolument pas de condamner une position qui est défendue par un certain nombre d'individus et d'organismes, tels que la Quadrature du Net que l'IABD... suit sur certains combats. Mais de poser que les associations professionnelles d'archivistes, bibliothécaires et documentalistes ont pour tâche, dans une période de transition entre l'économie matérielle et l'économie immatérielle des biens culturels et informationnels, entre l'économie de la rareté et celle de l'abondance, dont nul ne connaît l'issue, de contribuer à assurer, au fur et à mesure des réglages juridiques et législatifs, la part d'intérêt des usagers et de pérennité du service public dont les services d'archives, de bibliothèques et de documentation ont la responsabilité. Ce qui conduit à ne pas se prononcer – attitude qui a toujours été celle de l'IABD... – sur le mode de rémunération des ayants droit, qui sont par ailleurs, en tant que fournisseurs, des partenaires de négociation. Ceci ne s'oppose pas à ce que chacun, en tant que citoyen, mène les combats qu'il juge utiles, et la proposition de licence globale, comme la très belle notion de « biens communs⁵ », joue évidemment un rôle utile dans la construction d'une économie totalement ou partiellement d'abondance – nul ne peut encore le prévoir – qu'appelle en tout cas la logique d'usage du numérique. Il se trouve que ces différends ont opposé le bureau de l'IABD... (que je préside encore pour un an au plus et dont le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale) à des collègues dont l'apport intellectuel et le travail de veille sont tout à fait remarquables et éminemment respectables. Mais le respect n'exclut pas les désaccords.

Lobbying. L'action à l'échelle européenne est assumée par Eblida (*European Bureau of Library and Documentation Association*) dont le directeur était présent à la table ronde. L'ABF est membre de cette fédération. Elle l'est à l'échelle mondiale par l'Ifla⁶ qui vient de publier un code de déontologie dont le chapitre sur le droit d'auteur est en parfaite harmonie avec la position de l'IABD... Au niveau national, l'ABF prend sa part et soutient l'action de l'IABD... qui se poursuit de plus belle, notamment sur deux chantiers gouvernementaux : l'acte 2 de l'exception culturelle (commission Lescure) et l'acte 3 de la décentralisation. Le fait que deux nouveaux groupes de travail de l'ABF se soient immédiatement fondus dans des groupes de travail de l'IABD... sur le même sujet est un témoignage de convergence qu'on peut souligner.

Dominique Lahary
vice-président de l'ABF et président de l'IABD...



1. Voir *Bibliothèque(s)* n° 62, juin 2012, p. 50.

2. Beaucoup d'ONG fonctionnent à partir de levées de fonds d'origine diverse avec une équipe permanente qui exerce le réel pouvoir, plutôt que les instances élues, alors que les associations professionnelles reposent sur les adhérents.

3. Lire : <http://scinfolx.wordpress.com/2012/07/31/reforme-du-droit-dauteur-et-financement-de-la-creation-il-est-temps-de-passer-a-loffensive/>.

4. Voir sur le site de l'IABD : <http://www.iabd.fr>.

5. Voir le manifeste Savoirs communs : <http://www.savoirscom1.info/manifeste-savoirscom1/>.

6. En anglais : www.ifla.org/en/news/ifla-code-of-ethics-for-librarians-and-other-information-workers.

TNP Villeurbanne) ; « Le rôle social des bibliothèques », par F. Chambon (directeur BM de Montreuil). L'après-midi : restitution de l'enquête

« Bibliothèques et éducation populaire en Rhône-Alpes » par les étudiants de l'IUT ; table ronde : « L'éducation populaire en action(s) » avec F. Plasse et

Y. Aurenty (Univ. pop. de l'ACQV, Chambéry), D. Lavenir et J. Pellet (l'expérience de la CAPI 38), et M.-N. Georges (Bron). Conclusion : synthèse et pistes

d'action. Introduction, conclusion et modération : C. Massault (MDL-42) et C. Aubert (Scop-Texto). Inscr. (avant le 2/11) : christine_colas@orange.fr

Journée d'étude

Groupe Île-de-France, Commission Jeunesse
et groupe des Bibliothèques hybrides

Le jeu, l'écran, la bibliothèque

Journée d'étude, Alfortville (94), 2 avril 2012.

Fruit d'une collaboration entre le groupe Île-de-France (GIF), la Commission Jeunesse et le groupe des Bibliothèques hybrides, cette journée d'étude nationale visait à interroger la place du jeu, et en particulier du jeu vidéo en bibliothèque sous le double aspect théorique et pratique, indispensable dans ce domaine. Une journée d'étude résolument placée sous le signe du ludique.

> Jouer, c'est capital

L'exposé introductif de Jean-Louis Sbardella, chargé de mission pour l'Association des Ludothèques en Île-de-France (Alif), a posé un cadre théorique général.

Rappelant que le terme « jeu » recouvre aussi bien la notion même de jouer, que l'objet culturel ou le jeu en tant que système de règles, il a ensuite présenté synthétiquement ses différentes théories. En effet, nombre d'auteurs se sont efforcés de définir et théoriser le jeu. La théorie de Roger Caillois exerce encore une influence certaine. Dans son ouvrage *Les jeux et les hommes* (1957), il a énoncé une définition, ainsi qu'un classement universel du jeu. En se basant sur les définitions apportées par Huizinga, il a caractérisé le jeu comme « [...] une activité libre, séparée, incertaine, improductive, réglée, fictive ».

Si les jeux participent à l'identité culturelle d'une communauté – car ils sont mis en scène selon des modes de vie propres – leur intérêt s'illustre aussi dans le domaine du développement de l'enfant (voir Jean Piaget). Le jeu crée un espace entre la mère et l'enfant, un espace intime où l'enfant peut expérimenter la vie en toute sécurité. C'est un espace transitionnel. Jouer, c'est s'entraîner à vivre, c'est expérimenter la vie et le monde extérieur, ses compétences cognitives et fonctionnelles, sa capacité à raisonner, à résoudre une problématique, à régler un conflit, etc. L'espace d'expérimentation créé par le jeu est unique, car il se déploie sur un

plan fictionnel. C'est pourquoi le jeu est un élément fort à tous les âges de la vie. Le rôle du ludothécaire est d'organiser les espaces pour permettre le jeu. Leur agencement optimisé permettra à chacun de se construire un parcours ludique diversifié (jeux d'exercice, jeux symboliques, jeux d'assemblage, jeux de société, etc.) sans jugement et en toute liberté.

Pour conclure son exposé, Jean-Louis Sbardella a cité les propos d'Alain Guy, selon qui : « Tous les jeux sont éducatifs sauf les jeux éducatifs. » Ce qui signifie que ce n'est pas le jeu qui est éducatif, mais l'activité. Un jeu éducatif a pour fonction d'apporter une compétence, il perd de fait sa dimension ludique. L'essentiel réside dans l'ouverture de l'imagination.

> Le monde des jeux sur écran

L'intervention d'Anthony Avila, responsable image et son à la médiathèque d'Osny (95), s'est attardée plus spécifiquement sur le jeu vidéo. S'inscrivant à contre-courant des définitions classiques souvent restrictives, il a préféré évoquer un « état ludique » dont le jeu vidéo serait le ressort. Il a également expliqué les grandes lignes du modèle MDA (*Mechanics Dynamics Aesthetics*) qui conceptualise la relation que le joueur entretient au jeu et réciproquement. L'essentiel de son intervention consistait à dresser un large panorama des types de jeux, illustré d'exemples concrets.

Le public l'a plus particulièrement interrogé sur les questions juridiques

concernant l'achat, la consultation et le prêt de jeux vidéo en bibliothèque. À l'heure actuelle, il n'existe pas de réglementation propre à ce support. C'est déjà ce que rapportait en substance Céline Ménéglin dans son mémoire, *Des jeux vidéo à la bibliothèque*¹. Elle cite notamment la directive européenne du 19 novembre 1992 relative au droit de location et de prêt, transposée dans le droit français par la loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque. Toutefois, cette loi française ne se limite qu'aux livres. En théorie, cela signifie que l'on peut acheter des jeux sans nécessairement passer par un fournisseur spécifique qui aurait déjà négocié les droits de prêt et de consultation sur place. Dans la pratique, il faudrait négocier ces droits en direct auprès des éditeurs. Certaines bibliothèques procèdent déjà de cette façon.

> Retours d'expériences

Trois bibliothécaires ont fait part des expériences menées autour du jeu dans leurs établissements respectifs.

Mathilde Buisine, responsable du pôle Lecture publique jeunes, a présenté la place du jeu dans le réseau des médiathèques de Tourcoing (59). La ville de Tourcoing possède un réseau de quatre médiathèques, un pôle multimédia et une ludothèque. Sa particularité est d'intégrer une ludothèque à part entière dans l'offre de son pôle culturel. Cette ludothèque, dont l'un des objectifs est

1. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2102>

d'étendre son rayonnement sur tout le territoire, souhaite s'implanter davantage dans le réseau en proposant une antenne au sein du futur nouvel établissement.

L'activité de ces trois pôles s'inscrit dans une logique complémentaire. Chacun poursuit des objectifs selon les moyens qui lui sont alloués :

- le service aux collectivités, dans le cadre d'un projet de Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) « Lire et grandir, lecture en périscolaire », a assuré une formation autour du livre-jeu. Sa réflexion s'est étendue aux jeux des livres, en particulier ceux qu'éditent des maisons comme MéMo, Hélium, etc.
- le pôle multimédia a développé les jeux vidéo dans l'objectif de fidéliser et d'attirer de nouveaux publics. Sa politique documentaire s'attache à ne pas privilégier les grosses licences habituelles, et parmi ses actions figurent des ateliers de création de jeux vidéo.
- la ludothèque, pour sa part, a orienté ses achats vers les jeux vidéo sur consoles (Wii, Nintendo DS, PSP).

Caroline Simon est directrice de l'association La Petite Bibliothèque Ronde (PBR) à Clamart (92), fondée en 2007. Il s'agissait de sauvegarder une structure implantée depuis longtemps dans le quartier et menacée de fermeture. L'introduction du multimédia à la PBR (ex-La Joie par les Livres) remonte à 1996, avec notamment le prêt de jeux sur CDrom. Dès 2001, la bibliothèque propose un accès Internet à ses jeunes lecteurs.

Aujourd'hui, le jeu est présent sous différentes formes (livres jeux, jeux d'échecs/de dames, jeux de cartes). Tous sont disposés dans le même espace et sont accessibles en libre-service. La bibliothèque est également équipée de six ordinateurs, de deux iPads, de quatre consoles Nintendo DS et d'une console Wii. Néanmoins, la réflexion autour du jeu ne s'est pas limitée aux seuls supports multimédias : un fonds de livres (incluant aussi bien des ouvrages de références que des fictions autour du jeu vidéo) a également été constitué. Ces livres sont identifiés au moyen d'un pictogramme spécifique.

L'observation des usages des jeux vidéo par les enfants fréquentant la PBR se révèle particulièrement intéressante. Caroline Simon et son équipe constatent d'abord que les usages des enfants sont très différents : ils sont aussi bien individuels que collectifs (heure du conte interactive). L'offre est en place depuis le mois de septembre 2011. Il s'agissait de toucher, à travers elle, un public fréquentant déjà la bibliothèque mais sans usage du lieu. Au terme de ces mois écoulés, il est déjà possible de dire que ce public, ainsi que celui des usagers, a bien été touché. L'objectif consiste maintenant à sensibiliser ceux qui ne fréquentent pas la bibliothèque.

Enfin, dans le réseau des médiathèques de la communauté d'agglomération de Plaine Centrale (94), le multimédia existe depuis 1998 et le jeu y était également présent sous forme de CDrom. En 2009, suite à une demande récurrente de jeu sur place, les équipes ont eu l'idée d'installer le MMORPG Dofus, univers d'*heroic fantasy* dont 1 % est accessible gratuitement. Ce jeu offre la possibilité de jouer seul ou en réseau, faculté exploitée dans les médiathèques via l'organisation de tournois (la dernière édition remonte à mai 2011). Le réseau s'est ensuite équipé de trois consoles Wii. Les demandes du public sont à cet égard surprenantes. Dans le top 4 des jeux les plus demandés figurent *Just Dance*, *Mario Kart*, *Super Mario Bros...* et *Questions pour un champion* ! L'attention de l'assemblée est attirée sur les contraintes liées à l'aménagement des espaces. Celui-ci doit être réfléchi de manière à favoriser une cohabitation pacifique des publics.

Néanmoins, toutes ces expériences, menées selon des modalités différentes, s'accordent à affirmer le caractère positif de l'introduction du jeu en bibliothèque.

> Et si on jouait ?

Afin de mesurer la diversité et la variété de l'offre disponible sur le marché « vidéoludique », le groupe ABF des Bibliothèques hybrides avait concocté six ateliers grâce auxquels chacun pouvait bénéficier d'une première initiation. Trois ateliers s'attachaient à présenter les possibilités offertes par les consoles et autres nouveaux supports. Un premier atelier animé par Emmanuel Mayoud, a permis de découvrir les consoles de salon telles la Xbox 360 ou la Play Station 3. Un second atelier, animé par Cyrille Jaouan, s'est attardé sur les consoles portables. Enfin, un troisième atelier, animé par Nicolas Périssé, était plus spécifiquement consacré aux jeux sur Ipad.

Deux ateliers développaient l'offre disponible sur ordinateur. Le premier, animé par Anne-Gaëlle Gaudion, présentait la plateforme de téléchargement *Steam*. Le second, animé par Anthony Avila, présentait le jeu indépendant *Minecraft*.

Enfin, s'éloignant quelque peu du sens originel du jeu, le dernier atelier présenté par Julien Devriendt visait à montrer toutes les potentialités offertes par le mouvement « *Do it yourself* » et les applications concrètes à mettre en place dans sa bibliothèque.

Colette ALVES
Bibliothèque de L'Haÿ-les-Roses



Des sites à consulter

Wiki Fabriques numériques (atelier « *Do it yourself* ») : <http://wiki.animtic.fr>

Plateforme *Steam* : <http://store.steampowered.com>

Le jeu *Minecraft* : www.minecraft.net

À lire

Céline Ménéglin, *Des jeux vidéo à la bibliothèque* [en ligne], mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Enssib, 2009.

Mathieu Tricot, *Philosophie des jeux vidéo*, éd. La Découverte, coll. « Zones », 2011.

« Game Story : une histoire du jeu vidéo », exposition Paris, Grand-Palais (10/11/2011-9/01/2012), RMN-Grand-Palais, 2011.

Journée d'étude

Groupe Alsace

Les personnes âgées en bibliothèque

Journée d'étude, Bibliothèque Grand'Rue, Mulhouse, 15 mai.

Après un cycle de journées d'étude sur les documents numériques, l'ABF-Alsace a souhaité remettre l'accent sur les publics et leurs évolutions avec une journée consacrée à la jeunesse et cette journée centrée sur les personnes âgées qui aura réuni une cinquantaine de personnes.



La thématique originellement pensée en termes de services – quels services proposer, quels locaux, quel accueil spécifique – s'est assez vite redéployée avec le préalable on ne peut plus nécessaire de la connaissance des personnes âgées : comment vivent-elles, quelles sont leurs spécificités ? Le choix des interventions s'est articulé autour de cette orientation : connaissance des publics âgés, des dispositifs existants et des partenaires possibles avant de présenter des actions exemplaires menées en bibliothèques.

> Mieux connaître les personnes âgées : quels besoins, quels services ?

Le docteur Jacques Hild, ancien chef du service gériatrie de l'hôpital de Colmar, responsable d'un centre de réconditionnement physique (sports adaptés aux personnes âgées) dresse un constat démographique : la population fran-

çaise vieillit, c'est un truisme : « Bientôt, vous aurez une majorité de seniors en bibliothèque et vous organiserez des journées d'étude sur quoi faire avec ceux qui ne le sont pas. » La boutade n'en est pas une tant les chiffres sont prégnants : aujourd'hui, environ 1 personne sur 5 est « âgée » (11 millions de personnes âgées). En 2050, ce sera 1 sur 3, environ 3 fois plus. Se pose bien évidemment la ques-

tion de la définition de la vieillesse, du seuil à partir duquel on est considéré comme âgé... Les avis varient mais ne nous concernent finalement que peu car le senior autonome, en pleine possession de ses moyens, fréquente la bibliothèque comme n'importe quel autre usager adulte et ne nécessite ni ne souhaite aucun traitement particulier.

Se pose donc la question de l'autonomie et de l'incapacité. Selon une étude européenne de l'Institut national d'études démographiques (Ined), l'espérance de vie sans incapacité est d'environ 61 ans pour les hommes et 62 ans pour les femmes. On vit donc plus vieux mais pas forcément en bonne santé.

Avec un vieillissement normal, des capacités neuropsychologiques vont faiblir : compréhension et mémorisation ; vitesse du traitement de l'information ; mémoire de travail et mémoire à long terme ; capacité attentionnelle

(concentration). Mais la sensibilité à l'interférence (bruits alentours) augmentera.

D'après une étude du professeur Régis Gontier, les personnes âgées fragiles sont : des personnes de plus de 85 ans, en polymédication, aux fonctions intellectuelles altérées, en dépression ou dénutrition, montrant des troubles neurosensoriels ou de l'instabilité posturale, ou encore en isolement social et familial.

La lecture a un rôle très important dans le « bien vieillir », de même que le nombre de loisirs « actifs » : jeux, danse, gymnastique, jardinage, bricolage, couture-tricot, mots-croisés, sudoku, etc., auxquels s'ajoutent maintenant les nouvelles technologies et les ressources numériques. Mais il faut toujours qu'il y ait du plaisir à pratiquer l'activité.

> Dispositifs territoriaux et partenaires potentiels des bibliothèques

Après avoir présenté les données démographiques régionales et rappelé le coût élevé de la dépendance (autour de 20 €/h pour une aide à domicile, entre 1500 € et 2300 € à la charge de la personne âgée pour la prise en charge mensuelle en établissement), Évelyne Boitel, conseiller territorial autonomie, a précisé l'action du conseil général avant de conclure par des pistes de partenariats et d'actions innovantes.

Les lois de décentralisation ont transféré l'aide aux personnes âgées aux conseils généraux et, depuis 2004, cette politique doit s'inscrire au sein

d'un Schéma départemental gérontologique. Dans le Bas-Rhin, celui-ci s'articule selon huit axes :

- assurer l'évaluation des politiques publiques ;
- renforcer l'accès à l'information et à la coordination des acteurs et des professionnels ;
- promouvoir « le bien vieillir » pour prévenir les effets de la dépendance ;
- renforcer les dispositifs d'aide à la personne ;
- promouvoir les modes d'accueil alternatif ;
- développer le recours à la domotique ;
- favoriser le déploiement d'une offre d'hébergement diversifiée et de qualité ;
- développer l'accueil familial comme une alternative aux établissements.

Outre les différents dispositifs d'aide, une coordination gérontologique locale a été mise en place avec la création d'un Espace d'accueil seniors sur chaque territoire. Ces lieux ont vocation à organiser des animations avec différents partenaires. Cela a mené à la mise en place d'animations avec six bibliothèques d'un territoire (lectures de témoignages, jeux sur la mémoire, venue d'une conteuse et édition de bibliographies, filmographies...), à la réalisation d'un jeu lors de la semaine Alzheimer 2012. D'autres projets avec des médiathèques sont d'ores et déjà à l'étude.

> Le Programme Culture bleue en Ardèche

Françoise Lhuillier, Directrice de la BDP de l'Ardèche, a ensuite présenté le programme Culture bleue et son offre de lecture de la BDP aux personnes âgées en établissements¹.

Objectifs et organisation. Dès 1995, suite à la décentralisation, le département de l'Ardèche a fait le choix de promouvoir la culture auprès des personnes âgées et Nelly Vingtdeux,

alors directrice de la BDP, a créé le Service Culture bleue : « Dans un contexte d'accroissement du nombre des personnes âgées et d'allongement de la durée de la vie, l'accès à l'information et à la culture, la préservation du lien social durant les dernières années de l'existence constituent un enjeu de société auquel doit répondre un service culturel de proximité. »

Dans le dernier schéma gérontologique, c'est toujours la lecture qui est à l'honneur ainsi que les projets innovants.

L'Ardèche est équipée d'un nombre important d'établissements pour personnes âgées. Ayant rapidement constaté la difficulté pour les bibliothèques – souvent petites et gérées par du personnel bénévole – de garantir la pérennité du dispositif, il a été décidé de créer un service à l'intérieur même des établissements avec deux difficultés majeures : d'une part, pendant longtemps, on a privilégié la santé plutôt que l'animation dans les maisons de retraite. D'autre part, les animateurs, partenaires privilégiés et indispensables à la réalisation du projet n'avaient aucune formation en matière de lecture. Par conséquent, en parallèle au dispositif de formation mis en place pour les animateurs, une personne a été recrutée à la BDP pour constituer les collections et organiser le portage en maison de retraite avec l'aide des animateurs.

Un comité de pilotage constitué de représentants du secteur gérontologique du département, de la BDP, des partenaires financiers (DRAC, CNL, Caisses de retraites, Fonds européens) et des directeurs d'établissements



Jacques Hild (en haut) ; Anna Marcuzzi et Christine Cornut pour la conclusion de la journée (en bas).

continue à assurer le bon fonctionnement des projets autour de la lecture et du livre en maison de retraite.

Le service compte aujourd'hui 60 établissements inscrits dans le dispositif, sur la base de conventions signées entre les établissements et le conseil général. La présence d'au moins un animateur dans les établissements est obligatoire. Ils viennent une fois par mois à la BDP pour choisir des documents tous supports. Dans chaque maison de retraite, un espace équipé avec du mobilier prêté par la BDP est réservé à l'usage exclusif de la bibliothèque. Aujourd'hui, deux personnes gèrent ce service à la BDP. Côté budget, 26 000 € sont consacrés annuellement à l'acquisition de livres en gros caractères et 6 000 € aux livres audio.

Côté projets. Il s'agit de développer le portage à domicile avec la création d'un poste pour que cela ne repose pas uniquement sur la bonne volonté des béné-

¹. Cf. Françoise Lhuillier et Laëtitia Fisseux, « La mémoire revisitée. Quand l'écriture accompagne les personnes âgées : l'expérience ardéchoise », *Bibliothèque(s)*, n° 47/48, « Intimités » (décembre 2009), pp. 72-75.

voles, ainsi que des actions en direction des personnes qui restent chez elles. En 2013, on procédera à l'achat et au prêt de liseuses.

Toutes les animations sont basées sur l'envie et le libre choix de la personne âgée.

Quelques exemples d'actions menées :

- Un recueil de souvenirs a été édité sur le thème des « objets chers » intitulé *La Prunelle de nos Yeux*, une belle brochure soignée, grand format². Sur la base du volontariat quatre à dix personnes de différentes maisons de retraite se sont rencontrées pour évoquer des objets chers à leur cœur et les souvenirs qui s'y rapportaient. Les récits ont été mis par écrit avec l'aide d'une romancière ethnologue.
- *Les mots du potager* : abécédaire de souvenirs dans les maisons de retraite³. Dans les maisons de retraite, les personnes qui le souhaitent ont exprimé leurs souvenirs autour du jardin. Suite à cela, certains établissements ont créé des jardins, des photos ont été prises et cet ensemble a donné lieu à une exposition : « La Culture d'Ardèche ». Les ouvrages sont imprimés mais également consultables en ligne sur le site de la BDPA.
- En 2004, le colloque « Il n'y a pas d'âge pour... » s'est tenu à Privas, organisé par le conseil général de l'Ardèche, (BDP et direction de la solidarité départementale) et des associations d'animateurs en gérontologie.
- En 2011 est né le Prix des beaux livres-Culture bleue. Ce prix repose sur un jury de personnes âgées (285 personnes âgées de différentes maisons de retraite). Dans un premier temps, une quarantaine d'ouvrages sélectionnés par la BDP sont proposés à un jury constitué de libraires, éditeurs, bibliothécaires, spécialistes en gérontologie... qui en retient dix. Ensuite, c'est au tour des personnes âgées de voter pour leur livre préféré. Les animateurs organisent dans les maisons de retraite des séances de présentation et de discussion autour des livres sélectionnés. 25 maisons de

retraite ont participé la première année et 35 la deuxième : c'est bien la preuve que ce type d'action répond à un besoin.

> Des activités ciblées à la médiathèque de Sélestat

L'accès à la médiathèque est facile, il y a des places handicapés sur le parking, l'entrée est de plain-pied et un ascenseur double l'escalier d'accès à l'étage. Les plus de 60 ans représentent 6 % des inscrits.

Jacques Divry, assistant en secteur adultes et Frédéric Wolf, responsable informatique chargé de l'Espace Multimedia ont détaillé des actions en direction des personnes âgées proposées tout au long de l'année dans les médiathèques de la communauté de communes de Sélestat : café-lecture (Kaffekränchen) à Baldenheim et à Châtenois ; kaffekränchen et Club « Informatique pour tous » à Ebersheim ; visites et prêts d'ouvrages à la maison de retraite ; portage à l'EHPAD, échanges de souvenirs et lectures à Scherwiller... Il est important de disposer d'un intermédiaire qui connaît les personnes âgées et qui peut les motiver.

À la médiathèque de Sélestat, ce sont des initiations à l'informatique et à Internet par le biais de cours personnalisés (moyenne d'âge : 66 ans). Ces cours sont réservés aux abonnés de la médiathèque. 24 € (prix de l'abonnement) pour 10 h de cours. Les personnes peuvent venir avec leur ordinateur portable. La Médiathèque entretient également un partenariat avec l'association « Lire et faire lire » et l'Université du Temps libre (accueil mensuel de conférences).

Depuis 2008, elle participe chaque année à la Semaine bleue. À l'occasion de la semaine nationale des retraités, un programme particulier est élaboré pour faire découvrir la Médiathèque aux seniors tout en favorisant les rencontres intergénérationnelles : visites guidées, conférences autour d'Internet (« Internet, c'est quoi ? », « Internet à quoi ça sert ? », « Créer son compte sur Facebook », « Généalogie »), Jeux (scrabble, belote, quizz...) et ateliers informatiques, notamment « Communiquer autrement

avec vos proches : découvrir MSN et Skype, initiation au tchat ».

À noter, une animation particulière : l'atelier photos-souvenirs. Des binômes senior/junior ont été constitués. Le senior apporte une photo, le jeune recueille le témoignage du senior en lien avec cette photo, le met en forme avec un traitement de texte. L'objectif était de créer des liens et d'encourager le dialogue intergénérationnel.

Les difficultés apparues ont été le manque d'attention de certaines personnes âgées et l'encadrement du groupe qui aurait pu être plus important. Mais le résultat immédiat a été l'accroissement des demandes d'initiations à l'informatique de la part des seniors.

Le bilan des semaines bleues fait apparaître des points positifs : la gratuité, l'aspect intergénérationnel, la découverte des locaux, des collections et des services offerts. Il faut penser à éviter les longues stations debout, prévoir un chauffage suffisant, veiller au mélange des générations (ex. à la belote, que les seniors acceptent de prendre des plus jeunes dans leur équipe), relancer les interlocuteurs, prévoir une collation et bien choisir l'horaire (plutôt en début d'après-midi). Il faut également veiller à se renouveler et à trouver de nouveaux partenariats.

On se heurte toutefois à quelques limites : on touche les personnes qui fréquentent déjà des associations et on se trouve confrontés lors de cette semaine à la concurrence d'animations attrayantes ailleurs (ateliers cuisine, sorties...).

Cette journée, complétée par quelques autres exemples concrets d'animation, fut dense et riche d'enseignements propres à porter leurs fruits pour le développement d'actions spécifiques vers les personnes âgées. On touche là à un rôle essentiel des bibliothèques : apporter du lien.

Ce compte rendu est une réalisation collégiale. Merci surtout à Christine CORNUT et à Janou NEVEUX pour l'organisation sans faille de la journée, à Anna MARCUZZI et Jean-Arthur CREFF pour l'accueil et à Cécile EHRISMANN et Véronique FLORENT pour leurs notes.

2. Ibid, p. 74.

3. Cf. *Bibliothèque(s)*, n° 39 (juillet 2008), pp. 5-6.

Une e-bibliothèque pour s'autoformer

L'autoformation prend pied en bibliothèque dans une offre de services qui s'élargit de jour en jour. Le choix de l'informatique tombe sous le sens puisque celle-ci est, notamment en milieu rural, un de ces services offert par la bibliothèque. À l'exemple dans le Pays de Quimperlé...

• Pourquoi avez-vous créé un service d'autoformation et dans quel contexte ?

Le réseau des bibliothèques de la Cocopaq est un réseau de 16 bibliothèques municipales coordonné et animé par la Communauté de communes du pays de Quimperlé (Cocopaq). Il s'agit d'un territoire essentiellement rural dont la ville centre fait 11500 hab. La Communauté a mis en réseau l'ensemble des équipements de son territoire avec un SIGB commun fin 2010 et un portail fin 2011. Avec Matilin (<http://matilin.cocopaq.com>) le portail du réseau des bibliothèques, nous offrons de nouveaux services à distance¹ accessibles à tous les abonnés sans distinction de communes. Les abonnements aux ressources électroniques font partie de ces nouveaux services mais leur mise en place va être progressive afin de pouvoir médiatiser suffisamment chaque ressource. Pour des questions de lisibilité, nous en avons choisi une seule la première année, dans le domaine de l'autoformation.

Le choix s'est porté sur l'informatique car nous avons constaté qu'il existait une demande et un besoin importants dans ce domaine en milieu rural. Notre mission est de guider les usagers dans la multitude des ressources sur Internet et de leur permettre de se former aux nouveaux outils informatiques. Or, seules trois médiathèques du réseau proposent des ateliers réguliers animés par du personnel compétent. Les plus petites bibliothèques ne peuvent répondre à cette demande, ne serait-ce que pour des questions d'espace.

• Comment avez-vous procédé (analyse des besoins, conduite de projet, aménagement, visite de services identiques dans d'autres établissements, etc.) ?

¹ Une offre de services depuis chez soi pour les abonnés des bibliothèques : gérer son compte, faire des réservations ou des prolongations, mettre des avis sur les documents, accéder à des ressources en ligne (autoformation à l'informatique, sélections thématiques de sites gratuits...).

Nous avons prospecté essentiellement dans les domaines qui nous semblaient prioritaires pour notre territoire : la presse, la vidéo et la formation à l'informatique. Les études et retours d'expériences que nous avons pu consulter ainsi que les échanges avec la Bibliothèque du Finistère nous ont guidés dans l'étude de ces ressources. Les critères de sélection ont été les suivants : Qualité de l'interface utilisateur, fonctionnalités, richesse de l'offre et mise à jour régulière du contenu, pédagogie et niveaux concernés et accessibilité à distance.

Vodéclac a fait l'objet de démonstrations et a recueilli une bonne adhésion auprès des équipes du réseau des bibliothèques et des élus.

La médiation qui est faite en bibliothèque est cruciale. Une formation a eu lieu pour permettre au personnel de s'approprier l'outil et de le présenter aux usagers. Le public peut découvrir Vodéclac en bibliothèque sur les OPAC *via* le portail puis s'autoformer chez lui.

Nous projetons également de proposer des séances d'initiation pour le public en bibliothèque qui seront animées par l'assistant webmaster de la communauté.

• Quels choix avez-vous faits dans son organisation ?

Nous souhaitons que l'ensemble des abonnés y aient accès de manière illimitée, directement sur le portail après s'être identifiés. Plus l'accès est simple et direct, plus le service a des chances d'être utilisé.

• Quels outils avez-vous mis en place ?

Nous avons mis en place avec l'éditeur du logiciel de notre portail (Archimed) et l'équipe de Vodéclac un connecteur permettant une identification unique de nos abonnés sur la plateforme de formation à partir de notre site. L'icône Vodéclac en page d'accueil du portail donne directement accès au site si on est identifié, après acceptation de transmission des informations. Si on n'est pas déjà identifié, une page de présentation apparaît.



Afin de rendre l'accès et l'utilisation du site limpides, nous avons mis en ligne sur le portail un tutoriel et édité un petit guide d'utilisation distribué au public.

• Quel bilan faites-vous après 9 mois de fonctionnement ?

Il est un peu tôt pour tirer des conclusions. Nous espérons plus de connexions (une soixantaine de membres utilisateurs de Vodéclac à ce jour) mais nous savons que c'est un travail sur le long terme et les retours que nous avons sont plutôt satisfaisants. Le portail Matilin, encore tout récent, n'est pas suffisamment connu de la population. Il nous faut travailler à médiatiser ses services et à les enrichir afin de toucher un plus large public.

Très prochainement, les abonnés du réseau auront accès au bouquet numérique² de la Bibliothèque du Finistère. Parmi ces ressources, la plateforme Tout Apprendre viendra diversifier l'offre d'autoformation notamment dans les domaines des langues étrangères, de la musique et du code de la route.

Gaud COATANLEM
Coordinatrice du Réseau
des bibliothèques
Communauté de Communes du
Pays de Quimperlé (Cocopaq).
Propos recueillis
par Philippe Levreaud



² Un bouquet de 6 nouvelles ressources proposé par la BDF aux abonnés des bibliothèques partenaires : Tout Apprendre, Voolume, La cinémathèque de Bretagne, LeKiosque, Planète Nemo, Le canal des métiers.

Les collections gourmandes de la Bibliothèque nationale de France

La collection d'ouvrages gastronomiques de la BnF se trouve dispersée entre de nombreux départements et répartie physiquement sur plusieurs sites. Nous avons annoncé un point sur cette question dans le dossier « Gastronomie » de notre précédent numéro. Promesse tenue.



© BnF/Gallica

Planche extraite de : *La cuisine classique* - Tome 2, 3^e édition, d'Urbain Dubois et Emile Bernard édité par E. Dentu en 1868.

Les Français aiment la bonne chère, et notre gastronomie est reconnue dans le monde entier. Le repas est un moment important dans notre vie ; un moment de convivialité rare. Véritable pratique sociale, le repas festif célèbre l'art du bien manger et du bien boire, et aussi, et peut-être surtout, l'art d'être bien ensemble autour d'une table. C'est d'ailleurs à ce titre que le repas gastronomique des Français vient d'être inscrit au Patrimoine immatériel de l'Humanité par L'Unesco¹.

1. Cf. Christian Hottin, « Aigre-douce ? La gastronomie française comme patrimoine de l'humanité », in *Bibliothèque(s)*, n° 63 (juillet 2012), pp. 8-10.

Ce goût du bien manger et ce plaisir retrouvé de cuisiner se manifestent par une abondante littérature culinaire. Il suffit de faire un tour dans une librairie pour mesurer la place accordée aujourd'hui au rayon gastronomie. Jadis destinée aux ménagères en mal d'idées et classée avec les ouvrages de dames, entre le tricot et la couture, elle est maintenant mise en avant et les ouvrages abondent sur l'art de réussir terrines, sushis, tajines, soupes, cakes, moelleux et fondants. L'édition se segmente, les publications s'adressent à un public ciblé ou se consacrent à un produit, un terroir, un pays. On voit fleurir des livres pour cuisiniers en herbe, étudiants pressés, célibataires, amateur désireux de cuisiner comme un chef, des livres sur le chocolat, les macarons, sur les légumes oubliés, la cuisine bio ou la cuisine di-

tététique... Le livre lui-même se transforme ; il est maintenant accessoirisé de matériels divers : mini-cocottes, moules à cupcakes, siphons, etc. Le secteur de la presse magazine n'est pas en reste. La cuisine s'affranchit des revues féminines. Les titres de périodiques consacrés à la cuisine et à la gastronomie ne cessent de se multiplier.

La Bibliothèque nationale de France est, depuis des siècles, la gardienne de ce patrimoine culinaire. Elle possède une remarquable collection constituée au fil du temps grâce à la collecte du dépôt légal, enrichie par des dons et acquisitions.

> La gastronomie dans les collections patrimoniales

Cette littérature gourmande se trouve dispersée dans différents départements entre les collections spécialisées de Richelieu, la Bibliothèque de l'Arsenal et les collections du site François-Mitterrand.

À Richelieu, le département des Manuscrits conserve six manuscrits médiévaux dont le célèbre *Viandier* de Guillaume Tirel, dit Taillevent, datant de la fin du XIV^e siècle, et le *Mesnagier de Paris* datant du XV^e siècle. Et le département des Estampes et de la Photographie possède, quant à lui, un grand nombre d'affiches de restaurants, de gravures dans la série des mœurs, ainsi qu'un fonds d'affiches publicitaires, des recueils de recettes illustrés par des peintres et une collection de plus de 4 000 menus.

La bibliothèque de l'Arsenal est dépositaire d'une importante collection d'ouvrages gourmands. Ce fonds fut constitué par le marquis de Paulmy (1722-1787), diplomate, érudit et inspirateur de la première histoire de la vie privée des français. En 2001, à l'Arsenal, l'exposition « Livres en bouche », consacrée à la littérature culinaire française du XIV^e au XVIII^e siècle, a été l'occasion de présenter au grand public quelques-uns des trésors de ce fonds.

Sur le site François-Mitterrand, la Réserve des livres rares² détient de précieuses éditions. Parmi elles : *Platine en françoys* de Bartolomeo Sacchi dit Il Platina, publié en 1505, *Le Pâtissier françois*, édité en 1653, *L'Art de bien*

2. Cf. Jean-Marc Chatelain, « De l'ordre des mets à l'ordre des livres », in *Bibliothèque(s)*, n° 63 (juillet 2012), pp. 33-35.

traiter de L.S.R., paru en 1674, *Les Dons de Comus* de François Marin, publié en 1739, *Le Nouveau Traité de cuisine* de Menon, édité en trois volumes entre 1739-1742, ou encore *Le Cuisiner impérial* de Viard, édité en 1806.

Au département Philosophie, Histoire, Sciences de l'homme sont conservés sous forme de recueils³ plus de 1 000 menus et cartes de restaurants imprimés entrés depuis 1851. Le dépôt légal ne s'appliquant pas aux « travaux de ville », dont font partie les cartes et menus, cette collection particulière est enrichie essentiellement par des dons de collectionneurs privés ou d'usagers. On trouvera ainsi des menus de célèbres restaurants parisiens, Drouant ou Fouquet's, de menus de banquets ou encore les menus de la Présidence de la République.

Le département Sciences et Techniques conserve dans ses magasins les documents patrimoniaux entrés après 1875 (les ouvrages entrés avant 1875 sont, eux, au département Littérature et Art). Il est le dépositaire du dépôt légal courant de l'ensemble des ouvrages et périodiques consacrés à la cuisine dont le nombre ne cesse de croître. Avec une hausse de près de 5 % en 2011⁴, la production éditoriale de livres de cuisine et de gastronomie augmente beaucoup plus que l'ensemble de la production de livres. La multiplication des coffrets contenant des matériels d'accompagnement divers (CDrom, moules, siphons...), rend son traitement et son stockage en magasin plus complexes. Séparé de l'ouvrage, ce matériel est conditionné dans des boîtes faites sur mesure.

Enfin, n'oublions pas que la bibliothèque conserve d'autres supports que des imprimés, notamment des documents multimédias conservés par le département de l'Audiovisuel. Pour

³ Recueils : ce terme s'applique à des publications qui, en raison de leur contenu et de leur présentation matérielle (tract, imagerie, programme...), ne justifient pas un traitement à la pièce, mais qui, regroupées, peuvent constituer des ensembles d'un grand intérêt.

⁴ Source : Livres Hebdo/Electre.



Planche extraite de : *La cuisine classique* - Tome 2, 3^e édition, d'Urbain Dubois et Emile Bernard édité par E. Dentu en 1868.

revoir les émissions du critique gastronomique Petitrenaud (*Les Escapades de Petitrenaud*, 12 DVD édités en 2008), tout savoir sur Guy Martin, le chef étoilé du restaurant Le Grand Véfour à Paris (*Guy Martin, un artiste en cuisine*, DVD, édité en 2010) ou sur la cuisine antique (*Apicius le romain : saveurs et recettes de l'antiquité romaine*, édité en 2001), il suffit de réserver une place en salle ⁵.

> Gallica : une vitrine numérique pour les collections patrimoniales de gastronomie

Gallica, « la bibliothèque virtuelle de l'honnête homme », outil de préservation et de valorisation des collections patrimoniales, se devait d'offrir au plus grand nombre un large aperçu de notre patrimoine culinaire écrit⁶ : des ouvrages uniques et remarquables aux livres de cuisine destinés à la maîtresse de maison, en passant par les livres d'office à

⁵ Salle P : Bibliothèque de recherche – Salle de consultation des ouvrages et des documents multimédias conservés par le Département de l'audiovisuel.

⁶ Cf. Alina Cantau, « Gallica nous met l'eau à la bouche », in *Bibliothèque(s)*, n° 63 (juillet 2012), pp. 51.

l'usage des professionnels, sans oublier les livres dits de santé, ancêtres de nos livres de diététique ou de régime.

Lancée à l'occasion du Salon du livre 2011 par l'Association des Amis de la BnF, l'opération « Adoptez un livre », permet l'adoption d'ouvrages par des internautes souhaitant soutenir la numérisation du patrimoine écrit de la BnF. Parmi la sélection d'ouvrages proposés à la numérisation, deux listes sur les thèmes de la gastronomie et de la vigne et du vin sont disponibles sur le site de l'Association⁷. On peut ainsi parrainer la numérisation du *Guide culinaire, aide-mémoire de cuisine pratique* d'Auguste Escoffier, publié en 1912, ou du *Traité des aliments*, où l'on trouve... la différence et le choix qu'on doit faire de chacun d'eux en particulier de Louis Lémery, édité en 1702. Les ouvrages numérisés sont ensuite versés dans Gallica qui conserve le souvenir du geste des donateurs par une mention personnalisée.

Pour nous mettre en appétit, commençons ce parcours de découverte

⁷ www.amisbnf.org/books.html

par quelques ouvrages remarquables destinés aux officiers de bouche :

- *Le Viandier*, un des plus célèbres livres de cuisine médiévale, écrit à la fin du XIV^e siècle, contenant 154 recettes et réédité à de nombreuses reprises. Son auteur, Guillaume Tirel, dit Taillevent, a pour la première fois codifié sa cuisine dans un livre manuscrit en français. L'édition numérisée est celle publiée en 1892 sous la direction du baron Jérôme Pichon et de Georges Vicaire, qui reprend les différents manuscrits existant et la plus ancienne édition connue de ce texte parue au XV^e siècle.
- *Le Cuisinier français, enseignant la manière de bien apprester et assaisonner toutes sortes de viandes... légumes...* par le sieur de La Varenne, publié en 1651. Best-seller avant l'heure, cet ouvrage fut réimprimé 79 fois entre 1651 et 1751. Y figurent notamment des innovations devenues des classiques de la cuisine, comme le bœuf à la mode ou les œufs à la neige.

- Citons encore *Le Cuisinier roïal et bourgeois* de François Massialot, publié en 1691. Organisé sous forme de dictionnaire présentant les recettes par ordre alphabétique, classées en fonction de l'ingrédient principal entrant dans la composition du plat, ce livre contient en outre de remarquables illustrations.

- *Le Cannaméliste*⁸ français, ou *Nouvelle Instruction pour ceux qui désirent d'apprendre l'office par le sieur Gilliers*, publié en 1751. Cet ouvrage orné de superbes planches propose des décors de table, présentoirs, fontaines en pastillage et sucre filé.

- Pour admirer quelques magnifiques pièces montées telles que le « Pavillon chinois sur un rocher » ou « Ruine de la Rome antique », il suffit de consulter le *Pâtissier pittoresque* d'Antonin Carême, édité en 1815, ou *Le Cuisinier parisien ou l'art de la cuisine française au XIX^e siècle* du même auteur, traité

pratique des entrées froides, des socles et de l'entremets de sucre, publié en 1828.

- Toujours dans la rubrique des décors de tables monumentaux, on feuillettera avec plaisir le *Grand Livre des pâtissiers et confiseurs*, publié en 1826 par Urbain Dubois, chef de cuisine à la cour du roi de Prusse et grand spécialiste du décor et des présentations sur socle.

Après ces grands classiques, voici quelques ouvrages consacrés à la cuisine au quotidien et

8. Cannaméliste : vient de cannamelle qui désignait jadis la canne à sucre au goût proche du miel (canne et miel).

destinés à la maîtresse de maison en manque d'idées ou désireuse de parfaire son savoir-faire.

- *Le Cordon bleu, ou nouvelle Cuisinière bourgeoise*, rédigée et mise en ordre alphabétique par Mlle Marguerite d'Horace-Napoléon Raison, publié en 1827 et destiné aux bonnes ménagères ;

- *Le Trésor de la cuisinière et de la maîtresse de maison* par Louis-François Raban et Léon Thiessé, paru en 1852, qui se veut « un recueil complet de recettes et de prescriptions d'une intelligence et d'une application faciles » ;

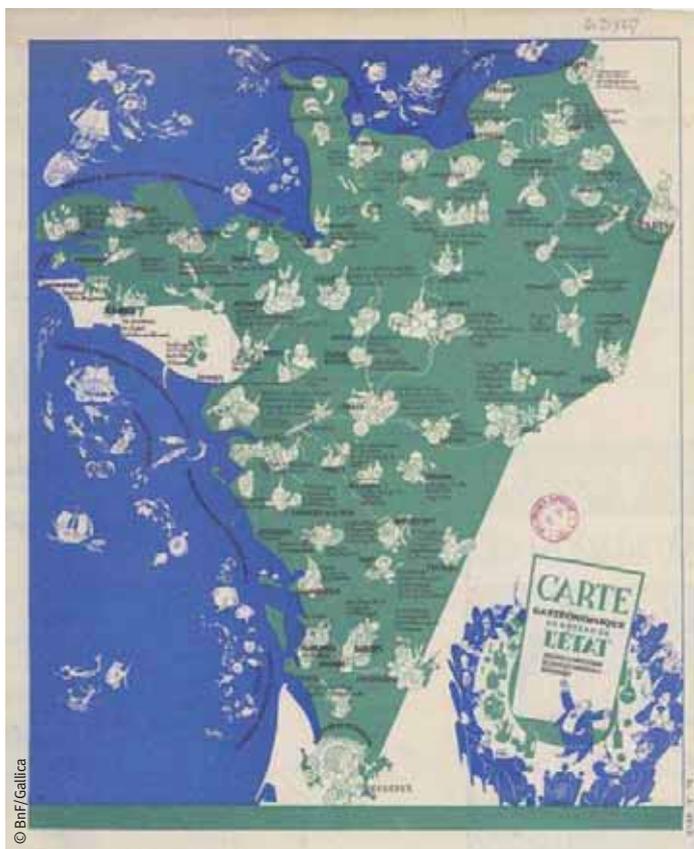
- *La Cuisine à l'usage des ménages bourgeois et des petits ménages : comprenant la manière de servir à nouveau tous les restes, augmenté de menus et recettes nouvelles de table et d'hygiène et du régime culinaire à suivre contre l'obésité* du baron Brisse, publié en 1884 ;

- *La Bonne Cuisine pour tous : ou l'art de vivre à bon marché* de Marcel Butler, paru en 1885, « Un livre pour que la ménagère puisse consulter à tout instant, soit pour préparer un bon plat, soit pour trouver la manière de tirer parti des reliefs du dîner et de les accompagner d'une façon nouvelle » ;

- *La Cuisine moderne illustrée...* par une réunion de professionnels, édité en 1927.

Dans les années 1970, le concept de « nouvelle cuisine » vient bousculer le conformisme et la tradition dans lesquels s'étaient laissés enfermer des générations de cuisiniers. En 1976, le célèbre chef Michel Guérard publie *La Grande Cuisine minceur* qui présente des recettes alliant diététique et grande cuisine. Mais cette notion de « cuisine bien-être » est loin d'être une idée neuve. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les ouvrages suivants :

- *Traité de la conservation de santé, pour un bon régime et légitime usage des choses requises pour bien et sainement vivre* par Guy Patin, en 1632. L'auteur y recommande de manger d'abord les aliments légers qui se digèrent plus rapidement, puis les lourds qui demandent plus de temps.



« Carte gastronomique du réseau de l'État dressée à l'intention de tous les touristes gourmets ».

• *La Cuisine de santé* de Jourdan LeCointe, docteur en médecine, publié en 1790. C'est un plaidoyer pour une cuisine plus saine en réaction à *La cuisine bourgeoise* de Menon. L'auteur reproche à la cuisine son abondance et s'attaque aux modes de cuisson.

> Une collection de gastronomie en libre accès

En 1995, dès l'ouverture de la bibliothèque d'étude sur le site François Mitterrand, il a été décidé d'offrir en libre accès, au sein des collections du Département sciences et techniques, un ensemble de quelque 1 600 documents dédiés à la gastronomie et à l'art culinaire.

Sans doute, un fonds de gastronomie au sein des collections de sciences et techniques peut-il surprendre, mais la science et la cuisine se côtoient. Pour preuve, l'étude menée en 1783 par la célèbre chimiste Lavoisier sur les bouillons de viande, au terme de laquelle il déterminait quelle quantité de viande était nécessaire pour réaliser des bouillons nutritifs. Au XIX^e siècle, le célèbre cuisinier A. Carême poursuit des recherches sur le principe sapide des viandes : l'osmazone ou osmazôme (partie la plus savoureuse de la viande). À la même époque, des cuisiniers comme Urbain Dubois pensent que la cuisine peut avoir l'importance d'une véritable science. Brillat-Savarin dans *la Physiologie du goût*, parue en 1826, présente la gastronomie comme un nouveau savoir : « *C'est la connaissance raisonnée de tout ce qui a rapport à l'homme, en tant qu'il se nourrit* ». Il pose les bases théoriques de la gastronomie pour qu'elle trouve sa place parmi les sciences. Et plus près de nous, Hervé This (physico-chimiste) est, avec Nicholas Kurti (physicien d'Oxford), le père de la « gastronomie moléculaire » qui a inspiré de grands chefs français et étrangers⁹.

9. C'est en effet au titre de l'appartenance de la gastronomie au champ des sciences et techniques que Caroline Rives a donné une note de lecture à Bibliothèque(s) pour l'ouvrage d'Hervé This, *De la science aux fourneaux*, cf. *Bibliothèque(s)*, n° 34/35 (oct. 2007), p. 111. (Ndlr)

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que la cotation Dewey utilisée pour les ouvrages en libre accès classe les livres de cuisine et de gastronomie sous la rubrique « technologie », et que cette collection en libre accès s'inscrit dans la continuité des collections patrimoniales d'ouvrages culinaires conservées dans les magasins du département.

La collection proposée en salle C présente une dimension historique, une dimension hédoniste, liée à la notion d'art de vivre, et une dimension technique, liée aux savoir-faire. Le lecteur peut à loisir y consulter des ouvrages sur l'histoire de la gastronomie à travers des rééditions de textes fondateurs de la grande cuisine française (Maître Chiquart, Taillevent, Carême, Escoffier, Gouffé...), des écrits de gastronomes célèbres, et un ensemble de monographies consacrées aux grands chefs français (Michel Bras, Joël Robuchon, Thierry Marx...), sans oublier l'incontournable *Bibliographie gastronomique* de Georges Vicaire, éditée en 1890, qui recense plus de 2 500 ouvrages publiés entre le XV^e siècle et la fin du XIX^e siècle. Les traditions gastronomiques régionales ne sont pas oubliées ni les cuisines du monde et les grands chefs étrangers, parmi lesquels l'Espagnol Ferran Adrià et le Danois René Redzepi. Ajoutons à cela des ouvrages sur l'œnologie et les produits phares de notre gastronomie (foie gras, fromages...), ainsi que des livres sur les manières de table et le service, tant il est vrai qu'on est ce



« Nouvelle cafetière, la Ménagère... simple, rapide, économique... l'essayer c'est l'adopter... ».

que l'on mange mais aussi la manière dont on le mange. Enfin, les apprentis cuisiniers ou toute personne désireuse d'améliorer son savoir-faire trouveront à leur disposition de nombreux ouvrages de techniques culinaires.

Nos pratiques culinaires et nos goûts ont évolué au cours du temps, et les collections gourmandes de la BnF en sont l'illustration. Peu à peu, les livres de cuisine se sont adaptés à un large public avide de nouveautés et soucieux de son bien-être, mais ayant peu de temps à consacrer à la cuisine. Les recettes ont évolué vers plus de simplicité et de rapidité dans l'exécution, et aussi vers plus d'originalité. Les professionnels de la haute gastronomie ne sont pas en reste et communiquent sur leurs pratiques et leurs techniques. Leurs livres nous font pénétrer dans le secret de leur cuisine.

Dominique WIBAULT
BnF, chargée de collections
en gastronomie



Images d'Haïti (Ayiti)

Journal de voyage, 27 octobre-6 novembre 2011 (3/3)

Les derniers jours d'un séjour bien rempli apportent leur lot de surprises. Dans un contexte mouvementé – remaniements à la Bibliothèque nationale, découverte d'un club de lecture enthousiaste –, il faut boucler les projets de partenariats avant de repartir...

> Jeudi 3 novembre

Il est 5 heures. Les parfums se répandent dans la matinée encore humide : ylang-ylang, bougainvilliers, lauriers-roses. Un vent léger secoue les feuilles. La ville bourdonne déjà. Les coqs s'époumonent, les chiens aboient et plus tard, au loin, des écoliers répètent une leçon...

À 9 h, je pars avec Françoise à la Fokal car, aujourd'hui, je vais visiter plusieurs bibliothèques avec Éric, chargé du suivi des projets. Avant de prendre la route, une petite visite à Jean-Billy qui m'invite le lendemain à participer à son club de lecture.

Premier arrêt au centre culturel Ernst Jean-Baptiste¹, à Carrefour, un district de Port-au-Prince. Deux bibliothécaires et un animateur culturel nous accueillent chaleureusement dans une maison de type « pavillon ». La bibliothèque, meublée avec des dons de toutes origines, a un air très « cosy ». Elle va fêter ses 10 ans le 21 novembre. L'équipe semble

très dynamique et nous présente un riche programme de conférences, débats, projections et ateliers (art floral, danse, peinture). Un concours d'écriture est en cours sur la mémoire du quartier. Le montant de l'adhésion est faible pour participer à l'ensemble des animations et pouvoir emprunter un livre pour une semaine.

Nous repartons en direction d'un autre quartier, Léogane, détruit à 80 % ! En chemin, nous traversons le quartier de Martissant qui dépasse en misère et en saleté tout ce que j'ai pu voir jusque-là ! Ordures tout au long de la rue, taudis de tôle, tentes sommaires, maisons effondrées, chaussée défoncée, eaux stagnantes, animaux errants, vendeurs couverts de poussière, à peine reconnaissables, monceaux de charbon et de débris ; zone inhumaine, zone de non-droit. À Léogane, on voit toutes les séquelles du séisme. La bibliothèque, à moitié détruite, est en cours de reconstruction. À côté du chantier, un bibliothécaire nous accueille dans un kiosque provisoire chargé de vieux journaux et de rayonnages inaccessibles ployant sous le poids de cartons à demi

ouverts. J'échange quelques mots avec le bibliothécaire qui me récite un long poème philosophique d'un auteur haïtien, Frankétienne !

Je repars avec Éric à la recherche d'une bibliothèque de camp, que nous ne trouverons jamais après de longues recherches au milieu des habitats de fortune. Nous ne rentrons pas totalement bredouilles, car au passage, nous nous arrêtons dans un chantier de construction de maisonnettes mené par une ONG irlandaise. Les 200 volontaires qui y travaillent paient leur propre séjour 5000 dollars ! Il faut une semaine pour construire l'une de ces maisons. Nous discutons avec ces sympathiques Irlandais qui, par leurs cheveux roux et leurs taches de rousseur, auraient du mal à taire leur origine. C'est bientôt l'heure de la pause déjeuner. L'ambiance est joyeuse. Un bénévole commence à sortir quelques notes d'une flûte ; un autre entame une gigue. On se croirait presque dans un pub ! Un groupe de Québécois assure la sécurité du camp.

À côté du chantier, un camp de toile provisoire abrite les futurs occupants des

1. Centre culturel et de recherche pour l'épanouissement de la jeunesse (Cecrej) : www.cecraj.org/Pages/aboutus.asp



Camp provisoire avant l'hébergement en maison en dur.



Entre deux visites, la réalité du séisme : le palais présidentiel brisé !

maisonnettes. Les familles attendent avec impatience d'être relogées dans ces maisons chèrement conquises après d'âpres discussions en conseil de camp, sélection rigoureuse et tirage au sort des maisons. L'atmosphère du camp est paisible et nous sommes accueillis sans aucune hostilité. Une vieille femme, coiffée d'un chapeau imposant, me montre avec fierté sa tente impeccablement tenue. Son petit-fils nous impressionne avec ses grands yeux.

Retour à la Fokal pour le déjeuner, puis direction la Bibliothèque nationale, où je dois retrouver Wadley et le mystérieux nouveau directeur... Au passage, nous traversons le Champ de mars au centre ville, encore occupé par une multitude de tentes, et passons devant le palais du gouvernement, cassé en deux. Quelques pas, la cathédrale n'est plus qu'un champ de ruines.

Quand nous arrivons à la Bibliothèque nationale, nous apprenons qu'exceptionnellement, elle fermera ce jour à 15h... Je dispose d'à peine un quart d'heure pour la visiter ! Wadley me fait une rapide présentation. Tout est en accès indirect. Les documents sont usagés mais tous les rayonnages sont remis sur pied. L'ambiance est lourde car le directeur vient de licencier une dizaine d'employés dont la jeune Watsuze, qui venait d'être nommée employée du mois, et surtout qui était pressentie pour venir en France dans le cadre de notre projet d'accueil de stagiaires ! Haïti n'en finira pas de répéter ses

erreurs. Encore une équipe qui chasse l'autre... Avec quel partenaire allons-nous discuter désormais, d'autant que le fameux directeur n'a fait qu'une brève apparition depuis sa fraîche nomination.

Retour difficile à Pétienville, au milieu de la foule des vendeurs, des taps-taps, des motos-taxis et de quelques rares autobus blancs dits « Obama » ! Ici, n'importe qui peut assurer un transport et créer sa « ligne », seuls les Haïtiens parviennent à connaître l'emplacement des hypothétiques arrêts et le tracé de ces lignes... Il faut compter 25 gourdes en moyenne pour une course et emprunter parfois trois moyens de transport différents pour arriver à destination !

Retour à la maison où les discussions vont bon train sur la vague de licenciements de la Bibliothèque nationale et les multiples appels téléphoniques des employés concernés, totalement désespérés.

> Vendredi 4 novembre

Je me réveille très inquiète quant à l'avenir de notre projet. Comment travailler désormais ? Quel partenaire sera suffisamment fiable ?

Quel suivi assurer ? Je me rends à la Fokal pour participer au club de lecture organisé par Jean-Billy mais, auparavant, je dois m'entretenir avec Watsuze, notre stagiaire présumée, pour reconsidérer sa situation et tenter de trouver une solution de partenariat avec la Fokal. Watsuze est très motivée et me



Façade de la Bibliothèque nationale d'Haïti (en haut) ; l'équipe de la section des périodiques de la Bibliothèque nationale, avec Wadley, notre 2^{ème} stagiaire, à droite (en bas).

présente son projet : après des études de communication, elle rêverait de réaliser une émission de télévision pour les enfants, incluant une rubrique « lectures ». J'apprends qu'elle est aussi membre actif d'une association de quartier (très nombreuses ici), la FAD (Fonds



La rue, à Martissant...



Une grand-mère nous accueille dans sa tente.



1. Un groupe de jeunes du club lecture de la Fokal
2. Tour des bibliothèques suivies par la Fokal, l'équipe au grand complet 3. Ambiance studieuse à la bibliothèque Monique Calixte, de la Fokal
4. Cours d'espagnol à la FAD.

d'actions pour le développement) dont l'un des objectifs est de favoriser « l'émergence d'une nouvelle classe de jeunes moralement forts, socialement engagés et civiquement responsables ». Parmi les projets de la FAD, la création d'une petite bibliothèque pour les enfants du quartier ! Mais peut-on passer une convention avec une association si petite ?

Watsuze propose de m'emmener aussitôt à la FAD située dans un lointain quartier de Port-au-Prince, non loin de l'aéroport. « Au moins 2 heures en tap-tap » ! me dit-elle. Peu téméraire cette fois, je renonce à cette expédition hasardeuse et fatigante. Sans plus attendre, Watsuze appelle le directeur de l'association et lui demande alors de venir lui-même à la Fokal pour me présenter l'association. Une heure plus tard, le responsable arrive. L'association paraît sérieuse et le projet crédible. Je sens Watsuze vraiment très volontaire. Il va falloir trouver un cautionnement de la Fokal.

À 14 h commence le club lecture. Une vingtaine de jeunes, de 18 à 22 ans, essentiellement des garçons, sont réunis autour de Jean-Billy. Certains viennent depuis plusieurs mois. Jean-Billy fait l'historique du club aux nouveaux venus et en présente les objectifs. Puis chacun se présente. La plupart sont étudiants dans des disciplines diverses : comptabilité, droit, économie. D'autres sont encore au lycée. L'un d'eux se dit même écrivain-poète ! J'aperçois sur les tables *Paroles* de Jacques Prévert, *À l'Ouest rien de nouveau* dans des éditions de poche défraîchies, et deux petits livres des « essentiels » Milan sur l'Islam et le bouddhisme. Je me présente à mon tour, explique les raisons de ma présence en Haïti, puis lis quelques extraits d'un petit fascicule de l'École des loisirs que j'avais emporté au cas où : *Lire est le propre de l'homme*. Chacun présente son livre, les questions jaillissent : comment donner aux jeunes le goût de lire ? Étiez vous une grande lectrice quand vous étiez enfant ? Que pensez-vous de l'avenir de l'objet livre ? Que pourriez-vous écrire aujourd'hui ? Que pensez vous du prix Goncourt (Lionel Trouillot,

écrivain haïtien, faisait partie de la liste des auteurs pressentis) ? Quels romans vous ont marquée ?... L'un d'eux vante même la supériorité du livre sur la télévision, opposant l'univers prédigéré de la TV à celui recréé par le lecteur. Jean-Billy présente à son tour *L'attrape-cœur* de Salinger, déjà lu d'ailleurs par plusieurs autres participants... Il est plus de 16 h. Deux heures d'écoute intense, de vrais échanges sur la littérature. Je suis totalement médusée par la qualité de cette rencontre qui, dans nos bibliothèques relève plutôt de l'utopie !

La journée se termine par une rencontre avec Bruno Asseray, attaché culturel à l'ambassade de France. Nous échangeons sur la situation politique, le rôle des ONG, les lenteurs de la reconstruction, l'action de Bibliothèques sans frontières. J'évoque notre modeste projet d'accueil de stagiaires dont il souhaite suivre l'évolution. Il me fournit un document détaillé sur l'action de la France en Haïti puis me raccompagne à la Fokal où je retrouve Elizabeth. Nous reparlons de la situation de Watsuze. Il y aura peut-être une possibilité d'intégration à la Fokal, au moins comme stagiaire. Un pas peut-être décisif qui permettra d'établir une convention.

Je regagne la maison de Françoise avec le chauffeur de la Fokal. Un embouteillage énorme qui me permet d'écouter Radio Caraïbes, qui présente la dictée hebdomadaire du vendredi : 500 dollars pour celui ou celle qui fera zéro faute !

À mon arrivée, coup de théâtre : Françoise m'annonce que tout le personnel de la Bibliothèque nationale licencié vient d'être réintégré sur ordre du Premier ministre, après avoir occupé le bureau du directeur ! Décidément, Haïti est une comédie dramatique permanente.

> Samedi 5 novembre

Le retour en France est proche. Dernier jour : celui des achats, des bilans, des dernières impressions. Françoise a mis à ma disposition un chauffeur pour la journée. Ma première destination sera la FAD, cette association où travaille Watsuze. Je souhaite voir de près ce

qu'elle propose et rencontrer quelques-uns de ses membres. Je traverse encore des quartiers inconnus, plus pauvres les uns que les autres. Près de l'aéroport, s'entassent des dizaines de camps. Nous arrivons enfin dans une rue calme où se trouve le local de la FAD. Dans la cour caillouteuse, une douzaine d'enfants assis sur une couverture rouge, où il ne manque que des livres, chantent autour d'un animateur ; je me joins au groupe quelques instants, le temps d'entonner avec eux un *Frère Jacques* tonitruant !

À l'intérieur, je découvre un cours de soutien en espagnol délivré à une vingtaine de collégiens. Je ne peux m'empêcher d'échanger quelques mots dans cette langue avec le professeur et les élèves un peu surpris. Enfin, je m'entretiens avec le responsable de l'association installé dans un bureau attenant à la salle de cours. Il m'explique en détail l'ensemble de leurs projets : soutien scolaire, ateliers, musique, informatique, club de pensée positive, gestion de projets, éducation citoyenne et... bibliothèque. Soudain, j'aperçois Watsuze en tenue de fête qui, avant de rejoindre un mariage, vient me remettre son CV ! Je suis désormais convaincue qu'elle est la bonne personne.

Entre deux achats, je retourne à la Fokal pour faire mes adieux mais surtout pour convaincre Elizabeth et ses collègues d'intégrer le projet de bibliothèque de Watsuze et de la FAD à ceux de la Fokal afin de pouvoir concrétiser cet accueil en France.

Avant de retrouver la maison, je fais un détour par l'un des rares supermarchés de la ville ; une impressionnante queue de voitures se forme dans l'attente



Allez, on chante !



« Je ne veux pas faire de fausses notes... »

LES BIBLIOTAPTAPS SONT EN ROUTE

Bibliothèques Sans Frontières et ses partenaires ont lancé la bibliothèque mobile haïtienne : le BiblioTaptap. Financé par l'Union européenne, et collaboration entre BSF, la Bibliothèque Nationale d'Haïti, la Direction nationale du livre et la Fondation Connaissance et Liberté (Fokal), ce projet débute avec trois BiblioTaptaps qui desserviront chaque mois plus de 15 000 enfants et adultes dans des camps de déplacés, des quartiers périphériques et des lieux privés de bibliothèques depuis le séisme de 2010 dans la région de Port-au-Prince et le nord et le centre de l'île.

Des organisations communautaires pourront mettre à profit le matériel qu'ils transportent pour organiser rencontres et débats. À Gressier, l'association Respire Haïti utilise ainsi le BiblioTaptap pour son programme d'éducation à destination des jeunes Haïtiens.

Ouverts du mardi au samedi de 9h à 14h, ils offrent un espace de lecture, de jeu et de discussion. Les auteurs haïtiens y sont à l'honneur, mais on y trouvera également des livres pratiques sur les droits des femmes ou la prévention contre le VIH.

d'une place de parking. S'il y a peu de places de stationnement, les rayons sont parfaitement achalandés. Une clientèle aisée, haïtienne et étrangère, se presse dans cet autre monde ! Je me contente d'acheter du café qui est ici excellent.

La soirée se termine chez l'une des nièces de Françoise, dont le mari fête ses 40 ans. La maison spacieuse surplombe la ville. De nombreux convives – femmes juchées sur d'interminables talons, hommes sobrement vêtus, le crâne souvent rasé – sirotent leur cocktail autour de la piscine illuminée. Mondanités, bavardages, vin rosé et fromage français, nous ne nous attardons pas. « Il faut laisser les jeunes entre eux », dit Françoise, donnant ainsi le signal du départ. Dehors, il y a beaucoup d'étoiles...

> Dimanche 6 novembre

Cette fois, c'est bien la fin du séjour. Dehors, pas un souffle de vent. J'entends les mêmes bruits familiers au loin : aboiements, meuglements, chants

religieux. Alix, le mari de Françoise, m'accompagne à l'aéroport.

Je regarde défiler pour la dernière fois les rues poussiéreuses et souvent fleuries, les multiples étalages, les vendeurs, les églises pleines, les garçons et les filles endimanchés, un livre de prières à la main, les taps-taps, les camps de toile près de l'aéroport. Sur un talus, une scène fugitive attire mon attention : une femme debout, savonne sans honte, presque fière, ses seins bruns et lourds. Geste purificateur dans la noirceur et la misère du camp. Je l'ai trouvée belle !

À l'aéroport, je suis assaillie par des porteurs qui se ruent sur ma valise. Pas le choix. Je dois lâcher un certain nombre d'euros. Je retrouve une forme de violence que j'avais vécue à mon arrivée.

Après de multiples contrôles, et l'annonce de l'embarquement, je me retrouve sur le tarmac, à pied vers l'avion. Nous décollons. J'aperçois distinctement la répartition des camps, le développement anarchique de la ville, les rivières desséchées, le nuage de pollution, mais aussi la mer et la montagne...

Adieu Ayiti ! Je repars le cœur plein d'émotion, d'impressions mêlées, d'envie d'aider ce pays, mais sans complaisance. On ne sort pas indemne d'un tel voyage...

Annick GUINERY,
Commission Internationale,
ABF



LES BIBLIOTHÈQUES EXPOSENT

Cette rubrique signale régulièrement les expositions proposées en bibliothèques, prochaines et en cours, sur tous sujets et tous types de documents. Merci d'envoyer vos informations 3 mois au moins avant leur inauguration à Nicole Picot : npicot@abf.asso.fr. N'oubliez pas non plus d'envoyer vos catalogues et publications associées à ces expositions à la rédaction pour notre rubrique « Les bibliothèques éditent » dans « Notes de lecture ».



01 : Bourg-en-Bresse, Méd. Vailland, « Marcel Vicaire, 1893-1976, peintre orientaliste » (09/10-03/11) ; « La protection maternelle et infantile par l'Unicef » (06/11-21/11) ; « À fleur d'eau par Michel Loup » (27/11-21/12) ; Méd. Césaire, « Préservons l'eau, la faune, la flore de la rivière La Reyssouze » (27/11-14/12). – **10** : Troyes, Méd., « Illustrer les fables de La Fontaine, de Chauveau à Dali » (15/09-31/12). – **11** : Narbonne, Méd., « Réfugiés espagnols dans l'Aude, 1939-1940 » (12/10-13/11) ; « Nougaro, le parcours d'un cœur battant » (07-28/12) ; « Le téléphone au fil du temps de 1876 à nos jours » (08-22/12). – **25** : Besançon, BU Sciences-sport, « Projet de solidarité internationale au Rwanda » (07/11-09/12) ; BU Proudhon, « Mali : l'émancipation par les droits » (13/11-13/12) ; Bibl. de l'IUT, « Tout un univers » (07/11-09/12) ; Bibl. Lucien-Febvre, « Pompes funèbres, photographies de Simon Daval » (29/10-15/12). – **26** : Valence, Méd. de Chabeuil, « Carnets d'Asie, Benoit Guillaume » (06/11-01/12) ; Méd. de Portes-les-Valence, « Dessins de Takeshi Jonoo » (23/10-24/11) ; Méd. Centre, « Histoires comme ça : Kipling en bande dessinée, Yann Dégruel » (14/11-12/12). – **27** : Évreux, Bibl. de la Madeleine, « Les aquarelles de Marylène Rousseau-Thoreux » (13/11-22/12) ; Méd., « Destination Portugal » (30/10-30/11). – **30** : Nîmes, Méd. Carré d'art, « Clamp, les reines du Manga » (23/10-05/01/2013). – **31** : Toulouse, Méd., « Sur les traces du Toulouse disparu » (16/10-15/12). – **34** : Béziers, Méd., « 150 ans de cépages et d'histoire viticole » (14/09-10/11). – **38** : Grenoble, BM, « Pseudo Stendhal, vrais ou faux portraits » (15/09-15/01/2013). – **39** : Dôle, Méd., « Traces de voyageurs de l'Orient au Mexique » (15/09-19/01/2013). – **41** : Blois, Bibl. Abbé-Grégoire, « La galerie des Illustres, portraits photographiques par Amélie Debray » (12/10-17/11) ; « Visages d'encre : portraits imprimés au fil des siècles » (12/10-17/11) ; « Artisans et paysans du Yiddish land, 1921-1938 » (12/10-17/11) ; « Murena d'après la BD de Jean Dufaux et Philippe Delaby » (12/10-08/12) ; Bibl. de Gibjoncs, « La vigne et le vin, les vins du Cher » (02/10-30/11) ; Bibl. des 4 Piliers, « Pièces choisies des collections patrimoniales » (15/09-17/11). – **42** : Saint-Étienne, Méd. de Tarentaise, « Fantômas, des écrits démasqués » (11/09-27/11). – **44** : Nantes, Méd. Floresca-Guépin, « Play mobil... à quoi joue la Médiathèque ? » (18/09-05/01/2013). – **49** : Angers, Méd. Toussaint, « Une acquisition exceptionnelle : La geste des comtes de Dammartin » (14/09-14/11). – **51** : Châlons-en-Champagne, BM Diderot, « Un manga, c'est quoi ? » (02/10-24/11) ; « Foi d'Animale, Béatrice Meunier » (05/12-12/01/2013) ; Reims, Bibl. Carnegie, « Champagne ! De la vigne au vin, 3 siècles d'histoire » (11/09-01/12). – **54** : Nancy, Méd. Manufacture, « Pompéï, carnets d'un

archéologue, Prosper Morey » (11/09-10/11). – **58** : Nevers, Méd. Jean-Jaurès, « Japon des villes, Japon des champs, illustrations de Florent Chavouet » (29/09-12/01/2013). – **59** : Valenciennes, BM, Bibl. des Jésuites, « La donation André Schweizer » (20/10-31/01/2013). – **67** : Lingolsheim, Méd. Ouest, « Histoire de l'alimentation » (13/10-15/12) ; Sélestat, Méd., « Histoires d'ombre, Vincent Wagner » (04/12-19/01/2013) ; Strasbourg, Méd. André-Malraux, « Carrot city, des projets pour une agriculture urbaine » (28/09-10/11) ; « Un amour de roman-photo » (12/10-16/12) ; Méd. Meneu, « À chaque danse ses histoires, le spectacle chorégraphique entre narration et abstraction » (01/11-01/12) ; Méd. Olympe de Gouges, « Trésors russes des Bibliothèques strasbourgeoises » (02/10-10/11) ; Méd.



Sud, « Arte mocion, exposition photographique de Muriel Mairet » (09/10-17/11). – **69** : Lyon, Bibl. Part-Dieu, « Photographies de Martin Parr, Life's a Beach » (14/09-29/12) ; « Par les rues de Lyon, Jean François Dalle-Rive » (15/09-29/12). – **70** : Vesoul, Bibl. de l'IUT, « Les élections présidentielles aux États-Unis » (19/10-09/11) ; « Musiques d'Afrique noire » (13/11-07/01/2013). – **75** : Paris, Bibl. Forney, « Villemot, peintre en affiches » (17/09-05/01/2013) C ; Bibl. de l'Arsenal, « L'art d'aimer au Moyen-Âge : Le Roman de la Rose » (06/11-17/02/2013) C ; INHA, Galerie Colbert, « Jules Bourgoïn, 1838-1908. L'obsession du trait » (20/11-12/01/2013) ; BnF, François-Mitterrand, « Vertige du corps. Etienne Bertrand Weill photographe » (16/09-18/11) ; « Erik Desmazières, au cœur de la Bibliothèque » (09/10-18/11) C ; « L'âge d'or des cartes marines. Quand l'Europe découvrait le monde » (23/10-27/01/2013) C ; « La photographie en cent chefs d'œuvre » (13/11-17/02/2013) C ; BnF, Richelieu, « Les Rothschild en France au XIX^e siècle » (20/11-10/02/2013) C. – **83** : Hyères, Méd., « De la reine Victoria à Stevenson, Hyères muse et paradis » (15/09-10/11) ; « Les brumes victorienne : de Charles Dickens à Mr Hyde » (15/09-10/11) ; « La Bibliothèque anglaise des hôtels hyérois » (15/09-10/11). – **86** : Poitiers, Méd. François-Mitterrand, « Les derniers dinosaures » (03/07-03/11). – **87** : Limoges, BFM, « Petite histoire des colonies françaises » (15/09-03/11). – **88** : Épinal, BMI, « Imaginaire et Franc-maçonnerie » (21/09-10/11). – **92** : Neuilly-sur-Seine, Méd., « La belle époque, quand l'image s'anime » (10/10-24/11). – **93** : Nanterre, Méd. P. et M. Curie, « Roms, tziganes et gens du voyage. Photographies de Damien Roudeau » (13/11-01/12) ; Pantin, Méd. « Les images dans les mots, Olivier Douzou » (02/10-27/11). – **94** : Maisons-Alfort, Méd. André-Malraux, « Chevaux et art équestre » (02/10-25/11). – **95** : Cergy-Pontoise, Méd. Stendhal, « Instruments d'Afrique » (02/10-25/11).

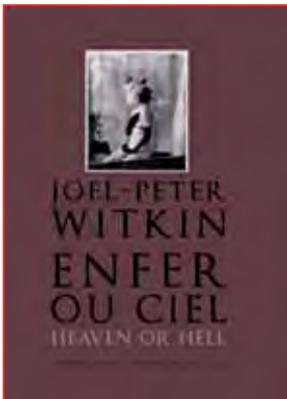
* : itinérante ; C : catalogue ; P : publication.



© Marylène Rousseau-Thoreux



Les bibliothèques éditent



Joel-Peter Witkin, Enfer ou ciel, Collectif (dir. Anne Biroleau), La Martinière/BnF, 2012, 242 p., 146 ill., 22 x 30 cm, ISBN 978-2-7177-2505-6 (BnF) / 978-2-7324-5194-7 (La Martinière)

La superbe exposition que le site Richelieu avait consacrée aux images du photographe américain (27/03-1/07/2012) mises en regard de gravures et d'estampes

de cinq siècles d'histoire de l'art, trouve en cet ouvrage qui en est le catalogue un digne écrin. Le classicisme majestueux de sa mise en page, en phase avec le propos qui le sous-tend, paraît endiguer tout en la magnifiant la force transgressive d'un travail dont il a toujours été malaisé d'affronter les tensions. Qui l'écartèlent devrait-on dire puisque la présentation d'Anne Biroleau aborde l'œuvre par la notion d'« écart », laquelle permet de maintenir, sans les résoudre ni les dissoudre, les oppositions qui la traversent et la rendent fascinante. À l'invention « simplement » transgressive, elle oppose l'attrance pour un dandysme qui préserve la puissance *sui generis* de l'art dans sa dimension démiurgique sans lui permettre de se substituer à celle du Créateur. L'entrelacs de l'érotisme et du divin y laissant sa part à l'humour (noir) et à l'ironie (philosophique). Sous cet angle, l'exposition du corps organique porté au comble de sa nudité, jusqu'au découpage et au pourrissement des chairs, est perçu comme « en puissance d'humanité ». C'est dans la perspective d'une telle relève que se situe cette exposition qui demandait à un regard savant de prêter main forte au dépassement de « l'hypothèse transgressive » en réinsérant Witkin dans la tradition de la nature morte et de la vanité, dans le

tissu continu – dirons-nous conjonctif ? – de l'histoire de l'art. En dégageant son aspect cathartique, « nous serons, écrit Anne Biroleau, en mesure d'affronter la "belle" représentation de la chose de telle sorte qu'une fois l'hypothèque du voyeurisme levée et la satisfaction esthétique débrayée du référent qui la bridait, le regard apaisé puisse reposer dans la profusion baroque de l'image. » Le tournoiement des références, voire leur surenchère (Eckhart, Eco, Baudelaire, Kierkegaard, Wilde, Bataille...) trahit pourtant l'aspect tortueux de cette approche. C'est ensuite Jérôme Cottin qui, plaçant l'art de Witkin dans une perspective catholique, prend au mot les protestations de foi du photographe et l'éclaire par les grands thèmes du combat avec Dieu, de la dénonciation des idoles et de la révélation du caché. Séverine Lepape étudie quant à elle le changement de statut de la représentation de la nudité à partir du milieu du XIV^e s. et jusqu'au XVII^e s. Notant la distorsion grandissante entre les jugements de l'Église (qui évoluent) et la prolifération des images, elle constate que l'art a déjà gagné sur les réserves qu'expriment les théologiens : la question s'est déplacée vers la sphère morale.

De fait, la confrontation des photographies de Witkin avec des œuvres de Goltzius, Dürer, Ribera, Galle, Rembrandt, puis de Goya, Beckmann, Rops, et Picasso – sans oublier les saisissantes planches anatomiques de Gautier-Dagoty – est éloquente jusque dans ses moindres détails. Le dernier mot est laissé à l'artiste qui considère que ses œuvres sont des prières : « Mon travail s'appuie sur la nature de l'homme et son rapport au divin (...) J'ai besoin d'exprimer une originalité, une excentricité artistique qui corresponde à la majesté et au désespoir de la vie humaine ». « Je vis pour la Vérité absolue » dit-il encore. Et, on le sait depuis Hegel, le déploiement de l'Absolu passe par le calvaire du négatif. Witkin en aurait-il mis en scène le chemin de croix ?

Pierre DANA



La belle époque de Massenet, Collectif (dir. Mathias Auclair et Christophe Ghristi), Gourcuff Gradenigo, 2011, 256 p., 230 ill., 25 x 29 cm, ISBN 978-2-353-40118-5

À l'occasion du centenaire de la mort de Jules Massenet (1842-1912), l'Opéra de Paris et la BnF (la Bibliothèque-musée de l'Opéra

est l'un des 7 sites de la BnF) ont célébré le compositeur en présentant une centaine de documents d'archives et d'objets (exposition du 14/12/2011 au 15/05/2012). Ce bel ouvrage,

catalogue de l'exposition, revient sur la vie et les œuvres du « grand maître ». Il retrace les débuts de Massenet, lauréat du Grand Prix de Rome, sa consécration sur la scène musicale jusqu'à sa disparition entraînant le legs de sa collection par sa veuve. L'artiste qui se présentait en ces termes : « Je suis un homme au coin du feu, un artiste bourgeois » et qui était décrit comme un mondain par ses contemporains, s'avère être un homme plus complexe, accaparé par son travail, secret et anxieux. C'est une personnalité acerbe avec ses détracteurs qui qualifiaient son travail de « masseneteries », mais généreuse avec les artistes les plus démunis, que les extraits de correspondances mettent en avant. Le portrait de Massenet et ses relations avec les théâtres sont richement complétés par des notes issues de lettres, de critiques et d'auteurs

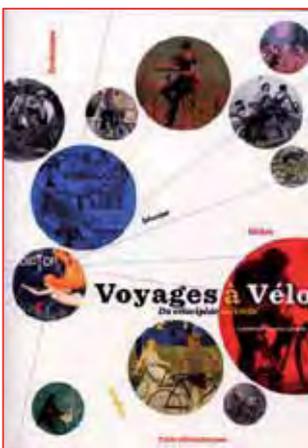
contemporains. Devenu homme de pouvoir et de réseaux, son ascension exceptionnelle fait du musicien une figure incontournable du Tout-Paris. Omniprésent dans le répertoire musical, ses rapports sont parfois orageux avec les directeurs de théâtre. Il conserve de son séjour à la Villa Médicis de longues amitiés avec des peintres et sculpteurs et assume presque la fonction de metteur en scène alors dévolue aux directeurs de théâtre. Une nébuleuse de comédiens, chanteurs, décorateurs, costumiers, affichistes, librettistes s'affaire alors autour de Massenet dans des projets de gros budget intégrant l'électricité et des affiches d'inspiration art nouveau.

Massenet contribue en ce tournant de siècle au Paris-lumière nocturne et agité où l'art se veut total. Cette effervescence artistique qui fera briller la France à l'étranger s'éteindra avec la Première Guerre mondiale coïncidant à deux ans près avec

la disparition de l'artiste. Il remettra à la bibliothèque-musée de l'Opéra ses volumes autographes par legs testamentaire confié à sa veuve, nombre d'écrits donnés par le cercle proche de Massenet rejoignant les collections ainsi qu'en 2011 les correspondances de l'éditeur Heugel avec les acteurs de la vie lyrique française.

Le catalogue présente également l'univers lyrique de Massenet que le lecteur aura plaisir à découvrir au travers des reproductions en pleine page. Photographies de comédiens, esquisses de décors, maquettes de costumes, objets scéniques ou partitions relatives aux 22 plus grandes œuvres tiennent une large place dans cet ouvrage qui satisfera les amateurs de musique, d'art, de théâtre et d'opéra.

Fanny BASTIEN



Catherine Bertho Lavenir, *Voyages à vélo. Du vélocipède au Vélib'*, Paris Bibliothèques, 2011, 128 p., ill., 15 x 21 cm, ISBN 978-2-84331-177-2

« *Il a été sportif avec les sportsmen du XIX^{es.}, militaire avec les soldats de la Grande Guerre, ouvrier avec les vacanciers de 1936, campeur avec les cyclistes du Touring-Club de France, sportif avec Anquetil et Poulidor, citoyen aujourd'hui. Il y a, dans les usages du vélo, à la*

fois de l'imaginaire et de la stratégie militaire, des hiérarchies et des luttes sociales, du plaisir et de la représentation, de la politique, de l'art et de la technique. » Retracer l'aventure du vélo, c'est donc, résume Catherine Bertho Lavenir, traverser deux siècles d'histoire sociale et culturelle de la France. Les intentions politiques sont d'ailleurs très présentes ici lorsque, dans son avant-propos, Bertrand Delanoë rappelle que « *l'histoire du vélo est depuis toujours liée à celle de Paris* », de l'usine qui a donné le jour aux premiers vélocipèdes à la mise en place des Vélib'.

Découpée en cinq périodes, cette irrésistible ascension voit une idée initiale – la draisienne (brevet pris en France en 1818) – se métamorphoser pendant presque un siècle avant de trouver sa forme plus ou moins définitive. C'est seulement à la fin du XIX^e s. que, dotée d'une chaîne et de roues de même taille, la bicyclette s'embourgeoise, cessant d'être une monture dangereuse, mais perturbant les conventions sociales en faisant souffler un vent de liberté et d'érotisme. La Belle

Époque s'émeut, non sans s'émoustiller, de le voir souffler sous les dentelles, mais les affichistes font leur miel de cette nouvelle sensualité révélée. En 1890, le développement du tourisme (création du Touring Club) repose sur la bicyclette et donne lieu à une floraison de livres et de périodiques dont la redécouverte en ces pages est un vrai régal. Jusque-là très coûteuse, puisqu'elle représente encore plusieurs mois de salaire d'un ouvrier, c'est dans l'entre-deux-guerres que se naît une véritable culture populaire de ce qui devient alors le « vélo ». Outil indispensable aux classes laborieuses, elle facilite la vie des ouvriers et des paysans. Mais elle est aussi adoptée par tous ceux dont la silhouette sera pour longtemps inséparable de leur attitude au guidon : gendarmes, curés, facteurs. En 1936, les congés payés en feront l'instrument de la liberté et de la découverte du monde : il est admirable et logique que les bibliothèques lui adressent avec cet ouvrage un salut amical, elles qui attribuaient au livre un rôle équivalent ! Après la Seconde Guerre, la petite reine n'abdiquera pas tout à fait devant sa rivale, la voiture, mais les choses ne seront plus jamais les mêmes. Seul l'éveil d'une conscience écologique doublée d'une évolution du vélo sportif avec le VTT remettra la bicyclette à l'honneur, qui retrouve sa dignité perdue.

Lorsque l'on a reconnu en elle « *un objet technique étonnement plastique* » qui s'est adapté à toutes sortes d'usages au cours du temps, à quoi peut-on mieux la comparer sinon au livre dont le présent numéro étudie les dernières métamorphoses. Il est donc bien venu que la préface de ce merveilleux petit livre ait été confiée à Paul Fournel – qui nous accompagne depuis cet été, de la gastronomie au livre électronique – un écrivain pour qui, dans la vie et dans l'écriture, la plume et la roue partagent un même amour.

Philippe LEVREAUD

Nous gérons via nos paniers communs tous les achats des 4 bibliothèques de la ville. Nous envoyons nos commandes directement chez nos fournisseurs dans leur abonnement Electre et gagnons du temps à la réception, tout cela grâce à la fluidité d'Electre...



la base de notre métier

Camille Rivory,
réseau des médiathèques
Clamart



BK3 | UNE NOUVELLE VISION DE LA MÉDIATHÈQUE



Le système BK3 renvoie l'impression d'une boîte. L'intérieur de la forme structurelle offre un regard horizontal des éléments. Ses lignes simples et épurées procurent une sensation de tablette filante, facilitant la visibilité des ouvrages placés sur les étagères. Pour des critères esthétiques et de sécurité, aucune fixation n'est visible.

BK3 présente un aspect visuel optimum sous toutes ses faces. Les tablettes viennent se fixer sur les montants à différentes hauteurs, elles sont réglables indépendamment les unes des autres tous les 25 mm. La tablette est réversible, une simple manipulation permet d'en modifier la configuration en présentoir incliné ou tablette classique.

BK3 est conçu et fabriqué pour répondre aux exigences de sécurité et de durabilité des médiathèques. Ses finitions de haute qualité sont prévues pour résister durablement aux manipulations répétées d'ouvrages.



ID M

19, rue La Noue Bras de Fer - 44263 Nantes cedex 2 - T. +33 (0)2 40 47 01 47
www.idm-mediathèque.com - info@idm-mediathèque.com

